

République tunisienne
Ministère des affaires sociales
Unité de gestion du budget par objectifs

**Projet annuel de
performance de la mission
Affaires Sociales pour
l'année 2021**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

Octobre 2020

SOMMAIRE

Chapitre I: Présentation générale de la mission

1. Présentation de la stratégie du secteur et de la mission
2. Présentation des programmes de la mission
3. Présentation des objectifs et des indicateurs de performance de la mission
4. Le budget et la programmation de la mission à moyen terme

Chapitre II: Présentation des programmes de la mission

Programme 1 : Travail et relations professionnelles

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

Programme 2 : Sécurité sociale

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

Programme 3 : Promotion sociale

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

Programme 4 : Migration et travailleurs tunisiens

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Dépenses du programme

Programme 9 : Pilotage et appui

1. Présentation du programme et de sa stratégie

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme

3. Dépenses du programme

ANNEXES:

1. Fiches des indicateurs de performance du programme

2. Fiches des opérateurs intervenants dans le programme

Chapitre I : Présentation générale

1. Présentation de la mission et des politiques sectorielles

1.1 Les engagements internationaux et nationaux :

La stratégie de la mission Affaires sociales se décline des engagements nationaux et internationaux notamment :

- ✓ L'ensemble des conventions internationales dans le domaine social et le domaine du travail et travail décent
- ✓ Les objectifs du développement durable 2030
- ✓ L'article 12 de la constitution Tunisienne qui stipule « L'Etat agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Il assure également l'exploitation rationnelle des ressources nationales »
- ✓ L'article 15 de la constitution Tunisienne qui stipule « L'Administration publique est au service du citoyen et de l'intérêt général. Elle est organisée et agit conformément aux principes de neutralité, d'égalité et de continuité du service public, et conformément aux règles de transparence, d'intégrité, d'efficacité et de redevabilité ».
- ✓ L'article 21 de la constitution Tunisienne qui stipule « Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination. L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne »
- ✓ Le plan de développement 2016-2020, document qui fixe les réformes nécessaires pour assurer la croissance durant le prochain quinquennat dans le cadre de la bonne

gouvernance et la lutte contre la corruption. Les principales orientations stratégiques définies dans le plan de développement sont :

-L'institutionnalisation du dialogue sociétal.

-L'instauration du socle national de protection sociale

-L'intégration des catégories vulnérables et à besoins spécifiques

- ✓ Les documents et les études se rapportant aux stratégies de la mission Affaires sociales qui sont en cours de validation et qui constituent la référence pour les interventions de la mission se réfèrent à :
 - La stratégie nationale pour le développement et l'intégration sociale
 - La stratégie nationale de la migration et des tunisiens à l'étranger
 - La stratégie nationale d'éradication de l'analphabétisme et l'enseignement informel
- ✓ Les textes réglementaires et législatifs régissant la mission et notamment :
 - Le décret n°2005-2978 en date du 8 novembre 2005 fixant les attributions du ministère des affaires sociales et de la solidarité et des tunisiens à l'étranger, modifié et complété par le décret de validation n° 2012-634 en date du 8 juin 2012
 - Le décret n°2019-340 en date du 21 mars 2012 portant organisation du ministère des affaires sociales.

1.2. La stratégie de la mission

Le Ministère des Affaires Sociales s'emploie à soutenir et à développer la politique nationale dans le domaine social à travers un nombre d'axes stratégiques favorisant l'instauration d'un climat social équilibré et à même de soutenir les politiques économiques et l'investissement.

Ces axes portent sur :

1- Le développement de la relation de travail et le renforcement des conditions du travail décent :

Il s'agit de :

- ✓ Développer la législation du travail et de promouvoir le dialogue social à travers la mise

à jour du Code de Travail conformément aux diverses révisions des conventions collectives cadres,

*la mise en place des structures de dialogue social au sein de l'entreprise

* le renforcement du rôle du Conseil National du Dialogue Social,

- ✓ Œuvrer à l'amélioration de la politique des salaires et au renforcement du pouvoir d'achat des travailleurs,
- ✓ Améliorer l'environnement du travail et l'encadrement des travailleurs et des entreprises en insistant sur l'importance du contrat social et sur la sensibilisation à la culture du travail et à la prise d'initiative tout en garantissant le droit aux contestations pacifiques,
- ✓ Améliorer les conditions de travail et renforcer la prévention contre les risques professionnels en généralisant les services de médecine du travail et de sécurité professionnelle, notamment dans les régions à forte intensité industrielle et économique et auprès des secteurs prioritaires tels que le bâtiment et les travaux publics.

2- La révision des régimes de couverture sociale et la bonne gouvernance des caisses sociales :

- ✓ Œuvrer à la révision des régimes de sécurité sociale sous la supervision d'un comité de direction regroupant les différents acteurs sociaux concernés,
- ✓ Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale tout en maintenant la qualité et le niveau des prestations rendues.
- ✓ Améliorer les services des caisses sociales et leur qualité en veillant à :
 - *réduire les délais d'octroi des prestations de ces différents services (paiement des pensions, remboursement des frais médicaux...)
 - *renforcer la décentralisation en rapprochant ces services des assurés sociaux.

3-La promotion des catégories pauvres et vulnérables et le renforcement des programmes nécessaires à leur intégration :

- ✓ Renforcement de la politique des transferts sociaux moyennant un meilleur ciblage des catégories éligibles à ces transferts, la mise en œuvre de programmes d'intégration des catégories sociales faibles et vulnérables dans le circuit économique et l'amélioration de leur pouvoir d'achat et de leur niveau de vie et l'assistance des familles nécessiteuses et à revenu limité.

- ✓ Meilleurs encadrement et intégration des personnes à besoins spécifiques en procédant à l'achèvement du plan national d'habilitation de l'environnement physique et numérique moyennant la création d'un réseau de structures et d'associations impliquées dans la création de sources de revenu en leur faveur.
- ✓ Développer des mécanismes de protection sociale et intensifier les efforts visant à :
 - *promouvoir les programmes d'encadrement de la délinquance juvénile et de l'enfance sans soutien familial,
 - *soutenir le programme de travail social dans le milieu scolaire
 - *développer un système de prise en charge des enfants sans soutien familial,
- ✓ Améliorer le rendement, développer et revoir le contenu du programme d'enseignement des adultes.

4-Le soutien des tunisiens à l'étranger et le renforcement des politiques d'immigration :

Les objectifs du programme Migration et tunisiens à l'étranger sont conformes à ceux du Plan de Développement Economique et Social pour la période 2016-2020. Cinq objectifs ont été définis à savoir :

- ✓ Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion des migrations,
- ✓ Garantir les droits et les intérêts des tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec le pays,
- ✓ Renforcer la contribution des immigrés au développement social et économique aux niveaux national, régional et local
- ✓ Promouvoir l'immigration organisée et prévenir les immigrations irrégulières,
- ✓ Protéger les droits des émigrants et des demandeurs d'asile et accorder l'attention requise au phénomène de l'émigration clandestine.

5-La mise en place d'une approche sociale de genre :

Conformément aux objectifs de développement durable pour la période 2016-2030, l'approche genre a été intégrée dans les priorités du Plan de Développement Economique et Social 2016-2020.

Dans ce cadre, le Ministère des Affaires Sociales a adopté une approche garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces orientations s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 18 de la loi organique du budget, qui stipule que « le responsable du programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière globale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Le programme promotion sociale a été identifié comme programme pilote pour l'intégration de cette approche qui sera généralisée au reste des programmes du ministère.

1.3. Analyse du cadre général de la stratégie de la mission :

La stratégie de la mission Affaires Sociales consiste à mettre en œuvre la politique sociale du gouvernement qui vise à

- * réaliser une croissance sociale équilibrée,
- * ancrer les valeurs de solidarité
- *garantir le bien-être social à travers
 - la consécration des valeurs de travail et indépendance dans les domaines du travail
 - les relations professionnelles et la santé et la sécurité du travail
 - la couverture sociale
 - la promotion des catégories nécessiteuses et à besoins spécifiques
 - l'enseignement des adultes
 - l'assistance des tunisiens à l'étranger.

De ce fait, il en découle que les interventions de la mission des affaires sociales couvrent un large éventail des composantes de la société et ce à travers d'une part ses

structures et à travers les établissements sous sa tutelle d'autre part, aussi bien, au niveau central et qu'au niveau régional, à travers :

✓ **La diversité des catégories sociales bénéficiaires des services du ministère des affaires sociales** : que ce soit

*les catégories vulnérables, marginalisées et pauvres (familles pauvres et à revenu limité, les personnes handicapées, les enfants sans soutien, les enfants en conflit avec la loi, les enfants en situation de danger ...)

* les salariés du secteur public et du secteur privé en plus des travailleurs dans les secteurs non structurés bénéficiaires des interventions des structures du travail santé et sécurité au travail (les visites d'inspection)

* les interventions des établissements de sécurité sociale(couverture sociale pour les affiliés)

*les tunisiens résidents à l'étranger et les membres de leur famille résidents en Tunisie.

✓ **La diversité des structures intervenante dans le domaine social** : La mission affaires sociale se caractérise par la richesse du réseau des structures intervenantes dans le domaine social composées essentiellement de :

*Les structures centrales (les comités généraux, les directions globales ...) et régionales (24 directions régionales)

***Les services régionaux (25 services de promotion sociale/ 25 services inspection de travail et conciliation /25 services de médecine de travail et sécurité au travail)**

***Les unités locales (274 unités locales de promotion sociale :69 unités locales d'inspection de travail et de conciliation**

*Les établissements publics à caractère administratifs sous tutelle du ministère des affaires sociales et qui travaillent dans le domaine de l'assistance des catégories vulnérables et les personnes handicapées (41 établissements) et ceux travaillant dans le domaine du travail, de la migration et de l'enseignement des adultes sous double tutelle (4 établissements),

*Les établissements publics à caractère non administratifs sous tutelle du ministère des affaires sociales (conseil national du dialogue social, caisses de sécurité, centre

de recherches et d'études sociales, centre international de recherches, d'études, de documentation sur le handicap Besma, l'office des tunisiens à l'étranger et le conseil national des tunisiens à l'étranger),

*Le réseau des associations dans le cadre de partenariat avec la société civile représenté notamment par l'union tunisienne de solidarité sociale et les associations travaillant dans le domaine social qui reçoivent une subvention du budget de l'Etat.

Cependant plusieurs difficultés et problématiques doivent être dépassées. Elles se présentent comme suit :

-Faiblesse en ressources humaines (les corps d'inspection et les médecins de travail en particulier) dont la situation impacte le rythme de réalisation des engagements du ministère.

-Absence d'un cadre de référence pour la répartition des ressources humaines qui permettraient de mieux assurer leur affectation surtout au niveau régional.

-Nécessité de revoir les moyens de travail disponibles, en particulier l'amélioration des systèmes d'information et la mise à disposition des statistiques nécessaires.

2. Présentation des programmes de la mission Affaires sociales

La mission des "Affaires Sociales" est déclinée en cinq programmes :

- ✓ **Le programme du travail et des relations professionnelles** : Ce programme s'occupe de :
 - l'organisation des relations professionnelles et le renforcement des composantes du dialogue social à travers son institutionnalisation
 - du contrôle du respect de la législation du travail et ses conditions de sécurité et d'hygiène.

- ✓ **Le programme de la sécurité sociale** : Ce programme vise à assurer le droit à la couverture sociale tout en veillant à la soutenabilité des régimes de sécurité sociale et à l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale. Il vise aussi à assurer la qualité des

services en rapprochant des assurés sociaux.

- ✓ **Le programme de la promotion sociale :** Ce programme s'occupe des populations vulnérables et à besoins spécifiques et ce à travers la fourniture des fondements d'une vie décente soit par les aides sociales soit par les services des centres sociaux spécialisés tout en œuvrant à l'intégration sociale et économiques de ces populations.

- ✓ **Le programme de migration et des tunisiens à l'étranger.** Ce programme vise à présenter l'assistance sociale aux tunisiens à l'étranger en veillant à leur couverture sociale dans les pays de leur résidence et à renforcer leur relation avec la Tunisie ainsi qu'à croître leur contribution dans le développement en adoptant une démarche participative.

Le programme pilotage et appui : Ce programme soutient le reste des programmes du ministère en leur fournissant les moyens matériels et les services nécessaires et en assurant une gestion efficace des ressources humaines conformément aux principes de la bonne gouvernance et de la gestion prévisionnelle des ressources.

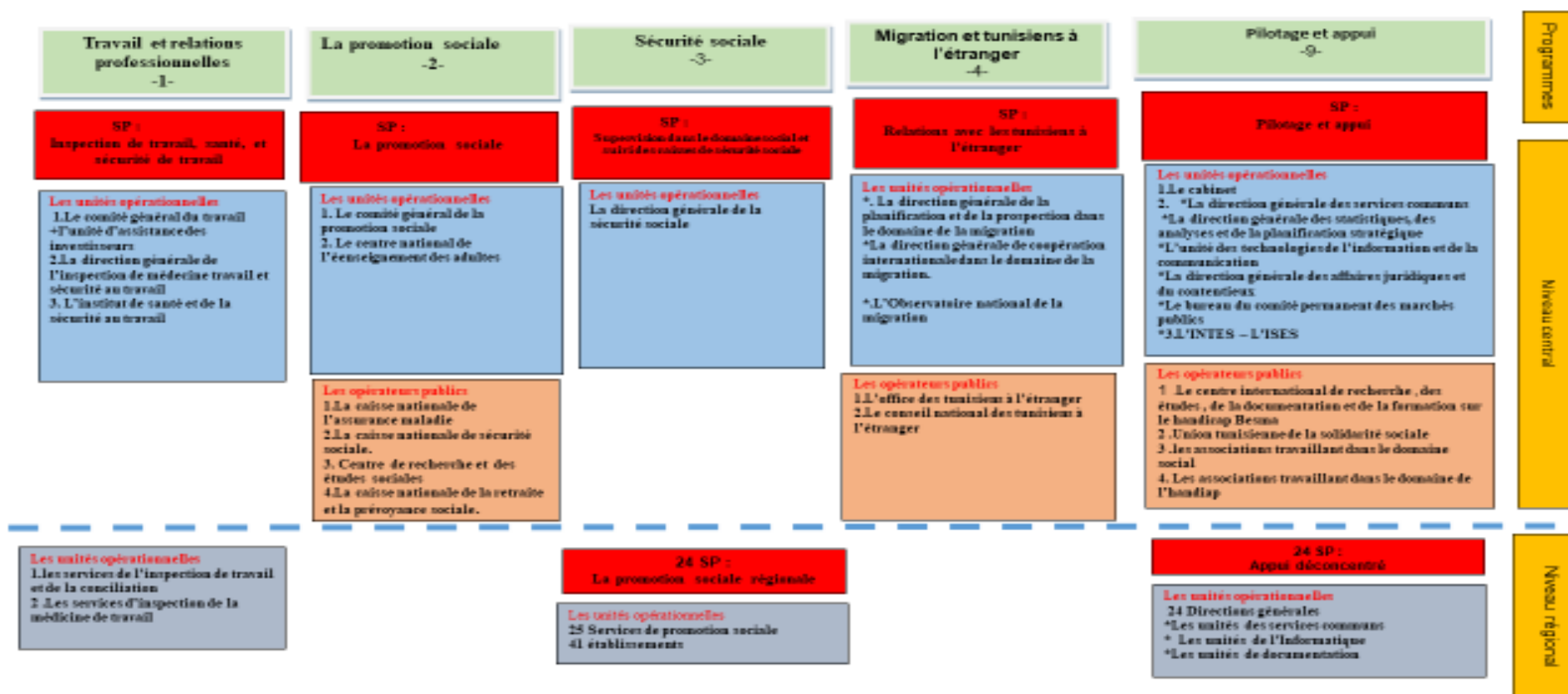
Les objectifs des programme sont été définis de façon à traduire les priorités stratégiques de la mission, des indicateurs pour mesurer le degré d'atteinte de ces objectifs qui lui ont été attribués.

Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi organique du budget n°2019-15 en date du 13 février 2019, il y a eu la déclinaison opérationnelle des programmes du ministère des affaires sociales .Ce qui s'est traduit par la déclinaison des programmes du ministère en sous programmes et unités opérationnelles centraux et régionaux chargés de l'exécution des activités principales et secondaires conformément aux objectifs prédéfinis (stratégiques et opérationnels) dans la limite des crédits inscrits (axe performance /axe destination)

La déclinaison opérationnelle de la mission Affaires sociales a été complétée par la définition des objectifs opérationnels qui traduisent la contribution de tous les acteurs à l'atteinte des objectifs stratégiques et qui seront consignés ultérieurement dans la charte de gestion.

Ces objectifs permettront au responsable du programme de suivre et d'évaluer les différentes unités opérationnelles rattachées aux programmes à travers les activités programmées, aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan de la performance.

Graphique : Cartographie de la mission selon les programmes et les sous-programme



3.Présentation des Objectifs et indicateurs de performance de la mission Affaires sociales

Tableau n° 1 : Synthèse des objectifs des missions et des indicateurs de performance

| Programme | Objectif stratégique | Indicateurs de performance stratégique |
|--|---|---|
| Programme: Travail et relations professionnelles | Objectif 1.1 Assurer les conditions de travail décent | Indicateur 1 : Taux de salariés ayant eu les visites d'inspection |
| Programme: Sécurité sociale | Objectif 2.1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale | Indicateur 1 : Le rapport entre les charges et les produits Indicateur 2 : Taux de recouvrement (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) |
| | Objectif 2.2 : Améliorer la couverture sociale | Indicateur 3 : Taux de couverture sociale effective. |
| | Objectif 2.3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux. | Indicateur 4 : Délais de bénéfice des services et taux de dossiers liquidés dans les délais |
| | | |
| Programme3 : Promotion sociale | Objectif 3.1 : Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés. | Indicateur 1 : Taux des familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales Indicateur 2 : Taux des femmes issues de familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales |
| | Objectif 3.2 : intégration sociale et économique des populations vulnérables et à besoins spécifiques | Indicateur 1 : taux d'intégration des personnes handicapées |

| | | |
|---|---|--|
| | Objectif 3.3 : Contribuer à la réduction du taux global de l'analphabétisme. | Indicateur 1 : le taux d'analphabétisme global Indicateur 2 : le taux d'analphabétisme chez les femmes |
| Programme4 Migration et tunisiens à l'étranger | Objectif 4.1 : Renforcer la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement | Indicateur 1 : Le taux de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger Indicateur 2 : Le taux de contribution des tunisiennes à l'étranger aux efforts de développement |
| | Objectif 4.2 : Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger. | Indicateur 2 : Le taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger jouissant des services des centres sociaux et culturels |
| Programme9 : Pilotage et appui | Objectif 9.1 : Maitrise de la masse salariale | Indicateur 1 : Taux d'exactitude des prévisions de la masse salariale (loi de finances initiale/ réalisations). |
| | Objectif 9.2 : Efficacité du programme de pilotage | Indicateur 2 : La part du programme de pilotage et d'appui dans le budget de la mission |

4-Budget du ministère et programmation des dépenses de la mission à moyen terme :

4.1Présentation du budget de la mission pour 2021

Tableau n°2 : Répartition du budget de la mission Affaires sociales de l'année 2021
selon les programmes et la nature de la dépense

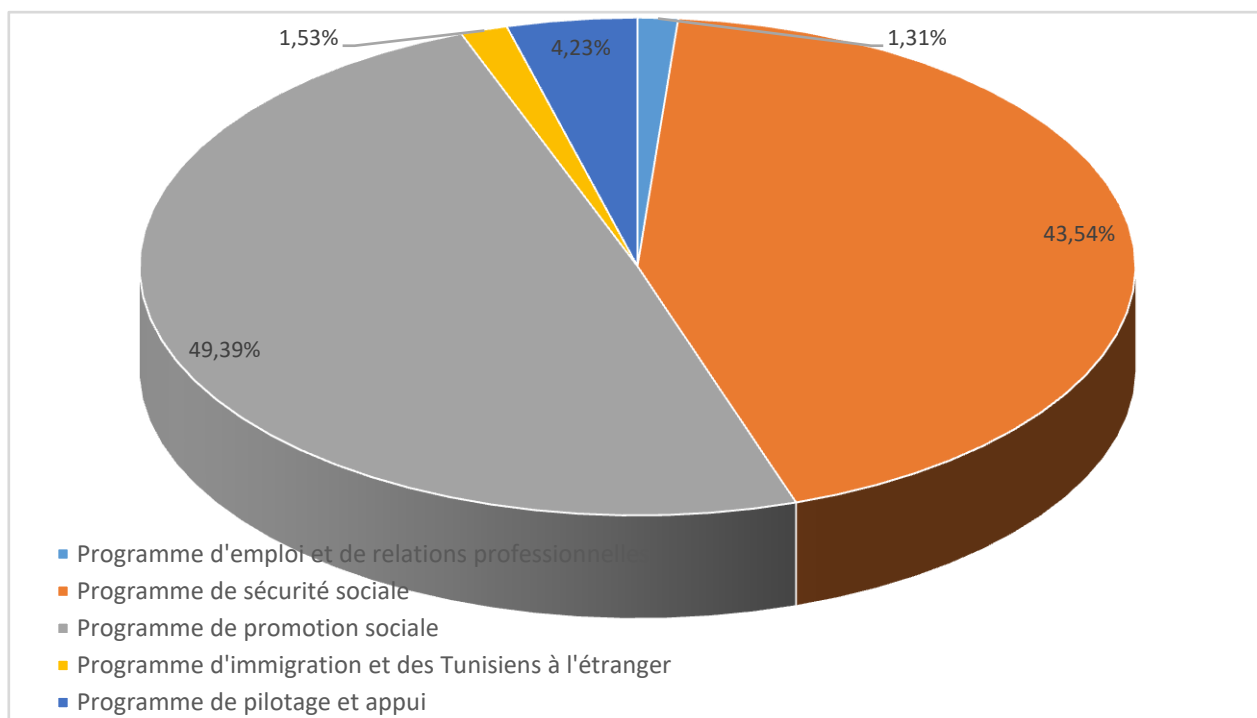
(Crédits de paiement)

Unité :Dinar

| | Dépenses de rémunération | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'interventions | Dépenses d'investissement | Dépenses des opérations financières | Total |
|--|--------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Programme travail et relations professionnelles | 23.493,621 | 1.557,000 | 150,000 | 340,000 | - | 25.540,621 |
| Programme sécurité sociale | 920,000 | 28,500 | 850.214,000 | 90,000 | - | 851.252,500 |
| Programme promotion sociale | 132.446,000 | 8.436,200 | 820.713,000 | 4.000,000 | - | 965.595,200 |
| Programmémigration et tunisiens A l'étranger | 24.630,000 | 3.691,500 | 1.510,000 | 10,000 | - | 29.841,500 |
| Programme Pilotage et appui | 62.186,379 | 6.286,800 | 4.937,000 | 9.360,000 | - | 82.770,179 |
| Total des programmes | 243.676,000 | 20.000,000 | 1677.524,000 | 13.800,000 | | 1955.000,000 |

Compte non tenu des ressources propres des établissements publics et des fonds de concours

Graphique n° 1 : Répartition du budget du Ministère pour l'année 2021 selon les programmes (Crédits de paiement)



4.2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme 2021- 2023 du ministère

Tableau n ° 3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du ministère : Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

| Nature des dépenses | Réalizations | | | L.F | Prévisions | | |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Dépenses de rémunération | 159.028,707 | 164.741,014 | 193.493,570 | 205.630,000 | 243.676,000 | 249.500,000 | 270.000,000 |
| Dépenses de fonctionnement | 12.793,007 | 12.880,042 | 17.199,667 | 18.761,000 | 20.000,000 | 21.500,000 | 24.500,000 |
| Dépenses d'Interventions | 1302.013,536 | 1535.271,795 | 1552.938,034 | 1392.916,000 | 1677.524,000 | 1481.000,000 | 1502.000,000 |

| | | | | | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses d'Investissement | 9.361,195 | 8.388,484 | 11.827,833 | 13.787,000 | 13.800,000 | 13.000,000 | 17.500,000 |
| Opérations financières | | | | | | | |
| Autres dépenses | | | | | | | |
| Total | 1483.196,445 | 1721.281,335 | 1775.459,104 | 1631.094,000 | 1955.000,000 | 1765.000,000 | 1814.000,000 |

Les dépenses d'interventions représentent la plus grande part des dépenses prévues dans le projet du budget du Ministère des Affaires Sociales pour l'année 2021 soit 85,81%. Elles sont destinées principalement aux subventions et aides aux familles nécessiteuses (731.3MDT), à diversifier les sources de financement des caisses sociales (500MDT) et 446.2MDT pour les autres dépenses. Cela montre le caractère social des dépenses du ministère, puisque ses interventions couvrent 90% de la population.

✓ **Interventions dans le domaine de la sécurité sociale**

Les dépenses d'interventions couvrent en plus de la contribution de l'Etat dans la diversification des sources de financement des caisses sociales,

-les subventions compensatrices au titre des pensions de retraite minimale (100MillionsDT) et les subventions d'ajustement systématique des pensions (173.5MillionsDT)

-la prise en charge de la contribution des employeurs dans le régime de protection sociale de base(52MillionsDT)

-les frais induits de la législation portant sur la garantie de la pension du divorce(350MDT)

- l'allocation de la vieillesse au profit des ouvriers de chantiers (11MillionsDT)

-le remboursement du déficit du régime spécifique à la retraite (18MillionsDT)

-les régimes de sécurité sociale au titre des réintégréés dans leurs postes de travail et bénéficiaires de la grâce législative (3MillionsDT)

- le remboursement des sommes dues au titre de la coopération technique (9.5MillionsDT)
- les frais dûs à la législation des accidents de travail (700MDT)
- ✓ Interventions dans le domaine de la promotion sociale
 - Aides aux familles nécessiteuses (645Millions DT)
 - Aides au titre des fêtes religieuses accordées aux familles nécessiteuses et à revenu limité (52Millions DT)
 - Programme des ouvriers de chantiers âges de plus de 60ans (6Millions DT)
 - Gratuité de transport au profit des enfants issus des familles nécessiteuses (7Millions DT)
 - Aides accordées aux enfants issus des familles nécessiteuses au titre de la rentrée scolaire et universitaire (20,5Millions DT)
 - Aides exceptionnelles (4Millions DT)
 - Interventions au titre de la solidarité sociale (19Millions DT)
 - Création des petits projets au profit des familles nécessiteuses (5MillionsDT)
 - Financement public au profit des groupes vulnérables (1 Million DT)
 - Subventions au profit des associations sociales et associations de soutien des handicapés et d'éducation spéciale (30MillionsDT)
 - Subventions accordées aux établissements publics au titre de prise en charge des populations à besoins spécifiques et établissements publics de soutien et de réhabilitation des handicapés (1.3Millions DT)
- ✓ **Autres interventions**
 - Interventions au titre de supervision, d'assistance et de recherche dans le domaine des immigrés (1.5Millions DT)
 - Subventions au profit des amicales et associations sportives du personnel (4.03Millions DT)
 - Subventions au profit d'organisations internationales et arabes (600MDT)

Tableau n ° 4 : Le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du ministère : Répartition selon les programmes(crédits de paiement)

Unité :Dinar

| | Réalizations | | | L.F | Prévisions | | |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Programme travail et relations professionnelles | 18.814.349 | 19.499.146 | 21.633.286 | 22.826.075 | 25.540.621 | 27.300.000 | 30.500.000 |
| Programme Sécurité sociale | 769.506.853 | 964.560.882 | 805.224.322 | 611.391.965 | 851.252.500 | 651.332.500 | 679.500.000 |
| Programme promotion sociale | 634.180.382 | 674.399.800 | 877.777.283 | 906.245.372 | 965.595.200 | 970.000.000 | 979.500.000 |
| Programme immigration et tunisiens à l'étranger | 19.194.130 | 19.247.977 | 21.912.051 | 27.471.100 | 29.841.500 | 31.050.000 | 33.000.000 |
| Programme Pilotage et appui | 41.897.001 | 43.573.530 | 51.080.052 | 63.159.488 | 82.770.179 | 85.317.000 | 91.500.000 |
| Total | 1483.196,445 | 1721.281,335 | 1775.459,104 | 1631.094,000 | 1955.000,000 | 1765.000,000 | 1814.000,000 |

Chapitre I :Présentation des programmes de la mission

Programme "Travail et Relations Professionnelles"

Responsable du programme : M. Fouad Ben Abdallah, Directeur général, de l'Inspection de travail nommé par arrêté du ministre des Affaires Sociales n°923 du 26 avril 2017

1-Présentation du programme et de sa stratégie

1.1-Les engagements nationaux et internationaux

Le domaine du travail et des relations professionnelles occupe une place importante parmi les domaines d'intervention du ministère des Affaires sociales et ce compte tenu de son impact sur le développement économique et social. Ses activités se déclinent d'un ensemble d'engagements nationaux et internationaux dont notamment :

- ✓ L'article 40 de la constitution Tunisienne qui stipule que « Tout citoyen et toute citoyenne a droit au travail. L'État prend les mesures nécessaires afin de le garantir sur la base du mérite et de l'équité. Tout citoyen et toute citoyenne a droit au travail dans des conditions favorables et avec un salaire équitable ».
- ✓ Le contrat social signé par le gouvernement et les partenaires sociaux (UGTT et l'UTICA) en date du 14 janvier 2013
- ✓ Les conventions internationales liées à l'OIT, ratifiées par la république Tunisienne, relatives aux conditions du travail décent et la garantie des droits des travailleurs dont principalement :
 - La convention n°182 de l'année 1999 sur les pires formes de travail des enfants, 1999
 - La Convention n° 151 de l'année 1978 sur les relations de travail dans la fonction publique
 - La Convention n° 154 de l'année 1981 sur la négociation collective
- ✓ La convention arabe du travail n° 7 relative à l'hygiène et à la sécurité du travail

- ✓ Les objectifs du développement durable 2030 et particulièrement :

-L'objectif n°8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et **durable**, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. »

1.2-Présentation de la stratégie

La stratégie du programme travail et relations professionnelles consiste à garantir les fondements du travail décent dans le cadre du respect des dispositions du contrat social à travers le renforcement du dialogue social entre les partenaires sociaux. Ceci contribuerait à :

- ✓ Renforcer le respect de la législation sociale et la réduction des conflits collectifs,
- ✓ Lutter contre les formes de travail précaire et promouvoir la croissance et la productivité,
- ✓ Mettre en place un climat social permettant la croissance économique et sociale et la promotion de l'investissement dans un cadre concurrentiel loyal,
- ✓ Promouvoir la santé et la sécurité professionnelle à travers le développement de la législation et l'augmentation de la couverture par les services de la médecine de travail et son amélioration dans les secteurs public et privé.

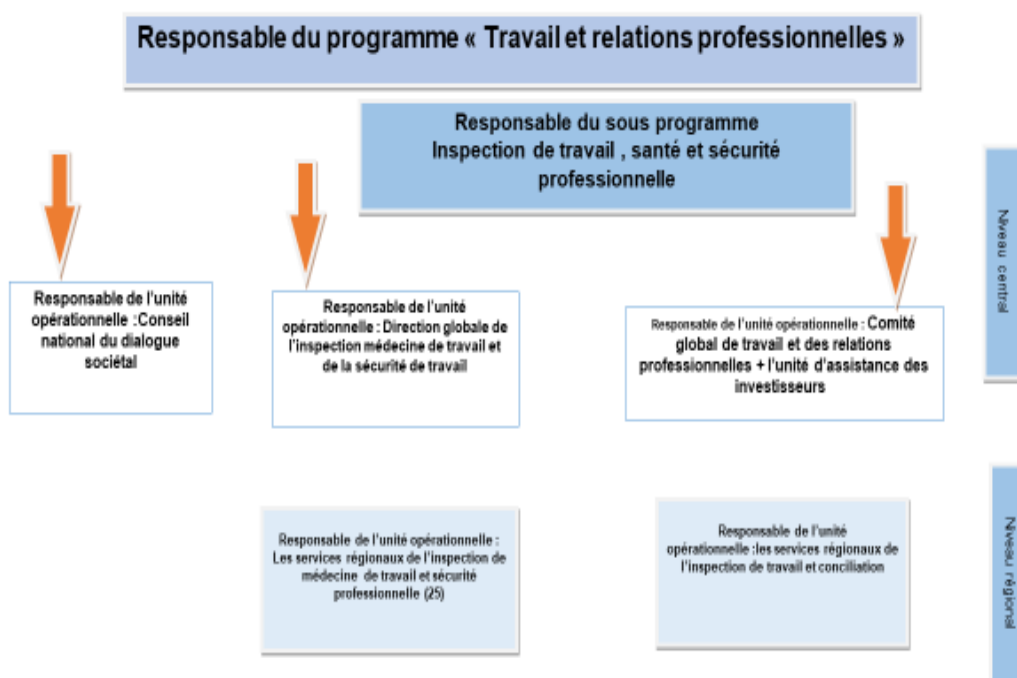
La stratégie du programme travail et relations professionnelles s'articule autour du « **travail décent et la paix sociale** » et consiste notamment à :

- ✓ Œuvrer à garantir le respect des droits humains et les droits des travailleurs dans le cadre d'un ensemble de règles de sureté et de normes relatives à la définition de salaires équitables respectant la sécurité physique et mentale de l'employeur (conformément à la définition du conseil économique et social de l'ONU).
- ✓ Mettre en œuvre le droit à la sécurité sociale aux familles et prévoir les opportunités pour
 - *promouvoir l'individu,
 - *réaliser son intégration sociale
 - *permettre sa contribution et sa participation à la prise de décisions

*réaliser l'équivalence des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes
(Définition de l'organisation internationale du travail)

- ✓ Garantir le respect des droits des salariés et œuvrer à satisfaire leurs attentes dans une approche participative qui prend en charge l'équilibre entre les différents intervenants gouvernementaux et syndicaux.

Graphique n° 2 : Cartographie du programme Travail et relations professionnelles



2-Les objectifs et les indicateurs du programme 1 :

| Sous programmes | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels |
|--|--|---|
| Inspection de travail, santé et sécurité professionnelle | Objectif 1 : Garantir les conditions d'un travail décent | Objectif 1 : Contribuer à réduire les conflits collectifs |
| | | Objectif 2 : Augmenter les visites d'inspection |

| | | |
|--|--|--|
| | | Objectif 3 : Implémenter les structures de dialogue social |
| | | Objectif 4 : Contribuer au développement de la législation et de la réglementation à caractère économique et social |
| | | Objectif 5 : Améliorer la couverture dans le domaine de la médecine de travail |
| | | Objectif 6 : Augmenter le nombre de visite d'inspection dans le domaine de la médecine de travail |
| | | Objectif 7 : Renforcer la culture de prévention dans le domaine de la sécurité professionnelle. |

2-1 Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance du programme :

La stratégie du programme « travail et relations professionnelles » s'articule autour d'un certain nombre d'objectifs définis en fonction des priorités et des orientations retenues dans ce domaine. Ces objectifs consistent principalement à :

- ✓ **Garantir les conditions de travail décent.** Cet objectif vise la mise en œuvre de la politique du ministère dans le domaine de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les relations de travail afin de prévenir les conflits de travail et de lutter contre les formes d'emploi précaire en veillant au dialogue et à la motivation du

personnel. Ces éléments sont de nature à booster le développement économique et l'investissement et à préserver les fondements du travail décent conformément au Contrat Social et ce, à travers un ensemble d'objectifs opérationnels :

-Augmenter du nombre de visites d'inspection des entreprises économiques afin de vérifier le respect des exigences de la législation du travail et des conditions de santé et de sécurité au travail de manière à créer un climat social favorable au développement économique et à l'amélioration de la productivité.

-Mettre en place des structures de dialogue au sein des entreprises dans le cadre de la préservation de la paix sociale et du renforcement du dialogue au sein de l'entreprise. Cet objectif vise à mieux ancrer le dialogue social au sein de l'entreprise et à la construction d'une relation équilibrée entre les employeurs et les travailleurs de manière à prévenir les tensions sociales et à créer un climat social basé sur le dialogue et l'échange.

-Présentation des objectifs :

Objectif 1-1-1 : Garantir les conditions d'un travail décent

-Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à réduire les tensions au sein de l'entreprise et le nombre de conflits individuels et collectifs et à améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail. Il contribue également à l'amélioration des ressources des caisses sociales et des ressources fiscales et à promouvoir le principe de la concurrence loyale.

-Référence de l'objectif : articles 170 et suivants, chapitre 291 du Code de Travail et la convention internationale n ° 81.

-Justification du choix des indicateurs de l'objectif :

Taux des salariés couverts par des visites d'inspection : Cet indicateur a été adopté pour évaluer l'étendue des visites d'inspection des travailleurs couverts par le champ d'intervention de l'inspections du travail et de la conciliation, de la médecine et la sécurité au travail ainsi que pour soutenir l'application des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles régissant les relations de travail dans tous les domaines d'activité relevant des secteurs soumis au droit du travail.

Tableau n°5 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 1-1-1

| | Unité | Réalizations | | | LF | Les prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------|-------|-------|----------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection | % | 48.94 | 46.48 | 38.83 | 35.25 | 41.5 | 43.12 | 44.58 |
| Sous indicateur1 : Taux des salariés couverts par des visites d'inspection de travail | % | | | | 15,54 | 20,83 | 21,87 | 22,92 |
| Sous indicateur2 : Taux des salariés couverts par des visites d'inspection de médecine et de travail et sécurité professionnelle | % | | 36,7 | 53,7 | 19,71 | 20,67 | 21,25 | 21,66 |

2.2-Présentation des activités du programme :

Tableau n°6 : Les activités et les interventions du programme « Travail et Relations professionnelles »

| Objectifs | Indicateurs | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits 2021 (DT) |
|---|---|---------------------------------|--|---|----------------------------------|
| -Objectif : Garantir les conditions d'un travail décent | -Indicateur : Taux des salariés couverts par les visites d'inspection | 51,28% | I1: Conseiller les employeurs sur l'intérêt d'appliquer la loi | A1: Pilotage dans le domaine du contrôle et de l'application de la réglementation du travail | 4.981.499 |
| | | | I2: Conseiller les employeurs sur les modalités de régulariser leurs situations juridiques | A2: Contrôle et conciliation | 13.891.371 |
| | | | I3: Clarifier et expliquer les dispositions législatives ambiguës | A3: Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social | 1.000.000 |
| | | | I4: Vulgariser les programmes d'encouragement des employeurs dans le domaine du droit social | A4: Pilotage dans le domaine de la santé et sécurité au travail | 1.894.462 |
| | | | I5: Sensibiliser sur l'importance de la prévention dans le domaine de la santé et sécurité au travail | A5: Inspection de la médecine de travail | 3.773.286 |

3-Les dépenses du programme « Travail et Relations professionnelles » :

3.1-Le budget du programme « Travail et Relations professionnelles » :

**Tableau n°7 : Budget du programme selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

Unité : le dinar

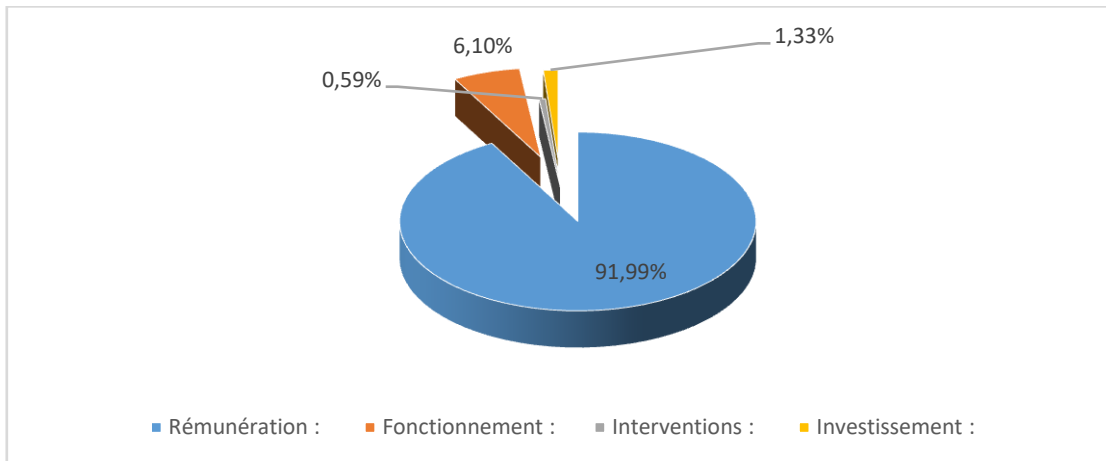
| Libellé | Réalizations 2019 | LF 2020 | Prévisions 2021 | Taux d'évolution | |
|---------------------------|----------------------|------------|--------------------|------------------|--------|
| | | | | Montant | Taux % |
| Rémunération | 18.566.130 | 20.287.610 | 23.493.621 | 3.206.011 | 15,80 |
| Fonctionnement | 683.059 | 1.538.465 | 1.557.000 | 18,535 | 1,20 |
| Interventions | 149.900 | 250.000 | 150.000 | -100.00 | -40 |
| Investissements | 2.051.013 | 750.000 | 340.000 | -410.000 | -54,67 |
| Opérations financières | | | | | |
| Total du programme | 21.633.286 | 22.826.075 | 25.540.621 | 2.714.546 | 11,89 |

Compte non tenu des ressources propres des établissements publics.

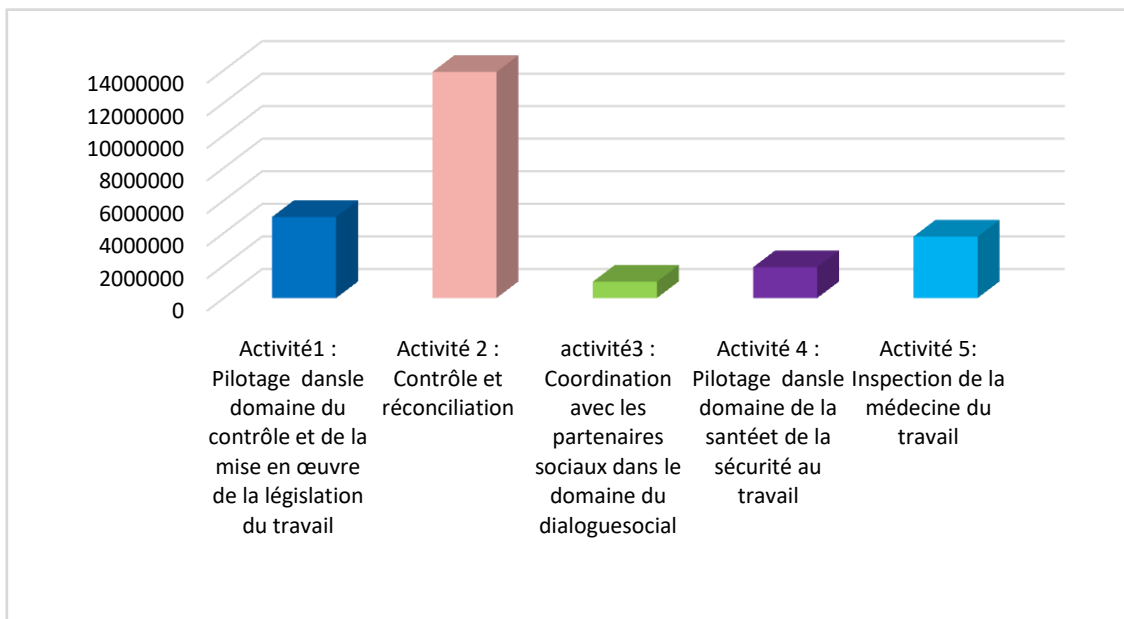
Tableau n°8 : Budget du programme Travail et relations professionnelles selon la destination de la dépense (sous programmes et activités)

| Libellé | Activités | Réalizations 2019 | LF 2020 | Prévisions 2021 | Evolution 2021-2020 | |
|----------------------------------|--|----------------------|------------------|--------------------|------------------------|---------------|
| | | | | | Montant | Taux% |
| Sous programmes | Activités centrales | | 4.455.000 | 7.875.961 | 3.420.961 | 76,79 |
| | A1 : Pilotage dans le domaine du contrôle et de l'application de la loi | | 2.800.000 | 4.981.499 | 2.181.499 | 77,91 |
| | A2 : Pilotage dans le domaine de santé et sécurité au travail | | 555.000 | 1.894.462. | 1.339.462 | 241,34 |
| | A3 : Coordination avec les partenaires sociaux | | 1.100.000 | 1.000.000 | -100.000 | -9,09 |
| | Activités régionales | | 18.371.000 | 17.664.660 | -706.340 | -3,84 |
| | A2 : Contrôle et conciliation | | 13.556.000 | 13.891.371 | 335.371 | 2,47 |
| | A5 : Inspection et médecine de travail | | 4.815.000 | 3.773.289 | -1.041.711 | -21,63 |
| Total des sous programmes | | | 22.826.000 | 25.540.621 | 2.714.621 | 11,89 |
| Total du programme | | | 22.826.000 | 25.540.621 | 2.714.621 | 11,89 |

Graphique n°3 : Budget du programme « travail et relations professionnelles » selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)



Graphique n°4 : Budget du programme Travail et relations professionnelles selon la destination de la dépense (sous programmes et activités)



3-2 Présentation du cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023

du programme « Travail et Relations professionnelles »

3-2-1 Cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme :

Unité : dinar

| Nature des dépenses | Réalizations | | | LF2020 | Prévisions | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Rémunération | 17.042.891 | 16.775.811 | 18.566.130 | 20.287.610 | 23.493.621 | 25.000.000 | 27.500.000 |
| Fonctionnement | 600.662 | 841.443 | 683.059 | 1.538.465 | 1.557.000 | 1.650.000 | 1.600.000 |
| Interventions | | 772.965 | 149.900 | 250.000 | 150.000 | 150.000 | 150.000 |
| Investissements | 774.796 | 1.308.927 | 2.051.013 | 750.000 | 340.000 | 500.000 | 1.250.000 |
| Operations financières | | | | | | | |
| Total | 18.418.349 | 19.499.146 | 21.633.286 | 22.826.075 | 25.540.621 | 27.300.000 | 30.500.000 |

Programme Sécurité sociale

Le responsable du programme : Monsieur Sami Arouss directeur général de la sécurité sociale nommé conformément au décret n°2020-686 en date du 1 septembre 2020.

1- Présentation du programme :

1.1-Les engagements nationaux et internationaux : le secteur de la sécurité sociale constitue une des principales attributions du ministère des Affaires sociales en raison de son rôle dans la consécration des valeurs de la solidarité entre les différentes catégories sociales, dans l'amélioration du niveau de vie des individus et des familles et dans la préservation de la stabilité sociale.

A ce titre la réforme du système de la sécurité sociale figure parmi les principaux projets que le ministère œuvre à finaliser. La stratégie du programme Sécurité Sociale se décline des engagements nationaux et internationaux du gouvernement dont notamment :

Article 10 : L'acquittement de l'impôt et la contribution aux charges publiques, conformément à un système juste et équitable, constituent un devoir. L'État met en place les mécanismes propres à garantir le recouvrement de l'impôt et la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Il veille à la bonne gestion des deniers publics et prend les mesures nécessaires pour les utiliser conformément aux priorités de l'économie nationale. Il agit d'empêcher la corruption et tout ce qui est de nature à porter atteinte à la souveraineté nationale.

Article 38 : Tout être humain a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins de santé à tout citoyen et assure les moyens nécessaires à la sécurité et à la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien ou ne disposant pas de ressources suffisantes. Il garantit le droit à une couverture sociale conformément à ce qui est prévu par la loi.

Recommandation de l'Organisation internationale du travail n ° 2012-202 du 30 mai 2021 relative aux socles nationaux de protection sociale

Les objectifs du développement durable 2030 : notamment

-Objectif n° 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde et qui vise à :

- ❖ A l'horizon de l'année 2030 création de mécanismes pour une protection sociale appropriée sur le plan national et international pour tous et lui définir un plancher minimum et réaliser une large couverture sanitaire pour les pauvres et les vulnérables

-Objectif n° 5 : Egalité entre les sexes et qui vise :

- ❖ Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

-Objectif n°10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre et qui vise :

- ❖ Considérer des politiques et notamment des politiques financières et des politiques de rémunération et de protection sociale qui réalisent une grande part d'égalité progressivement.

1.2-Présentation de la stratégie du programme

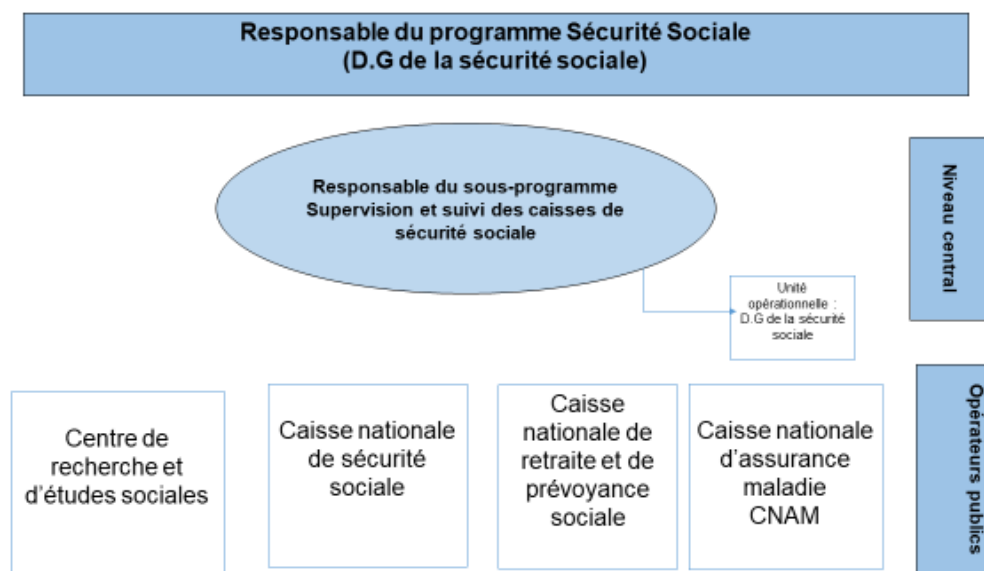
La stratégie du programme sécurité sociale consiste à :

- ✓ Œuvrer à la préservation des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale et la gouvernance des caisses
- ✓ Consacrer le socle national de couverture sociale et veiller à trouver les solutions au financement des régimes de sécurité sociale dans le cadre d'un partenariat avec les partenaires sociaux et ce en application du contrat social qui a été consolidé par la création du conseil national du dialogue social.
- ✓ Elargir la couverture sociale à tous les individus à travers l'intégration du secteur informel.
- ✓ Améliorer les services rendus aux assurés sociaux.

Cette stratégie s'articule autour d'un axe prioritaire à savoir : « **la préservation de l'équilibre financier des régimes de sécurité sociale** » et ce à travers :

- ✓ L'œuvre à assurer la soutenabilité et la pérennité des régimes et la préservation des acquis réalisés dans ce domaine et les étendre aux futures générations.
- ✓ La révision globale des régimes de sécurité sociale conformément au contrat social.

Graphique n°5 : Cartographie du programme Sécurité Sociale



1- Les objectifs et les indicateurs du programme :

| Sous-programme | Objectifs Stratégiques |
|--|--|
| Supervision et suivi des caisses de sécurité sociale | Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale. |
| | Objectif 2 : Améliorer la couverture sociale |
| | Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux |

1.2- Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance du programme

La stratégie du programme Sécurité sociale s'articule autour de certains objectifs structurels qui découlent des orientations et priorités du secteur. Les objectifs consistent à :

- ✓ **Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale** qui se décline de la stratégie du ministère qui vise à garantir les équilibres des caisses sociales, à trouver des mécanismes de recouvrement des créances des caisses sociales des secteurs public et privé et à améliorer les sources de leur financement.
- ✓ **Améliorer la couverture sociale** qui vise à évaluer et réviser le rôle de la Caisse nationale de sécurité sociale pour attirer les travailleurs des secteurs informels et améliorer la couverture sociale effective.
- ✓ **Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux.**

-Présentation des objectifs :

L'objectif 2.1.1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale : Cet objectif s'intègre dans la stratégie du ministère et vise à garantir les équilibres financiers des caisses sociales.

Référence de l'objectif : L'axe social du contrat social

Présentation de l'objectif : Dans le cadre des dispositions du contrat social, l'amélioration des équilibres financiers des régimes de sécurité sociale est considérée comme l'un des objectifs prioritaires que le Ministère cherche à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai et urgent que les caisses de sécurité sociale connaissent des pressions financières élevées, notamment au niveau des régimes de retraite, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé ainsi que le régime de l'assurance maladie. Les éléments les plus importants liés à cet objectif sont :

- A court terme : veiller à ce que les caisses remplissent leurs obligations envers leurs affiliés et envers les clients,
- A moyen et long terme : assurer la soutenabilité financière des régimes existants, la pérennité des droits acquis et leur viabilité pour les générations présentes et futures.

Justification du choix des indicateurs de l'objectif : Le ratio d'équilibre entre les charges et les produits (produits / charges)

Cet indicateur consiste à rapprocher les charges totales de chaque caisse aux produits totaux et à suivre le ratio de l'équilibre financier global au niveau de ces différentes composantes. Il vise également le suivi de l'adéquation entre les charges et les produits des régimes de retraite dans les secteurs public et privé et du régime d'assurance maladie.

Tableau n°9 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.1.1

| Indicateurs de mesure de performance | Unité | Réalizations | | | Prévisions | | | |
|---|-------|--------------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| (CNSS) | | | | | | | | |
| -Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 118 | 116 | 116 | 117 | 117 | 117 | 116 |
| -Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits des régimes de retraite | % | 114 | 144 | 143 | 145 | 145 | 145 | 143 |
| (CNRPS) | | | | | | | | |
| - Taux d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 107.2(*) | 124.9 | 120.7 | 115.5 | 117.3 | 119.8 | 124.9 |
| - Taux d'équilibre entre les charges et les produits des régimes de retraite | % | 122.8(*) | 125.6 | 121.6 | 116.1 | 117.9 | 120.5 | 125.9 |
| (CNAM) | | | | | | | | |
| - Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 86.3 | 82 | 78.65 | 80.8 | 81.92 | 83.04 | 84.57 |
| - Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits du régime d'assurance maladie | % | 94.1 | 89.8 | 84.31 | 86.69 | 88.68 | 89.9 | 91.14 |

(1) Prévisions :

(*) Compte tenu des crédits alloués par le Budget de l'État en 2017 et qui s'élèvent à 500 MDT

Justification du choix des indicateurs de l'objectif: Taux de recouvrement (Caisse de sécurité sociale)

La fonction de recouvrement des cotisations et de contrôle du respect des lois de sécurité sociale fait partie des fonctions principales pour assurer la pérennité des régimes de sécurité sociale et atteindre leurs équilibres financiers. Le taux de recouvrement a été adopté comme deuxième indicateur pour suivre l'objectif lié à l'amélioration des équilibres financiers de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, étant donné le lien étroit entre le recouvrement et l'équilibre financier de la caisse.

Cet indicateur est égal aux montants recouverts par rapport aux déclarations déposées auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Il vise à suivre les résultats des travaux menés par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour collecter ses cotisations, soit pour les trois trimestres courants, soit pour les trois trimestres précédents.

Tableau n°10 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.1.2

| Indicateurs mesurant le rendement | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|---------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020(1) | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de recouvrement pour les trois trimestres courants | | | | | | | | |
| • Régime des salariés dans le secteur non agricole | % | 92.6 | 91.5 | 92 | 82 | 85 | 90 | 92 |
| • Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole | % | 47 | 48.4 | 53.6 | 40 | 45 | 48 | 53 |
| Taux de recouvrement pour les 3 trimestres précédents | % | 24 | 28.3 | 20 | 10 | 13 | 15 | 20 |

(1) Prévisions

L'objectif 2.1.2 : Améliorer la couverture

Le ministère s'emploie à améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et à attirer le secteur informel. L'objectif ciblé est d'assurer l'affiliation volontaire selon une approche souple des travailleurs dans les régimes de sécurité sociale.

Référence de l'objectif : Le contrat social

Justification du choix des indicateurs de l'objectif : Taux de couverture sociale effective

Cet indicateur est égal au nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des travailleurs des entreprises affiliées d'office) / le nombre de personnes employées (y compris les travailleurs du secteur informel). Il vise à évaluer le travail de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour attirer les travailleurs des secteurs informels et améliorer la couverture sociale effective.

Tableau n°11 Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif

| Indicateurs | Unité | Réalizations | | | 2020 (1) | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|--------------|--------------|-------------|------------|-------------|-----------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| -Taux de couverture sociale effective pour le régime des salariés non-agricoles | % | 79.4 | 80.86 | 82.81 | 80.5 | 83 | 84 | 85 |
| -Taux de couverture sociale effective pour le régime des salariés agricoles | % | 11.7 | 10.03 | 11.58 | 11.3 | 12 | 16 | 20 |
| -Taux de couverture sociale effective pour le régime des salariés dans le secteur agricole amélioré | % | 97.2 | 96.26 | 98.96 | 97 | 98 | 98.5 | 99 |

| | | | | | | | | |
|--|---|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| -Taux de couverture sociale effective pour le régime des travailleurs non-salariés non agricoles | % | 83 | 79.95 | 71.72 | 65 | 70 | 75 | 80 |
| -Taux de couverture sociale effective pour le régime des travailleurs non- salariés agricoles | % | 83.3 | 87.38 | 88.49 | 79.6 | 85 | 90 | 92 |
| Total | % | 80.3 | 80.03 | 80.07 | 78 | 79.4 | 81.7 | 83.7 |

L'objectif 2.1.3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux :

Le Ministère s'emploie à améliorer la gouvernance des caisses ainsi que la qualité des services et à les rapprocher des assurés sociaux et ce, à travers la réduction des délais de prestation de ces services (modes et procédures de paiement de la retraite, paiement des prestations aux ayants droit, remboursement des frais de soins ...). Le renforcement de la décentralisation et la création de services ainsi que le suivi des normes et indicateurs d'amélioration de la qualité et de l'efficacité permettront d'atteindre cet objectif.

Justification du choix des indicateurs de l'objectif : Délai de bénéfice des services et taux de dossiers traités dans les délais : Cet indicateur vise à suivre la qualité des services rendus par les caisses sociales en vue de les améliorer, les rapprocher des affiliés et réduire leurs délais.

Tableau n°12 : Série Chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif 2.1.3

| | Réalizations | | | 2020 (*) | Prévisions | | |
|--|--------------|-------|-------|----------|------------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Caisse National de Sécurité Sociale -Délais de paiement des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des survivants (par jour) (1) | 41 | 46 | 44 | 42 | 40 | 36 | 36 |
| Caisse National de Retraite et de Prévoyance Sociale (Pourcentage de dossiers clôturés dans les délais) (2) -Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1) -Liquidation des dossiers de retraite (2-2) -Liquidation des dossiers des veuves (fs) s (2-3) -Traitement des dossiers des orphelins (2-4) | 85% | 87.8% | 85.5% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| | 98.2% | 98.3% | 98.1% | 99% | 99% | 99% | 99% |
| | 96.5% | 96.5% | 96.4% | 96.5% | 97% | 98% | 98% |
| | 78% | 81.6% | 85.7% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| Caisse Nationale d'Assurance Maladie (par jours) -Délais de remboursement des frais (3) (par jour) -Délais de remboursement des prestataires de soins (par jour) : <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires des médecins • Remboursement des pharmaciens • Honoraires des physiothérapeutes -Délais de prise en charge des services soumis à Autorisation préalable (par jour) <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des opérations chirurgicales avec accord au préalable • Transplantation rénale • Greffe de moelle épinière • Prise en charge des frais des interventions chirurgicales sur le cœur, les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques • Lithotripsie des | 121 | 136 | 103.9 | 106.5 | 90 | 85 | 80 |
| | 111 | 123 | 80.8 | 85.8 | 70 | 60 | 50 |
| | 75.3 | 127 | 105.4 | 95 | 90 | 85 | 80 |
| | 14 | 13 | 11.9 | 12.2 | 11.2 | 10.2 | 8.2 |
| | 18 | 23 | 37.9 | 42.1 | 20 | 18 | 16 |
| | 18 | 22 | 11.3 | 11.4 | 10.4 | 9.4 | 7.4 |
| | 14 | 14 | 13.23 | 13.5 | 12.5 | 11.5 | 9.5 |
| | 9 | 8 | 8.13 | 8 | 7 | 7 | 7 |

| | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------|--|
| calculs rénaux | | | | | | | | |
| • Scanner, diagnostic IRM | 8 | 13 | 13.58 | 13.4 | 12.4 | 11.4 | 10.4 | |
| • Prise en charge des dépenses d'appareillage médical | De 5 à 60 | De 5 à 48 | De 5.4 à 52 | De 6.1 à 58 | De 5 à 50 | De 5 à 40 | De 5 à 30 | |
| • Prise en charge des frais des soins thermaux | 10 | 10 | 10.5 | 10.5 | 9.5 | 10.5 | 7.5 | |
| • Couverture des frais de physiothérapie | 15 | 10 | 17.7 | 18.2 | 17 | 15 | 13 | |

(*) Prévisions

(1) La période d'attente de l'affilié social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

(2) Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers

(2-1) : Comment calculer les délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois qui suit le mois de dépôt du dossier

(2-3) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

(2-4) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

(3) Remboursement des dépenses de traitement des maladies lourdes ou chroniques, récupération des dépenses de traitement des maladies accidentelles, récupération des frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse.

2.2 Présentation des activités du programme :

Tableau n°13 Les activités et les interventions du programme Sécurité Sociale

| Objectifs | Indicateurs | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits selon les activités (DT) |
|---|---|---------------------------------|---|--|---|
| Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale. | Indicateur 1 : Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits | Cf. tableau 1 | - L'entrée en vigueur de la réforme du système de pensions pour les travailleurs du secteur non agricole - Demande au ministère des Finances d'augmenter le fonds de la cotisation sociale de solidarité au titre de l'année 2021 pour atteindre 650 MD afin de répondre aux besoins attendus en liquidité financière en 2021. | A1 : Pilotage et tutelle des caisses de sécurité sociale | 653.072,500 |
| | Indicateur 2 : Taux de recouvrement | Cf. tableau 2 | - Proposition de création de compte de Trésor dénommé «Diversification des sources de | A2 : Gestion des instruments et d'interventions sociaux au profit de l'Etat | 11.350,000 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>financement de la sécurité sociale» dont les fonds proviennent de la contribution sociale de solidarité et d'autres ressources tout en garantissant la transparence des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'adoption de dispositions au niveau de la loi de finances pour l'année 2021 à la prise en charge des dettes des sociétés de transport nationales et régionales et de leurs engagements vis à vis des 2 Caisses (CNRPS & CNSS) - Améliorer le recouvrement en intensifiant le contrôle sur terrain, en intégrant tous les secteurs et les entrepreneurs en fonction des indicateurs d'évasion sociale et en utilisant les données disponibles dans différentes structures publiques -Réhabilitation du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale - Proposition d'approbation d'une amnistie fiscale au profit de la CNRPS au titre des impayés accumulés et relatifs aux sommes prélevées sur les pensions de retraite non liquidées et redevables aux services fiscaux. - Proposition d'inclure, au niveau du projet de loi de finances pour l'année 2021,des dispositions pour la création d'une caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale dont les fonctions sont d'assainir les dettes des caisses sociales sur le long terme (20 ou 30 | | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | | <p>ans) et financer ces fonds par les impôts, taxes et un crédit annuel permanent sur le budget de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'inclure au niveau du projet de loi de finances pour l'année 2021 des dispositions exigeant la création d'un compte spécial finançant l'allègement de la bonification au titre d'emplois pénibles des corps actifs, de travaux insalubres, sans toutefois imputer ses charges financières sur le système public de retraite. - Recouvrement sur le budget de l'Etat des impayés des institutions et entreprises publiques au titre de cotisations au profit des caisses de sécurité sociale, - Permettre à la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale de disposer d'un mécanisme juridique concernant les avances fournies par le secteur bancaire pour faire face au gap entre les ressources et les dépenses lors du paiement des pensions et ce à travers l'affectation des taux d'intérêt réduits. Ce mécanisme permettrait de réduire les charges financières de la caisse d'une part et d'encourager les banques à consentir de telles avances en leur accordant une plus grande flexibilité concernant le respect des indicateurs de bonne gouvernance financière - Proposition de prise en charge par le budget de l'Etat des charges financières résultant du recours de la CNRPS au marché financier | | |
|--|--|--|---|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>pour financer ses besoins de liquidité</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposition d'approbation d'un mécanisme juridique permettant la déduction des cotisations au titre de retraite directement des subventions accordées aux établissements publics afin réduire le phénomène d'évasion sociale et d'éviter l'accumulation de dettes envers la CNRPS- Application de l'article 71 paragraphe 7 de la loi n ° 2019-37 de 2019 du 30 avril 2019, qui stipule que le budget de l'Etat supporte le coût des mesures exceptionnelles prises impactant directement les soldes financiers de la CNRPS et alloue des fonds nécessaires pour son financement- Une demande d'allocation d'un montant de 500 MD pour le soutien financier de la CNRPS dans le cadre du budget de l'Etat pour l'année 2021-Mettre en place un système à distance concernant les déclarations et les remboursements des cotisations du système d'assurance maladie auprès des institutions publiques affiliées à la CNRPS- Tenue des comptes individuels des assurés sociaux ayant droit aux services fournis par la Caisse nationale d'assurance maladie- Etablissement de registre pour les prestataires de soins de santé en vue d'approuver leur paiement par la Caisse nationale d'assurance | | |
|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|---|-----------------------------|---|---|---------------------------|
| | | | <p>maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééchelonnement des impayés des 2 caisses de sécurité sociale vis à vis de la Caisse nationale d'assurance maladie - Initier la préparation des normes comptables pour les caisses de sécurité sociale - Renforcer le contrôle administratif et médical avant et après l'octroi des prestations en révisant le système d'information de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en l'enrichissant et en mettant à jour les références médicales agréées pour assurer les services de santé en fonction du régime y afférent | | |
| <p>Objectif 2 : Améliorer la couverture sociale</p> | <p>Indicateur 3 : Taux de couverture sociale effective</p> | <p>Cf. tableau 3</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier le contrôle sur le terrain (de porte à porte) et renforcer le corps de contrôleurs - Adopter et renforcer le plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale en lançant des campagnes de sensibilisation dans le cadre d'un plan de communication global, en préparant des brochures de mise en place des systèmes de sécurité sociale, en préparant des programmes de communication sous la forme d'une série vidéo 2D diffusée sur les réseaux sociaux, en plus en organisant des «journées régionales de sensibilisation concernant la sécurité sociale». - Concevoir un mini site spécialisé en sécurité sociale : tn.secu - Organiser des séminaires de formation destinés aux journalistes | <p>A3 : Gestion des régimes spéciaux de sécurité sociale et de certains instruments et interventions sociaux au profit de l'Etat (CNRPS)</p> | <p>186.130,000</p> |

| | | | | | |
|--|--|-----------------------------|--|--|-----------------------|
| | | | <p>de divers médias et en liaison avec les institutions publiques, les associations et les structures qui accordent le microcrédit.</p> <p>-Soutenir l'expérience mobile de sécurité sociale en poursuivant l'acquisition d'unités ambulantes pour effectuer les procédures d'enregistrement et d'inscription en partenariat avec l'agence Millennium Challenge Corporation</p> <p>- Proposer des mesures pour lutter contre le travail informel en vue de soutenir les règles de concurrence loyale entre les acteurs économiques et ce à l'instar des sanctions de toute personne non affiliée par une amende comprise entre 1000 et 50000 dinars, et ce conformément à l'article 52 de la loi de finances de 2016.</p> <p>- Proposition de rallongement de la période de prescription, de 3 ans à 5 ans, de la Caisse nationale de sécurité sociale en révisant l'article 110, alinéa 1 de la loi n ° 30 de 1960 du 14 décembre 1960, relative à l'organisation des systèmes de sécurité sociale, afin de renforcer le contrôle des déclarations et respecter la législation sociale.</p> | | |
| <p>Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux</p> | <p>Indicateur 4 : Délais de paiement des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des</p> | <p>Cf. tableau 4</p> | <p>-Renforcer la décentralisation et les ressources humaines au niveau des centres régionaux et locaux</p> <p>- Poursuivre la mise en place du système de comptes individuels des acteurs, en menant des campagnes de sensibilisation et médiatiques sur ce projet aux niveaux central,</p> | <p>A4 : Gestion des régimes spéciaux de sécurité sociale et de certains instruments et interventions sociaux au</p> | <p>700.000</p> |

| | | | | | |
|--|------------|--|--|---------------------------------------|--|
| | survivants | | <p>régional et local, afin de présenter les objectifs de ce projet national et ses effets positifs tant sur l'entreprise que sur l'affilié, et la publication d'un décret à cet effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une nouvelle application de gestion des pensions au niveau de la Caisse Nationale de Retraite et de Sécurité Sociale pour parvenir à une intégration complète avec l'application des comptes individuels et financiers, remboursement et opérateur, et simplifier le travail de traitement des dossiers de charges lors de leur création ou actualisation. - Développer des voies de communication avec les affiliés sociaux à travers l'utilisation de messages courts, l'utilisation de la messagerie électronique et la fourniture de services en ligne. - Continuer à créer des services administratifs de proximité et élargir le réseau des caisses sociales moyennant des structures régionales et locales -Créer des espaces d'accueil pour les bureaux des caisses sociales et améliorer la qualité des services - Poursuivre le développement des systèmes d'information des caisses, augmenter leur efficacité et améliorer leur capacité à suivre les évolutions du rythme et du volume de travail - Achever la mise en place du système d'échange électronique de données entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les | <p>profit de l'Etat (CNAM)</p> | |
|--|------------|--|--|---------------------------------------|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | prestataires de services de santé - Utilisation de la prescription électronique, la facturation électronique et la signature électronique -Création des divisions régionales médicales prévues dans la structure organisationnelle de la Caisse nationale d'assurance maladie. | | |
|--|--|--|--|--|--|

3.Les dépenses du programme Sécurité Sociale

3-1 Budget du programme Sécurité Sociale

Tableau n°14 : Budget du programme Sécurité Sociale selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

Unité : Dinar

| | Réalizations 2019 | LF2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution 2021/2020 | |
|---------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | % ((2)-(1))/(1) |
| Rémunération | 626.409 | 791.965 | 920.000 | 128.035 | 16,17 |
| Fonctionnement | 21.584 | 28.000 | 28.500 | 500 | 1,79 |
| Intervention | 804.566.665 | 610.522.000 | 850.214.000 | 239.692.000 | 39,26 |
| Investissements | 9.664 | 50.000 | 90.000 | 40.000 | 80 |
| Operations Financières | | | | | |
| Total global | 805.224.322 | 611.391.965 | 1.051.252.500 | 239.860.535 | 39,23 |

(*) Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Graphique n°6 : Budget du programme Sécurité Sociale pour l'année 2021 selon la nature de la dépense

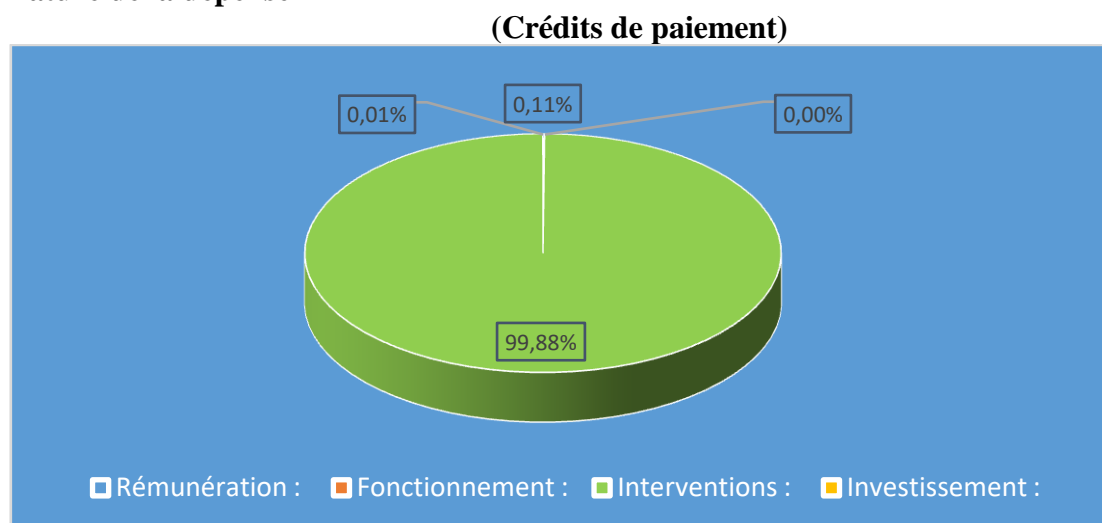


Tableau n°15 : Budget du programme Sécurité Sociale selon la destination de la dépense (par sous programmes et activités)

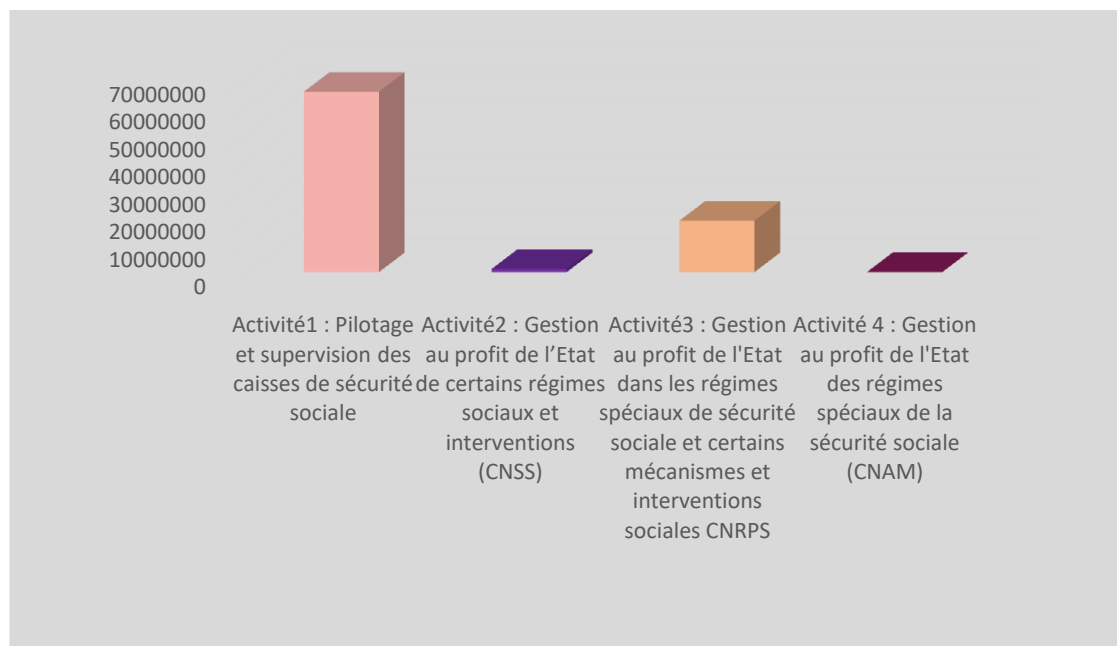
Unité : dinar

| Donnée sur les programmes | Réalisation 2019 | Activité | Loi finance 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution (2021-2020) | |
|-----------------------------------|------------------|---|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------|
| | | | | | Montant | Taux en % |
| Sous-Programme Central | | Activités centrales | | | | |
| | | Activité1 : Pilotage et supervision des caisses de sécurité sociale | 484.683.000 | 653.072.500 | 168.389.500 | 34,74 |
| Supervision dans le domaine de la | | Activité2 : Gestion au profit de l'Etat de certains régimes sociaux et interventions (CNSS) | 10.350.000 | 11.350.000 | 1.000.000 | 9,66 |

| | | | | | | |
|---|--------------------|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| sécurité sociale et suivi des caisses de sécurité sociale | | Activité3 : Gestion au profit de l'Etat des régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS) | 115.639.000 | 186.130.000 | 70.491.000 | 60,96 |
| | | Activité 4 : Gestion au profit de l'Etat des régimes spéciaux de la Sécurité sociale (CNAM) | 720.000 | 700.000 | -20.000 | -2,78 |
| Total des sous-programmes et activités | | | 611.392.000 | 851.252.500 | 239.860.500 | 39,23 |
| Total | 481.474.957 | | 611.392.000 | 851.252.500 | 239.860.500 | 39,23 |

Ressources propres des établissements publics non comprises

Graphique n°7 : Budget du programme Sécurité sociale selon la destination de la dépense (par sous programmes et activités)



3.2-Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Sécurité Sociale :

3.2.1-Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme

Unité : Dinar

| Nature des dépenses | Réalizations | | | LF2020 | Prévisions | | |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Rémunération | 805.681 | 715.622 | 626.409 | 791.965 | 920.000 | 1.000.000 | 1.200.000 |
| Fonctionnement | 871.13 | 049.15 | 21.584 | 28.000 | 28.500 | 30.000 | 32.000 |
| Interventions | 907.810.768 | 118.923.963 | 804.566.665 | 610.522.000 | 850.214.000 | 650.202.500 | 678.168.000 |
| Investissements | | | 9.664 | 50.000 | 90.000 | 100.000 | 100.000 |
| Operations financières | | | | | | | |
| Total | 769.506.583 | 964.560.882 | 805.224.322 | 611.391.965 | 851.252.500 | 651.332.500 | 679.500.000 |

Programme : Promotion Sociale

Le responsable du programme Mr Sami Belghaith Président du comité général de la Promotion Sociale

Nommé conformément au décret 518 du 28 juillet 2020

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le secteur de la promotion sociale occupe une place centrale dans la politique sociale du ministère, qui œuvre à renforcer la politique des interventions de l'Etat et à mieux maîtriser ses transferts et son ciblage aux groupes vulnérable. Pour se faire, le programme se propose d'une part d'actualiser la base de données de la pauvreté et de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'intégration économique et sociale des groupes vulnérables et à faible revenus. D'autre part, il vise à assurer la promotion sociale des populations à besoins spécifiques, en développant les mécanismes de défense, en intensifiant les programmes d'assistance aux enfants sans soutien familial en appuyant le programme d'action sociale en milieu scolaire et en améliorant l'efficacité des programmes d'enseignement des adultes.

La stratégie du programme se décline des engagements nationaux et internationaux suivants du gouvernement :

- ✓ **Article 21 de la Constitution Tunisienne** : Les citoyens et les citoyennes sont égaux droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination. L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne.
- ✓ **Article 38 de la Constitution Tunisienne** : Tout être humain a droit à la santé. L'État garantit la prévention et les soins de santé à tout citoyen et assure les moyens nécessaires à la sécurité et à la qualité des services de santé. L'État garantit la gratuité des soins pour les personnes sans soutien ou ne disposant pas de ressources suffisantes. Il garantit le droit à une couverture sociale conformément à ce qui est prévu par la loi.
- ✓ **Article 48 de la Constitution Tunisienne** : L'État protège les personnes handicapées contre toute discrimination. Tout citoyen handicapé a droit, en fonction de la nature de son handicap, de bénéficier de toutes les mesures propres à lui garantir une entière

intégration au sein de la société, il incombe à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

- ✓ Les textes législatifs et réglementaires se rapportant au domaine de la promotion sociale :

- La **Loi n° 93-109 du 8 novembre 1993**, fixant les attributions des centres de défense et d'intégration sociales.

- La **Loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005** relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

- La **Loi n° 2016-41 du 16 mai 2016**, portant modification de la **loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005**, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

- La **loi organique n°2019- 10 du 30 janvier 2019**, régissant le programme AMEN social.

- ✓ **Les objectifs du développement durable 2030 :**

- Objectif n°1 : Eliminer la pauvreté et qui vise :

- *A l'horizon des années 2030, la réduction de la moitié au minimum du taux des hommes, femmes et enfants de tout âge qui souffrent de la pauvreté sous toutes ses formes et ce conformément aux définitions nationales.

- *A l'horizon des années 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

- *A l'horizon des années 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

-Objectif n°4 : Education de qualité et qui vise :

* A l'horizon des années 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

* A l'horizon des années 2030 : Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire notamment techniques et professionnelles pour les personnes en situations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situations vulnérables.

* A l'horizon des années 2030 : veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

-Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique et qui vise :

* A l'horizon des années 2030 : parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

-Objectif n°10 : Réduire les inégalités sous toutes ses formes et qui vise :

*A l'horizon des années 2030 :favoriser l'intégration sociale, économique et politique pour toutes les personnes indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

2-Présentation de la stratégie du programme

La stratégie du programme Promotion Sociale consiste à :

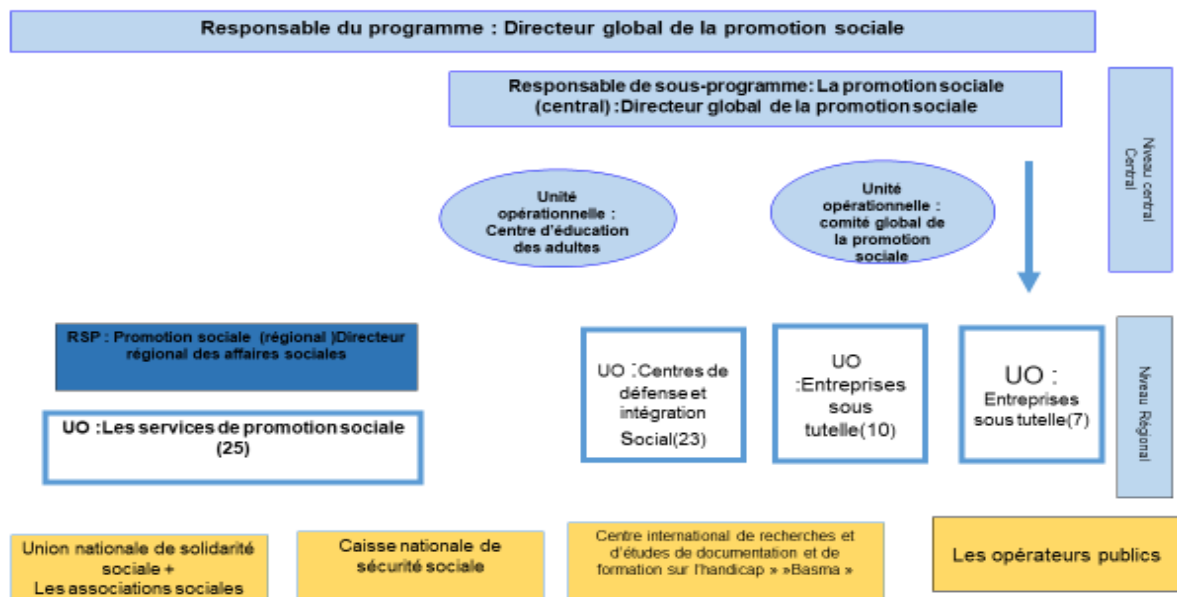
- ✓ Réduire les formes d'exclusion sociale des groupes en situations vulnérables et veiller à leur intégration économique et sociale

- ✓ Contribuer à l'élimination progressive de la pauvreté et de toutes les formes d'inégalité entre les catégories sociales
- ✓ Contribuer à la réduction du taux national moyen de l'analphabétisme chez la population active en mettant le focus sur les femmes et les régions rurales, en instaurant la culture de la numérisation et des droits humains et en se basant sur les nouvelles technologies dans l'enseignement des adultes.

La stratégie du programme Promotion Sociale s'articule autour des principaux axes suivants :

- ✓ Garantir les composantes d'une vie décente pour les groupes en situations vulnérables, les familles nécessiteuses et à revenus limités à travers le ciblage des aides sociales et la promotion de la création des sources de revenus à ceux qui peuvent travailler et prioritairement aux chefs de famille.
- ✓ Améliorer les composantes d'une vie décente aux groupes en situations vulnérables à travers leur intégration économique et social et une couverture équitable par les structures et les cadres travaillant dans le domaine social.
- ✓ Réduire l'analphabétisme particulièrement chez les femmes dans les régions de l'intérieur et les régions rurales.

Graphique n°8 Cartographie du programme Promotion Sociale



➤ **L'approche genre -La phase expérimentale au niveau du projet annuel de performance pour l'année 2021-**

1. Le choix du programme

Le programme promotion sociale constitue l'un des principaux programmes du ministère en raison de son poids budgétaire, de l'effectif en personnel qui lui est affecté et de la diversité des interventions sociales. En effet, les services de la promotion sociale œuvrent à soutenir et maîtriser la politique de transferts sociaux en ciblant les groupes en situation de vulnérabilité et en renforçant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'intégration économique et sociale.

Une grande part des interventions du programme est orientée aux femmes quel que soient leurs spécificités que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. L'importance de ce programme se traduit par :

*L'importance de la part de son budget dans le budget total de la mission : 55,52% au titre de 2020

*Le nombre de personnels et cadres du programme qui représente 63,24% du total de l'effectif de la mission au titre de 2020

*La diversité des structures intervenantes dans le programme au niveau central et régional.

- Le comité global de promotion sociale
- 25 services de promotion sociale
- 274 unités locales de promotion sociale
- 41 EPA sous tutelle du ministère des affaires sociales et travaillant dans le domaine de l'assistance aux groupes en situations vulnérables et des populations à besoins spécifiques.
- Le partenariat avec la société civile à travers l'Union Tunisienne de solidarité sociale et les différentes associations à vocation sociale et qui bénéficient de subvention publique.
- Ce programme cible

*923.000 familles nécessiteuses et à revenus limités soit environ 3 millions de personnes (25% de la population totale)

*1.752 millions d'analphabètes soit 18,4% de la population totale.

* Toutes les populations à besoins spécifiques, les handicapés et les enfants sans soutien familial.

2. Le choix des axes stratégiques pour l'intégration de l'approche genre dans le projet annuel de performance pour l'année 2020.

- L'axe l'assistance des personnes à besoins spécifiques : à travers l'intégration économique et sociale des handicapés
- L'axe lutte contre l'analphabétisme : à travers la contribution dans la réduction de l'analphabétisme

2. Diagnostic de la situation à travers les interventions des services de lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement des adultes

En effet, l'alphabétisation et l'enseignement des adultes reflète le statut social de plusieurs catégories de personnes, les femmes analphabètes et en particulier celles appartenant au milieu rural souffrent de nombreuses difficultés au niveau de la jouissance des services d'enseignement des adultes. Les données statistiques suivantes permettent de diagnostiquer la situation:

- Le nombre d'analphabètes est environ de 1.752.000 soit 18,4% du nombre total de la population selon l'INS, et se répartit comme suit :

*1.205.000 femmes analphabètes soit de 68,77% du nombre total des analphabètes

*546.300 hommes analphabètes soit 31,16 du nombre total des analphabètes.

Le nombre de femmes analphabètes est le double de celui des hommes et est concentré surtout dans la région du Nord-Ouest (206 milles femmes analphabètes) et dans la région du Centre Ouest (247 femmes analphabètes).

Le taux le plus élevé de femmes analphabètes est de :

*44,1% au gouvernorat de Jendouba

*44,6% au gouvernorat de Sidi Bouzid

*39,5% au gouvernorat de Kairouan

Ce taux enregistre une augmentation dans certaines délégations du gouvernorat de Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine pour atteindre 60%. Ainsi, il a été constaté que le taux d'analphabétisme est élevé surtout dans les régions de l'intérieur ce qui nécessite l'élaboration d'un plan d'actions.

4-Le choix des objectifs et des indicateurs stratégiques

***Objectif stratégique :** Contribution à la réduction du taux national d'analphabétisme

***Indicateur stratégique :** Taux d'analphabétisme chez les femmes

***Objectif opérationnel :** Polariser les analphabètes

***Indicateur opérationnel :** Taux de polarisation des femmes analphabètes

- L'approche genre : Révision du processus et l'intégration de l'approche dans le projet annuel de performance

1-Définition des engagements nationaux et internationaux :

*Les articles 21,38 et 48 de la constitution Tunisienne stipulent que l'Etat est tenu de fournir sans discrimination les fondements d'une vie décente à tous les citoyens, la gratuité des soins pour les pauvres et les personnes à revenu limité ainsi qu'aux

personnes ayant des besoins spécifiques tout en leur garantissant l'intégration dans la société.

*Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité sociale et notamment :

---La **Loi n° 93-109 du 8 novembre 1993**, fixant les attributions des centres de défense et d'intégration sociales.

--- La **Loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005** relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

--- La **Loi n° 2016-41 du 16 mai 2016**, portant modification de la **loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005**, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées.

--- La **Loi organique n°2019- 10 du 30 janvier 2019**, régissant le programme de AMEN Social.

*Les objectifs du développement durable 2030 et notamment :

---L'objectif n°1 : L'élimination de la pauvreté

---L'objectif n°8 : Travail décent et croissance économique

---L'objectif n°10 : La réduction des inégalités sous toutes ses formes

2- Définition les données et les statistiques disponibles

Les structures de la promotion sociale se basent sur deux sources d'informations :

*Les données statistiques disponibles au niveau de l'INS et notamment :

-Le recensement global de la population

-La carte de pauvreté en Tunisie (septembre 2020) : elle renferme des données statistiques relatives à la pauvreté et à la qualité de vie réparties par gouvernorat et délégations. Cependant ces statistiques ne sont pas ventilées par sexe et par âge.

*les données collectées suite aux interventions des sociologues (recherches sociologues de terrain). Ces données sont intégrées dans les rapports de mission et sont archivées dans la base données relatives aux familles nécessiteuses et à revenu limité. Elles sont utilisées pour améliorer le ciblage des interventions et les aides sociales.

3- Diagnostic de la pauvreté en Tunisie à travers les interventions des services de la promotion sociale

-Répartition des moyennes de pauvreté en Tunisie

Sur la base des données disponibles dans les registres relatifs aux bénéficiaires des aides mensuels du programme national des aides aux familles nécessiteuses, les bénéficiaires sont réparties selon les régions et le genre comme suit :

Tableau de répartition des bénéficiaires de l'aide sociale selon le genre pour le chef de famille (Juillet 2020 PNAFN, %)

| Gouvernorat | Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale PNAFN (%) | |
|-------------|---|-------|
| | Homme | Femme |
| Tunis | 32.4 | 67.6 |
| Ariana | 37.6 | 62.4 |
| Ben Arous | 34.9 | 65.1 |
| Manouba | 35.6 | 64.4 |
| Nabeul | 36.7 | 63.3 |
| Zaghouan | 40.5 | 59.5 |
| Bizerte | 43.1 | 56.9 |
| Beja | 39.6 | 60.4 |
| Jendouba | 46.9 | 53.1 |
| Kef | 45.1 | 54.9 |
| Seliana | 47.2 | 52.8 |
| Kairouan | 37.9 | 62.1 |
| Kasserine | 44.6 | 55.4 |
| Sidi Bouzid | 45.7 | 54.3 |
| Sousse | | |

| | | |
|-----------|--------------------|--------------------|
| | 33.5 | 66.5 |
| Monastir | 35.6 | 64.4 |
| Mahdia | 33.9 | 66.1 |
| Sfax | 36.3 | 63.7 |
| Gafsa | 35.7 | 64.3 |
| Tozeur | 27.9 | 72.1 |
| Kebili | 35.6 | 64.4 |
| Gabes | 34.2 | 65.8 |
| Médenine | 38.9 | 61.1 |
| Tataouine | 40.2 | 59.8 |
| Total | <u>39.6</u> | <u>60.4</u> |

Les cartes de répartition de la pauvreté montrent que la grande concentration des pauvres se situe dans les régions du Nord-Ouest et du Centre Ouest. Cependant, et bien que la moyenne de pauvreté est assez faible dans les régions du Sahel, du grand Tunis, du Nord Est et centre Ouest, certaines délégations enregistrent une moyenne assez élevée.

Les délégations qui enregistrent les taux les plus élevés sont : Hassi Farid, Jadliène et Elaoun qui sont situées au centre. Par ailleurs, les gouvernorats de Kasserine, de Kairouan et du Kef connaissent le taux de pauvreté le plus élevé.

Les impacts de la pauvreté sur les femmes :

Les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté que les hommes. Ainsi, les femmes chefs de familles (les veuves, ou celles qui n'ont pas un niveau d'études élevé) connaissent un niveau de pauvreté assez élevé, en raison de non bénéfice de couverture sociale. Aussi, globalement, elles ont recours aux aides pour subvenir à leurs besoins, ce qui explique l'apparition du phénomène du travail des enfants et de l'abandon scolaire dans leur famille.

Taux de chômage réparti selon le genre (source INS)

| Année | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre | 4 ^{ème} trimestre | 2 ^{ème} trimestre |
|---------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Genre | 2019 | 2019 | 2019 | 2020 |
| Taux global % | 15,3 | 15,1 | 14,9 | 15,1 |
| Femme % | 12,3 | 12,2 | 12,1 | 12,3 |
| Homme % | 22,4 | 22,0 | 21,7 | 22,0 |

Les impacts de la pauvreté sur les enfants :

Il est constaté que les familles les plus pauvres renferment les enfants les moins scolarisés et qui ont abandonné l'école au niveau primaire.

Ces enfants sont les plus exposés aux difficultés dans l'école et à l'abandon scolaire, d'ailleurs les délégations les plus pauvres enregistrent le nombre le plus élevé d'abandon scolaire.

| Délégations | Taux d'abandon scolaire Au niveau primaire | Taux d'abandon scolaire Au niveau secondaire | Taux de pauvreté |
|-------------|---|---|------------------|
| Taux global | 3,5% | 25,6% | 53,5% |
| Garçons | 0,5% | 6,1% | 53,1% |
| Filles | 1,3% | 17% | 50,1% |

4-Définition des problématiques :

Les femmes sont plus exposées que les hommes à la pauvreté :

-Taux de femmes pauvres est élevé dans les régions rurales et dans les régions limitrophes des grandes villes.

-Les femmes occupent globalement des emplois mal rémunérés et à risques

-Les femmes pauvres sont globalement analphabètes ou ayant un niveau de scolarisation bas

-L'analphabétisme ne permet pas aux femmes de bénéficier des programmes de formation professionnelle

-Les femmes rurales ont moins d'opportunité d'accéder à l'éducation

-Les femmes en situation vulnérable ne peuvent pas créer des projets d'investissement.

-Rareté des programmes de financement des projets au profit des femmes pauvres ayant un niveau d'éducation primaire ou analphabètes.

-Absence de plan de travail au profit des femmes les plus pauvres

-Faiblesse des moyens humains et financiers nécessaires aux interventions sociales

-Manque de coordination entre les structures intervenantes du ministère et la société civile.

Les impacts :

-La non-participation active des femmes dans la croissance économique

- La détérioration du niveau de vie et la dépendance économique et financière
- Le développement du secteur informel (avec la diminution de la couverture sociale des travailleuses)
- Augmentation de la charge des aides sociales dans le budget de l'Etat.
- Augmentation de la charge des transferts sociaux au profit des groupes en situations vulnérables.
- Impact négatif sur l'éducation des enfants, leur scolarisation et ainsi sur leur opportunité de bénéficier de l'évolution sociale.
- Impact négatif sur la croissance économique
- Impacts sociaux (violence, criminalité, abandon scolaire...).

5- Les objectifs et les indicateurs stratégiques

L'objectif stratégique : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés.

L'indicateur stratégique : Taux des femmes de familles nécessiteuses bénéficiaires d'aides sociales

L'objectif opérationnel : Améliorer le rythme annuel de projets créés par les familles nécessiteuses.

L'indicateur opérationnel : Nombre de projets créés par les familles nécessiteuses par an (cet indicateur vise les femmes qui soutiennent financièrement leurs familles)

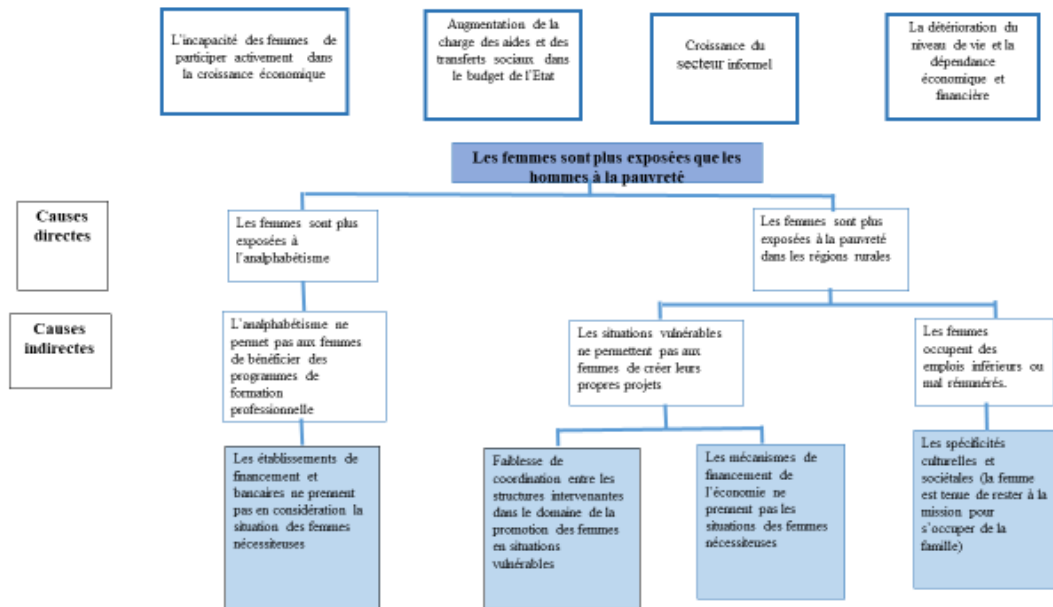
L'objectif opérationnel :Garantir le ciblage des femmes nécessiteuses et à revenu limité

L'indicateur opérationnel : Nombre de femmes des familles nécessiteuses bénéficiaires des aides sociales (PNAFN)

Les interventions programmées dans le cadre des activités du programme :

| Activité | Interventions | Livrables |
|--|---|--|
| Activité 1 : Pilotage, planification et supervision dans le domaine de la promotion sociale | -Développer les projets de coopération internationale -Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation -Partenariat avec les autres départements (agriculture, emploi et formation professionnelle, femme et familles...) pour créer une synergie dans la lutte contre la pauvreté | Etablir des conventions avec les organisations internationales et programmation de réunions de coordination des plans d'actions des structures publiques intervenantes. |
| Activité 3 : Partenariat avec les associations | -Partenariat avec la société civile pour renforcer les opportunités de création de projets pour les groupes cibles. | Discrimination positive au profit des associations travaillant sur la création de sources de revenu pour les femmes nécessiteuses dans le cadre des travaux du comité technique de financement public des associations |
| Activité 4 : La prise en charge des groupes à besoins spécifiques | -Fournir des opportunités de formation aux femmes qui soutiennent financièrement leurs familles pour faciliter leur intégration dans le | -Programmation de sessions de formation en partenariat avec les structures publiques intervenantes. -Former les cadres travaillant dans la promotion sociale |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>marché d'emploi.</p> <p>-Formation des intervenants (sociologues) sur les procédures de repérage, de diagnostic et d'assistance des femmes nécessiteuses pour un meilleur ciblage.</p> | <p>-L'accueil et l'assistance des femmes violentés à travers les centres de défense et d'intégration sociale dans le cadre de programme d'accompagnement spécifique.</p> |
| Activité 6 : Education des adultes | <p>-Elaborer un programme dédié aux femmes du Nord-Ouest et du Centre Ouest.</p> <p>-Créer des centres mobiles au profit des femmes</p> <p>-Créer des centres multidisciplinaires</p> <p>-Appuyer la coopération internationale (UNESCO-DVVI-ALESCO International)</p> | <p>-Les interventions restent tributaires de la validation de la stratégie nationale de l'élimination de l'analphabétisme et de la formation non structurée</p> <p>-Partenariat avec les centres de formation publics (des certificats de formation agréés par l'Etat)</p> |
| Activité 7 : les recherches sociales et le suivi des groupes en situations vulnérables | <p>Ciblage des femmes nécessiteuses et qui soutiennent financièrement leurs familles capables de travailler</p> | <p>Elaborer un projet d'arrêté de bonification et d'intégration du genre dans les indicateurs retenus.</p> <p>-Elaborer un projet de modèle de ciblage basé sur les critères de discrimination basé sur le genre</p> |



L'arbre à problèmes

Réduction de la croissance du secteur informel

Réduction du taux de chômage

L'intégration sociale et économique

Objectif stratégique : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés.

Partenariat avec les départements ministériels pour une meilleure synergie dans la lutte contre la pauvreté chez les femmes

Ciblage des femmes nécessiteuses et qui soutiennent financièrement leurs familles capables de travailler

Partenariat avec la société civile

Développer les programmes de coopération

Fournir d'opportunités de formation ciblées aux femmes nécessiteuses et qui soutiennent financièrement leurs familles

Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

1- Les objectifs et les indicateurs de performance du programme

| Sous-programme | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels |
|-----------------------------|---|--|
| Promotion sociale (central) | Objectif 1: Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés | Objectifs 1 : Garantir le ciblage des programmes d'aides sociales aux familles nécessiteuses et à revenus limité Objectif 2 : Améliorer le rythme |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| | | <p>annuel d'octroi des projets de création de revenu aux familles nécessiteuses</p> <p>Objectif3 : Renforcer le partenariat avec la société civile à caractère sociale</p> <p>Objectif 4 : Garantir le ciblage des aides sociales aux femmes nécessiteuses et à revenu limité</p> |
| Promotion sociale (Régional) | <p>Objectif 2 : Contribuer à l'intégration sociale et économique des groupes en situations vulnérables et des groupes à besoins spécifiques</p> <p>Objectif 3 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme</p> | <p>Objectif1 : Intégrer les enfants inscrits aux centres de défense et d'intégration sociale.</p> <p>Objectif2 : Réhabiliter et intégrer les personnes handicapées.</p> <p>Objectif3 : Garantir l'intégration sociale et sociale des groupes en situations vulnérables</p> |
| | | <p>Objectif1 : Mobiliser les analphabètes</p> |

2.1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

La stratégie du programme se traduit à travers les objectifs stratégiques suivant :

- ✓ **Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés** à travers l'assistance aux catégories pauvres et à revenu limité et la fourniture des composantes d'une vie décente
- ✓ **Contribuer à l'intégration sociale et économique des catégories en situations vulnérables et des catégories à besoins spécifiques** et fournir les composantes de leur défense, leur réhabilitation et leur accompagnement en collaboration avec tous les

intervenants et en partenariat avec la société civile d'une part et œuvrer à la réhabilitation et à l'intégration des personnes à besoins spécifiques en les dotant de leurs droits.

- ✓ **Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme** à travers les efforts d'élimination de toutes les formes d'analphabétisme et de fourniture des composantes de l'amélioration des indicateurs de croissance humaine en focalisant sur la population âgée d'au moins 60ans et sur les femmes rurales.

-Présentation des objectifs :

-Objectif 3.1.1 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés :

Présentation de l'objectif : Garantir le ciblage les programmes d'aides sociales aux familles pauvres et à revenu limité

Catégorie ciblée : Les familles pauvres et les familles à revenu limité concernés par le programme de socle sociale.

Référence de l'objectif :

- La loi organique n°2019-10 du 30 janvier 2019, régissant le programme AMEN social.
- Décret gouvernemental n° 2020-317 du 19 mai 2020, fixant les conditions et les procédures de bénéfice, de retrait et d'opposition au programme
- Arrêté du ministre des affaires sociales et du ministre des finances du 19 mai 2020
- Arrêté conjoint du ministre des affaires sociales et du ministre des finances du 19 mai 2020, fixant le mode de calcul et le montant des transferts monétaires directs au profit des catégories pauvres bénéficiant du programme « AMEN SOCIAL ».
- Arrêté conjoint du ministre des affaires sociales et du ministre des finances du 19 mai 2020, fixant les cas de l'octroi et les montants de l'appui financier occasionnel au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité
- Arrêté du ministre des affaires sociales du 19 mai 2020, relatif à la détermination du modèle de **scoring**.

- **Décret n°2005-2978 du 8 novembre 2005**, fixant les attributions du ministère des affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger.

Justificatifs du choix des indicateurs :

L'indicateur se base sur l'augmentation de l'intégration des familles pauvres et à revenu limité inscrites dans les registres des familles pauvres et à revenu limité et sur la réalisation des recherches sociales à leur profit dans le but de leur permettre de bénéficier des différents programmes d'aides. Il vise l'augmentation du nombre de familles pauvres visées par la création de projet leur permettant une source de revenu, l'amélioration de leur niveau de vie et la sortie de la pauvreté.

Tableau n°16 : Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'objectif 3.1.1

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1 : Le taux d'intégration sociale et économique des familles pauvres bénéficiant d'une source de revenu/ nombre total des familles pauvres | % | - | - | - | 0.05 | 0.35 | 0.5 | 0.68 |

Tableau n°17 : Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'objectif 3.1.1

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1 : Le taux de femmes de familles pauvres bénéficiant d'aides sociales | % | 60 | 60 | 61 | 61 | 62 | 63 | 65 |

Objectif 3.1.2 : Contribuer à l'intégration sociale et économique des catégories en situations vulnérables et les populations à besoins spécifiques

Catégories ciblées : Les personnes handicapées inscrits dans les centres d'éducation spéciales (enfants et jeunes)

Référence de l'objectif :

- La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
- La stratégie nationale d'intégration économique et sociale des personnes handicapées
- La **Loi n° 93-109 du 8 novembre 1993**, fixant les attributions des centres de défense et d'intégration sociales
- La loi **d'orientation n° 2005 -83 du 15 août 2005**, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées
- **Loi n° 2016-41 du 16 mai 2016**, portant modification de la **loi d'orientation n° 2005-83 du 15 août 2005**, relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées

Justificatifs du choix des indicateurs : Cet indicateur se base sur l'augmentation de la qualité des services d'éducation et de réhabilitation des centres d'éducation spéciale pour la promotion et l'intégration économique et sociale des enfants et des jeunes inscrits et ce à travers :

*Réhabiliter les programmes de formation professionnelle et diversifier les spécialités pour qu'elles répondent aux besoins du marché de l'emploi et encourager l'entrepreneuriat dans le cadre du programme de création des projets pour les personnes handicapées.

* Soutenir l'accompagnement des structures éducatives pour les enfants handicapés et leur fournir de l'assistance et l'engagement pédagogique et technique pour les réhabiliter et les intégrer dans le parcours scolaire régulier.

Tableau n°18 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------|-------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1 : Le taux d'insertion des personnes handicapées | % | 25.21 | 23.78 | 19.17 | 15 | 16 | 17 | 18 |

L'objectif 3.1.3 : Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme

-Présentation de l'objectif : Cet objectif traduit la contribution dans la réduction du taux moyen national de l'analphabétisme chez la population active agréée de moins 60ans en focalisant sur les femmes rurales. Par ailleurs, il contribue avec les autres objectifs du programme, à instaurer une culture numérique, une culture de droits humains et de citoyenneté. Ce qui se traduirait par l'investissement dans les nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement des adultes, la promotion des femmes rurales et l'amélioration des indicateurs du développement humain.

Référence de l'objectif :

-Circulaire du premier ministre n°51 en date 08 décembre 2000 relatif au programme national d'enseignement des adultes.

-Justificatifs du choix des indicateurs :

Tableau n°19 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|-------------|------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1 : Taux global d'analphabétisme | % | 18.4 | 18.1 | 17.7 | 17.6* | 17.3* | 17.0* | 16.7* |

Remarques : L'INS est la source des données pour les années 2017 et 2018. Le taux moyen national de l'analphabétisme a régressé de 0.3 points annuellement durant la période 2015 -2018.

-Les données fournies par l'INS relatives à la régression du taux national d'analphabétisme ne sont pas ventilées par sexe, aussi il a été convenu de considérer que le taux d'analphabétisme des femmes a régressé de 0.3 points durant la période 2015-**2018**

Tableau : Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|-------------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 2 : Taux d'analphabétisme chez les femmes | % | 24.5 | 24.1 | 23.8 | 23.4 | 23.0 | 22.7 | 22.4 |

2.2 Présentation des activités du programme

| Les objectifs | Les indicateurs | Prévisions des indicateurs | Les interventions | Les activités | Prévisions des crédits (DT) |
|--|---|----------------------------|--|---|-----------------------------|
| Objectif: Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés | Indicateur 1 : Le taux d'intégration sociale et économique des familles pauvres | 0,35% | <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la protection sociale des catégories vulnérables. -Considérer l'élimination de la pauvreté et l'accès aux services de la santé et d'enseignement sans exclusion comme des défis à relever et s'engager à réaliser les objectifs de développement durable 2030. -Définir des mécanismes clairs pour détecter la pauvreté et la production de données fiables et crédibles permettant de concevoir les solutions pour réduire la pauvreté et l'augmentation de la transparence dans la distribution des aides. -Déployer une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité pour la gestion et le ciblage des catégories visées par les aides et les interventions sociales. -Renforcer l'intégration économique et sociale des catégories pauvres et à revenu limité capables de produire. -Renforcer davantage l'approche participative et les efforts de réduire la pauvreté. - Déployer la coopération internationale et régionale afin de réduire la pauvreté à travers le recours à l'assistance technique et la réalisation des recherches et des études et le renforcement des compétences pour définir des politiques et des programmes efficaces dans le domaine de la protection sociale et l'intégration économique. -Elaborer un cadre réglementaire pour le programme création des petits projets au profit des familles pauvres. -Mettre en œuvre programme | A1 : Pilotage, planification, et supervision dans le domaine de la promotion sociale A2 : Gérer les aides aux familles pauvres et à revenu limité A3 : Partenariat avec les associations A7 : Les recherches sociales et le suivi des catégories vulnérables | 48.774.588 |
| | Indicateur 2 Le taux de femmes de familles pauvres bénéficiant d'aides sociales | 62% | | | 731.300.000 |

| | | | | | |
|---|---|------------|--|---|--|
| | | | <p>création de sources de revenu profit des familles pauvres en collaboration avec les directions régionales du ministère.</p> <p>- Définir en collaboration avec les structures intervenantes spécialisées, des mécanismes pour permettre aux enfants des familles pauvres et à revenu limité de bénéficier de la gratuité du transport public terrestre.</p> <p>-Contribuer à la finalisation des composantes du projet d'une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité du système d'information pour la gestion du programme Amen social notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Système de gestion des aides *Système pour la lutte contre la fraude et de recours *Système pour les services à distance *Carnets de soin intelligents et biométriques *Les campagnes de sensibilisation et un plan de communication *Développer davantage les formes d'assistance des familles pauvres et la contribution à la réduction des requêtes de divorce à travers les interventions du médiateur familial. <p>-Œuvrer à évaluer et à développer les activités du mécanisme du secours social et son extension pour couvrir les gouvernorats de Sousse, de Sfax à travers la coopération avec l'Organisation Internationale du Secours Social financé par MONACCO.</p> <p>-Ancrer davantage l'approche humanitaire dans l'exercice des attributions des intervenants sociaux</p> <p>-Elaborer un plan de communication dans le domaine de la promotion sociale.</p> | | |
| Objectif Contribuer à l'intégration sociale et économique des | Indicateur 1 : Taux d'intégration des personnes handicapées | 16% | -Elaborer une carte sur le handicap et les situations des personnes handicapées en Tunisie à travers un recensement national des personnes handicapées et l'élaboration d'une banque de données mobile et moderne . | A4 : Prise en charge et assistance des personnes à besoins spécifiques | 4.742.500 4.320.500 |

| | | | | |
|--|----------|--|--|--|
| <p>catégories pauvres et des populations à besoins spécifiques</p> | <p>s</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en œuvre un plan d'action de la stratégie nationale de l'intégration éducative sociale et économique des personnes handicapées. -Vulgariser et communiquer sur le programme de placement des personnes handicapées chez des familles et ce dans le cadre de la promotion de la prise en charge non institutionnelle et fournir un niveau minimum de stabilité familiale et psychologique des personnes handicapées sans soutien. -Renforcer les compétences des intervenants dans le domaine de la promotion des personnes handicapées -Renforcer les compétences des intervenants dans le cadre associatif (cadres administratifs et représentants des associations) -Restructurer les structures de la promotion sociale dans le but d'améliorer la qualité de ses services. -Evaluer et réviser le programme de création de source de revenu aux personnes handicapées- -Entamer la mise en œuvre du plan d'action issu du programme de coopération tuniso- italien concernant la convention internationale sur les personnes handicapées et ce en coordination avec les ministères concernés. -Changer la carte d'handicapés en vigueur et la remplacer par une carte biométrique sécurisée. -Définir les critères de référence de la carte d'handicapés et lancer une étude sur la situation des personnes handicapées en Tunisie. -Définir les procédures opérationnelles pour la réhabilitation des établissements de promotion sociale conformément aux meilleures pratiques internationales. -Réviser les règlements intérieurs des institutions sociales. -Réviser les projets institutionnels selon les spécificités de chaque | <p>A5 : Prise en charge et réhabilitation des personnes handicapées</p> | |
|--|----------|--|--|--|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <p>établissement.</p> <p>-Mettre en œuvre les projets individuels des personnes prises en charge.</p> <p>-Contribuer à mettre en œuvre les programmes d'intégration économique et sociale des catégories pauvres et en situations vulnérables et les projets nationaux élaborés en collaboration avec les intervenants nationaux et internationaux et les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales</p> <p>-développer les interventions des structures régionales de promotion sociale et des établissements concernant le soutien l'assistance sociale aux personnes victimes de la traite.</p> <p>- Poursuivre l'exécution du projet « protection alternative adaptée aux enfants handicapés et sans soutien familial » et qui se base sur la création d'unités familiales pour prendre en charge les enfants handicapés et sans soutien familial et qui se base sur la création d'unités familiales pour prendre en charge les enfants handicapés et sans soutien familial.</p> <p>-Publication d'un décret organisant les attributions et les activités du comité central chargé du suivi des situations des enfants sans soutien familial et en conflit avec la loi.</p> <p>-Renforcer l'intervention du ministère dans le domaine de la protection de l'extrémisme et du terrorisme à travers le renforcement des compétences des établissements et les intervenants sociaux dans le domaine de la détection, l'évaluation et l'accompagnement.</p> | | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|---|--|--------------|---|-----------------------------------|------------------|
| Objectif Contribuer à réduire le taux national d'analphabétisme | Indicateur 1 : Taux national d'analphabétisme | 17,3% | -création de 1000 centres d'enseignement des adultes -Conclure 1050 contrats avec les écoles. -Mobiliser 22000 apprenants -Assurer des séances de formation coranique et de formation sur les compétences essentielles et des formations sur les compétences professionnelles. -Diversifier les partenariats et les programmes nationaux et internationaux. | A6 : Education des adultes | 10500.000 |
| | Indicateur 2 : Taux d'analphabétisme chez les femmes | 23% | | | |

3.Les dépenses du programme Promotion Sociale

3.1-Budget du programme Promotion Sociale

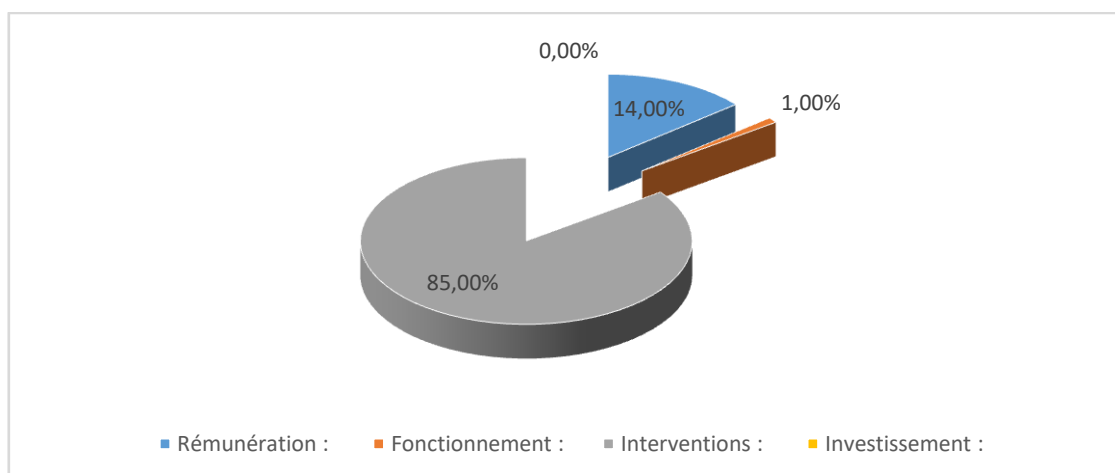
Tableau n°21 Budget du programme Promotion Sociale selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

Unité :Dinar

| Données du programme | Réalizations 2019 | LF2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution 2021/2020 | |
|------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | % ((2)-(1))/(1) |
| Rémunération | 121.193.491 | 116.123.878 | 132.446.000 | 16.322.122 | 14,06 |
| Fonctionnement | 5.813..211 | 8.187.494 | 8.436.200 | 248.706 | 3,04 |
| Intervention | 740.418.619 | 775.897.000 | 820.713.000 | 44.816.000 | 5,78 |
| Investissements | 7.437.572 | 6.037.000 | 4.000.000 | -2.037.000 | -33.74 |
| Operations financières | | | | | |
| Total global | 877.777.283 | 906.245.372 | 965.595.200 | 59.349.828 | 6,55 |

**Graphique n°9 Budget du programme Promotion Sociale de l'année 2021 selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**



**Tableau n°22 Budget du programme Promotion Sociale selon la destination de la dépense
(Sous programmes et activités)**

Unité :Dinar

| Données sur le programme | Les activités | Réalisations 2019 | Loi de Finances 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution 2021-2020 | |
|-------------------------------------|--|-------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|
| | | | | | Montant (2)-(1) | Taux de Croissance ((2)-(1))/(1)% |
| Sous-programmes centraux | Activités centrales | | 837.945.799 | 875.837.588 | 37.891.789 | 52,4 |
| Promotion sociale (Centrale) | activité1 : pilotage, planification et supervision dans le domaine de la promotion sociale | | 57.778.799 | 48.774.588 | -9.004.211 | -15,58 |

| | | | | | | |
|--|--|--|-------------|-------------|------------|---------|
| | Activité 2 : décaissement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu | | 703.100.000 | 731.300.000 | 28.200.000 | 4,01 |
| | Activité 3 Partenariat avec les associations | | 67.600.000 | 76.200.000 | 8.600.000 | 12,72 |
| | Activité 4 : Prise en charge et assistance aux catégories à besoins Spécifiques | | 4.920.000 | 4.742.500 | -177.500 | -3,61 |
| | Activité 5 : Prise en charge et réhabilitation des personnes Handicapées | | 3.853.000 | 4.320.500 | 467.500 | 12,13 |
| | Activité 6 : Enseignement des adultes | | 694.000 | 10.500.000 | 9.806.000 | 1412,97 |

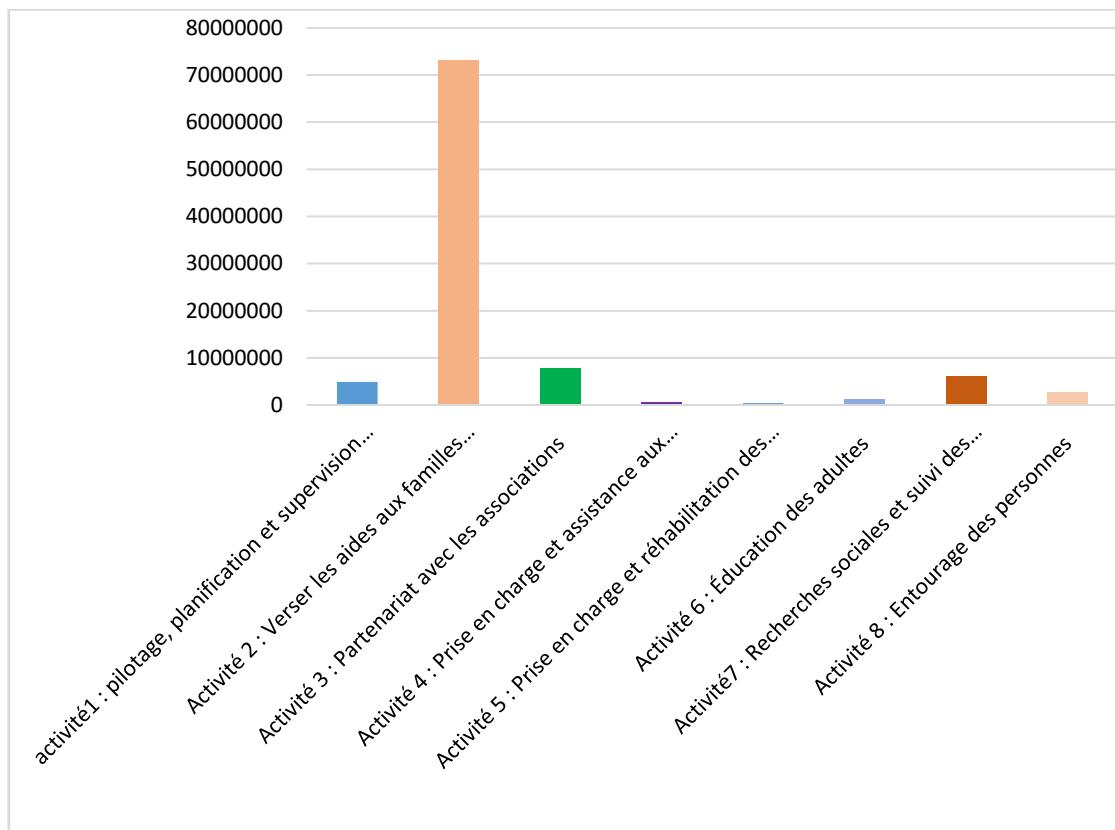
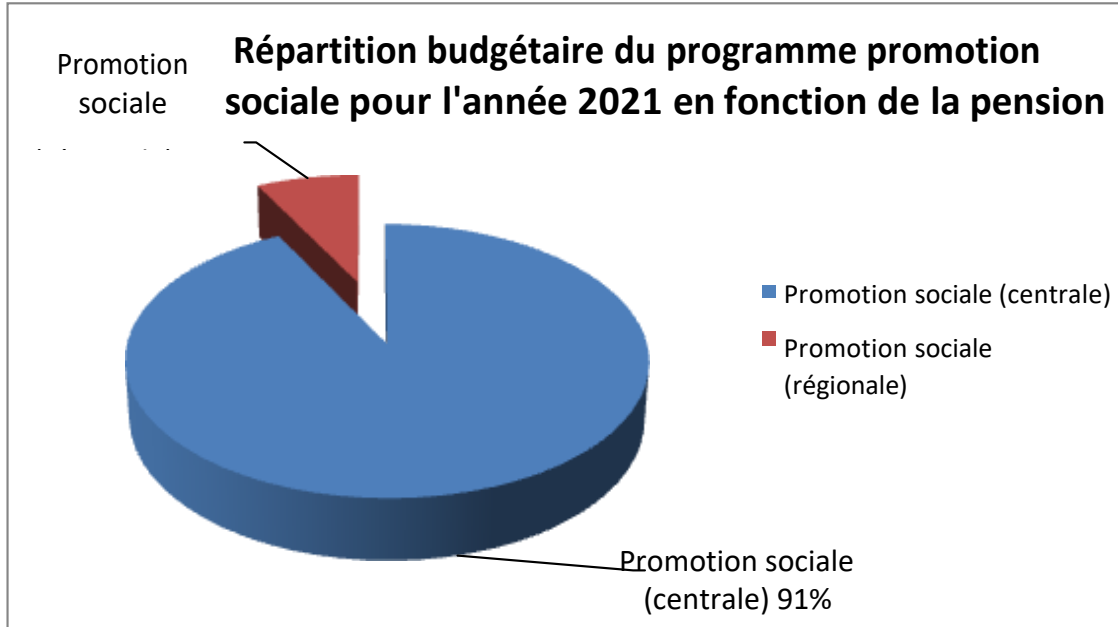
| | | | | | | |
|--------------------------------------|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Sous-programmes régionaux | Activités régionales | | 68.299.573 | 89.757.612 | 21.458.039 | 31,42 |
| Promotion sociale (régionale) | Activité7 : Recherches sociales et suivi des groupes Vulnérables | | 5.477.541 | 60.322.346 | 54.544.805 | 944,08 |

| | | | | | | |
|-------------------------------|--|--|-------------------|-------------------|--------------------|--------------|
| Tunis | | | 122.402 | 803.162 | 680.760 | 556,17 |
| Tunis2 | | | | 2.659.800 | 2.659.800 | |
| Ariana | | | 3.091.321 | 1.753.239 | -1.338.082 | -43,29 |
| Ben Arous | | | 254.198 | 2.457.201 | 2.203.003 | 866,65 |
| Manouba | | | 140.369 | 1.744.127 | 1.603.758 | 1142,53 |
| Bizerte | | | 59.561 | 2.880.199 | 2.820.638 | 4735,71 |
| Nabeul | | | 314.693 | 3.220.342 | 2.905.649 | 923,33 |
| Beja | | | 38.569 | 2.189.908 | 2.160.339 | 5601,23 |
| Zaghouan | | | 121.315 | 1.046.586 | 925.271 | 762,70 |
| Kef | | | 46.291 | 2.269.058 | 2.222.767 | 4801,73 |
| Siliana | | | 235.243 | 2.212.920 | 1.977.677 | 840,70 |
| Kairouan | | | 224.691 | 2.678.954 | 2.454.263 | 1092,28 |
| Kasserine | | | 375.918 | 4.509.559 | 4.133.641 | 1099,61 |
| Gafsa | | | 61.840 | 3.674.866 | 3.613.026 | 5842,54 |
| Sidi Bouzid | | | 58.959 | 3.359.612 | 3.300.653 | 5598,22 |
| Sfax | | | 59.156 | 3.557.526 | 3.498.370 | 5913,80 |
| Mahdia | | | 41.707 | 2.131.456 | 2.089.749 | 5010,55 |
| Monastir | | | 214.400 | 1.914.041 | 1.699.641 | 792,74 |
| Gabes | | | 45.412 | 2.963.089 | 2.917.677 | 6424,90 |
| Médenine | | | 60.219 | 2.705.722 | 2.645.503 | 4393,14 |
| Tataouine | | | 44.580 | 1.135.642 | 1.091.062 | 2447,42 |
| Tozeur | | | 33.827 | 1.789.437 | 1.755.610 | 5189,97 |
| Kibili | | | 46.707 | 1.936.606 | 1.889.899 | 4046,29 |
| Sousse | | | 33.865 | 2.460.504 | 2.426.639 | 7165,63 |
| Jendouba | | | 52.968 | 2.259.790 | | 4220,99 |
| Promotion Sociale (régionale) | Activité 8 : Encadrement des personnes | | 62.522.032 | 26.435.266 | -33.086.766 | 52,92 |

| | Handicapées et Aide à l'emploi | | | | | |
|------------------------|--------------------------------|--|--------------------|--------------------|-------------------|--------------|
| Tunis | | | 11.055.971 | 1627.457 | -9428.514 | -85,28 |
| Tunis2 | | | | 232.046 | 232.046 | |
| Ariana | | | 296.755 | 1078.951 | 782.196 | 263,58 |
| Ben Arous | | | 4.018.900 | 1203.399 | -2815.501 | -70,06 |
| Manouba | | | 2.274.712 | 596.645 | -1678.067 | -73,77 |
| Bizerte | | | 4.088.791 | 1161.182 | -2.927.609 | -71,60 |
| Nabeul | | | 5.004.429 | 2244.591 | -2759.838 | -55,15 |
| Beja | | | 3.053.523 | 785.820 | -2267.703 | -74,27 |
| Zaghouan | | | 1.499.333 | 125.491 | -1008.208 | -67,24 |
| Kef | | | 2.503.852 | 499.934 | -2003.918 | -80,03 |
| Siliana | | | 2.997.222 | 894.915 | -2102.307 | -70,14 |
| Kairouan | | | 3.398.832 | 1065.737 | -2333.095 | -68,64 |
| Kasserine | | | 5.935.845 | 1978.454 | -3957.391 | -66,67 |
| Gafsa | | | 215.000 | 1632.309 | 1.417.309 | 659,21 |
| Sidi Bouzid | | | 4.223.927 | 1902.873 | -2321.054 | -54,95 |
| Sfax | | | 202.250 | 1604.799 | 1.402.549 | 693,47 |
| Mahdia | | | 1.665.092 | 1372.329 | -292.763 | -17,58 |
| Monastir | | | 3.455.289 | 1.703.437 | -1.751.852 | -50,70 |
| Gabes | | | 214.500 | 1595.021 | 1380.521 | 643,60 |
| Médenine | | | 186.000 | 1.339.151 | 1.153.151 | 619,97 |
| Tataouine | | | 129.050 | 1.034.830 | 905.780 | 701,88 |
| Tozeur | | | 129.550 | 265.614 | 136.064 | 105,03 |
| Kibili | | | 118.000 | 1431.147 | 1313.147 | 1112,84 |
| Sousse | | | 3.259.518 | 979.698 | -2279.820 | -69,94 |
| Jendouba | | | 2.622.691 | 713.802 | -1908.889 | -72,78 |
| Total programme | | | 906.245.372 | 965.595.200 | 59.349.828 | 55,60 |

*Compte non tenu des établissements publics

Graphique n ° 11 : Budget du programme de promotion sociale, selon la destination de la dépense



“Par sous-programmes et activités”

Programme de la Migration et tunisiens à l'étranger

Responsable du programme : M. Samir Mselmani nommé par arrêté du
Ministre des Affaires Sociales N ° 735 du 7 juin 2019

1 -Présentation du programme et de sa stratégie :

1.1 Les engagements nationaux et internationaux :

La stratégie de la mission des affaires sociales en ce qui concerne la migration et les tunisiens à l'étranger se base sur le respect des engagements nationaux et internationaux approuvés par le gouvernement tunisien et qui consacrent les principes globaux des droits de l'Homme. Lesquels sont annoncés dans la constitution tunisienne et les engagements internationaux dont notamment :

- ✓ Article 26 de la constitution tunisienne: Le droit d'asile politique est garanti conformément à ce qui est prévu par la loi ; il est interdit d'extrader les personnes qui bénéficient de l'asile politique.
- ✓ Les objectifs du développement durable 2030 en rapport avec l'immigration: La Tunisie est engagé dans L'alliance 8.7 à prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes." et ce en réalisant l'ODD n°8 un travail décent pour tous.

En plus des autres objectifs notamment :

-L'objectif n°5 : L'égalité des sexes et qui vise à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

-L'objectif n°10 Réduire les inégalités et qui vise :

*Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques d'immigration planifiées et bien gérées

*faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

Il à signaler que la Tunisie a élaboré son rapport volontaire de l'année 2019 qui montre les avancées réalisées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les différents domaines.

- ✓ **La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés**, et le protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.
- ✓ **Partenariat** de mobilité avec l'Union européenne signé en mars 2014 qui vise à faciliter la mobilité et à renforcer la gestion commune et responsable des vagues d'immigration à travers la simplification des formalités de visa Schengen.
- ✓ **Conventions de l'Organisation Internationale de travail**, le nombre des conventions ratifiées par la Tunisie s'élève à 65 environ y compris la convention relative aux droits essentiels dans le travail.
- ✓ **Les conventions bilatérales dans le domaine social** conclus avec plusieurs pays destinataires d'immigration dans le but de défendre les droits sociaux des tunisiens à l'étranger et les droits des membres de leurs familles.
- ✓ **Les conventions internationales régionales relatives à la lutte contre la traite** et principalement la convention onusienne de lutte contre le crime organisé et son protocole volontaire d'interdiction, de répression la traite des personnes en particulier les femmes et les enfants. La Tunisie a publié la loi organique relatif à la lutte contre la traite des personnes en date du 3 Août 2016.

1.2Présentation de la stratégie du programme

La stratégie du programme se décline de la stratégie nationale de la migration qui accorde beaucoup d'importance aux tunisiens à l'étranger et ce à travers la garantie de leurs droits sociaux, de leurs intérêts et leur implication dans les changements politiques et économiques du pays. Et elle prend en considération les priorités du plan quinquennal 2016-2020 notamment celles relatives à la contribution des immigrés dans la croissance du fait que les immigrés constituent une composante importante de la croissance économique et sociale.

La stratégie du programme Migration et Tunisiens à l'étranger vise à :

- ✓ Faire participer les tunisiens à l'étranger aux efforts de développement national à travers leur mobilisation dans les projets de développement et à travers l'augmentation des transferts de devises ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à la redynamisation de l'activité économique.
- ✓ Tisser les liens avec les tunisiens à l'étranger et les mobiliser davantage pour participer aux différentes manifestations et activités des centres culturels et sociaux tout en renforçant le réseau des structures intervenantes au niveau des pays de résidence.

Graphique n°12 Cartographie du programme Immigration et Tunisiens à l'étranger

Programme Immigration et Tunisiens à l'étranger (Responsable du directeur général de la planification et du suivi dans le domaine de la migration)

Responsable du sous-programme : Relations avec les tunisiens à l'étranger.
(D G de la coopération internationale dans le domaine de la migration)

Unité opérationnelle : Observatoire national de la migration

Unité opérationnelle : DG de la planification et des études dans le domaine de la migration +D G de la coopération internationale dans le domaine de l'immigration

Niveau central

Opérateur public : Conseil national des tunisiens à l'étranger

Opérateur public : Office des tunisiens à l'étranger

Opérateur public

| Sous-programme | Objectif stratégique | Objectif opérationnel |
|--|--|---|
| Relations avec les tunisiens à l'étranger. | Objectif 1: Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement. | Objectif1 : Renforcer le partenariat dans le cadre de la coopération internationale économique dans le domaine de la migration et les tunisiens à l'étranger. Objectif 2 : Renforcer la contribution des tunisiennes résidentes à l'étranger dans les projets d'investissement Objectif3 : Garantir une orientation prospective et efficace dans le but de développer la stratégie de la migration et des tunisiens à l'étranger. |
| | Objectif 2 : Renforcer la relation avec les tunisiens à l'étranger | Objectif1 : Renforcer les manifestations au profit des tunisiens à l'étranger Objectif 2 : Diversifier les activités des centres sociaux et culturels |

2.1-Présentation des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance du programme

La stratégie du programme Immigration et Tunisiens à l'étranger se traduit à travers plusieurs objectifs stratégiques définis dans les orientations et priorités du secteur à savoir :

- ✓ **Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement :**
Cet objectif s'intègre dans la stratégie ministérielle qui vise à faire participer les tunisiens résidents à l'étranger aux efforts de développement national à travers leur mobilisation pour participer aux projets d'investissement et l'augmentation des transferts de devises ce qui contribuerait à consolider les réserves en devises et à la redynamisation de l'activité économique.
- ✓ **Renforcer la relation avec les tunisiens à l'étranger :** Cet objectif vise à mobiliser davantage les tunisiens à l'étranger pour participer aux différentes manifestations et activités organisées dans les pays de résidence et la participation aux ateliers et activités présentés par le réseau des centres culturels et sociaux.

2.1- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

Objectif 4.1.1 Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement :

Présentation de l'objectif : Cet objectif consiste à observer le volume des investissements directs des tunisiens à l'étranger et les sommes d'argent transférées en devises en Tunisie.

Référence de l'objectif : Renforcer la contribution de l'immigration au développement économique et social aux niveaux local, national et régional.

Justificatifs du choix des indicateurs : Le suivi et la mise en œuvre par tous les intervenants des incitations des tunisiens à investir en Tunisie et à assurer les transferts en devises au pays.

Tableau n°23 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs.

| Indicateurs de Performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Le taux de projets d'investissement financés par des Tunisiens résidents à l'étranger. | % | 3,3 | 5,1 | 8,1 | 5,5 | 6,5 | 7 | 8,5 |
| Taux d'investissements financés par les tunisiennes résidentes à l'étranger | % | 0,8 | 1,1 | 0,1 | 0,5 | 0,8 | 1,2 | 1,5 |

Objectif 4.1.2 : Renforcer la relation avec les tunisiens à l'étranger :

Présentation de l'objectif : Cet objectif se traduit à travers :

- Les manifestations, les conférences, les rencontres et les ateliers organisés par les structures spécialisées dans l'immigration
- Le nombre des différents visiteurs tunisiens de la maison de la Tunisie et des bénéficiaires de ses services.

Référence de l'objectif : Renforcer les relations des immigrés avec la patrie.

Justificatifs du choix des indicateurs : Suivi de la mobilisation, de l'assistance, et de l'orientation et l'amélioration des services au profit des tunisiens à l'étranger par le renforcement des structures de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Tableau n° 24 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs

| Indicateurs de Performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur : Le taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger, des services des centres sociaux et culturels | % | 50 | 50 | 60 | 65 | 70 | 75 | 80 |

2.3 Présentation des activités du programme

Tableau n°25 : Les activités et les interventions du programme Immigration et Tunisiens à l'étranger

| Les objectifs | Les indicateurs | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits pour les activités |
|--|--|---------------------------------|--|--|---|
| Objectif : Soutenir la contribution des Tunisiens à l'étranger aux efforts de développement | Taux d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger | 6,5% | Simplification des formalités administratives relatives aux investissements | Activité 1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger | 1.971.500 |
| | Taux d'investissements financés par les tunisiennes résidentes à l'étranger | 0.8% | Accorder des incitations fiscales supplémentaires pour les investissements au profit des tunisiennes résidentes à l'étranger | Activité 2 : Recherche dans le domaine de l'immigration | 110.000 |
| Objectif : Renforcer les relations avec les Tunisiens à l'étranger | Taux de satisfaction des tunisiens résidant à l'étranger des services des centres sociaux et culturels | 70% | Réviser le système des centres sociaux et culturels sur le plan quantitatif et qualitatif. | Activité3 : Assistance sociale et culturelle des Tunisiens résidents à l'étranger | 27.760.000 |

3-Les dépenses du programme Migration et Tunisiens à l'étranger :

3.1-Le budget du programme migration et Tunisiens à l'étranger :

Tableau n°13 : Budget du programme Migration et Tunisiens à l'étranger selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

| Données du programme | Réalizations 2019 | LF2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution 2021/2020 | |
|------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | % |
| Rémunération | 17.108.596 | 22.470.100 | 24.630.000 | 2.159.900 | 9,61 |
| Fonctionnement | 2.397.455 | 3.191.000 | 3.691.500 | 500.000 | 15,68 |
| Interventions | 2.406.000 | 1.810.000 | 1.510.000 | -300.000 | -16,57 |
| Investissements | - | - | 10.000 | 10.000 | - |
| Operations financières | | | | | |
| Total global | 21.912.051 | 27.471.100 | 500.29.841 | 2.370.400 | 8,63 |

Unité :Dinar

Graphique n°13 : Budget du programme Migration et Tunisiens à l'étranger de l'année 2021

Selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

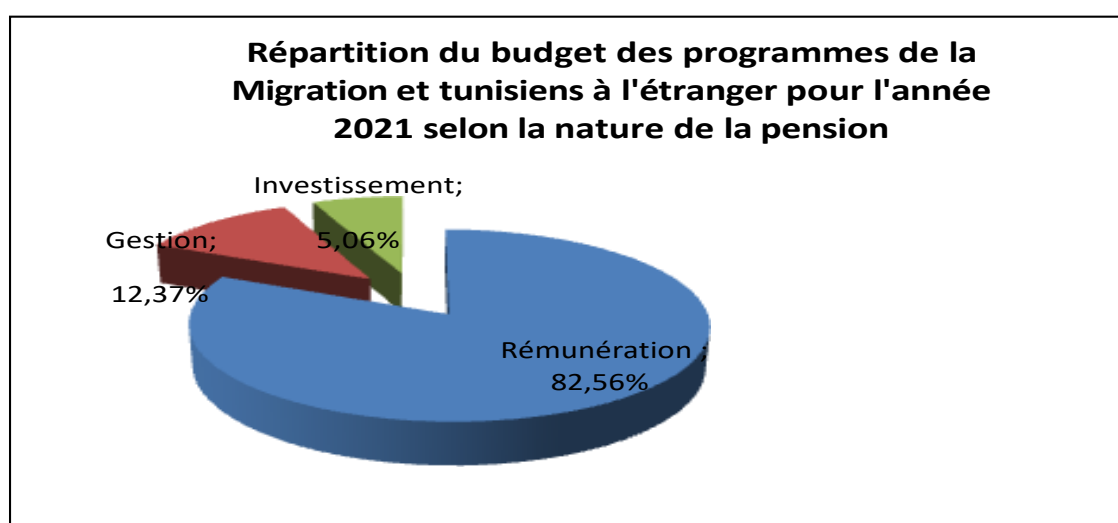
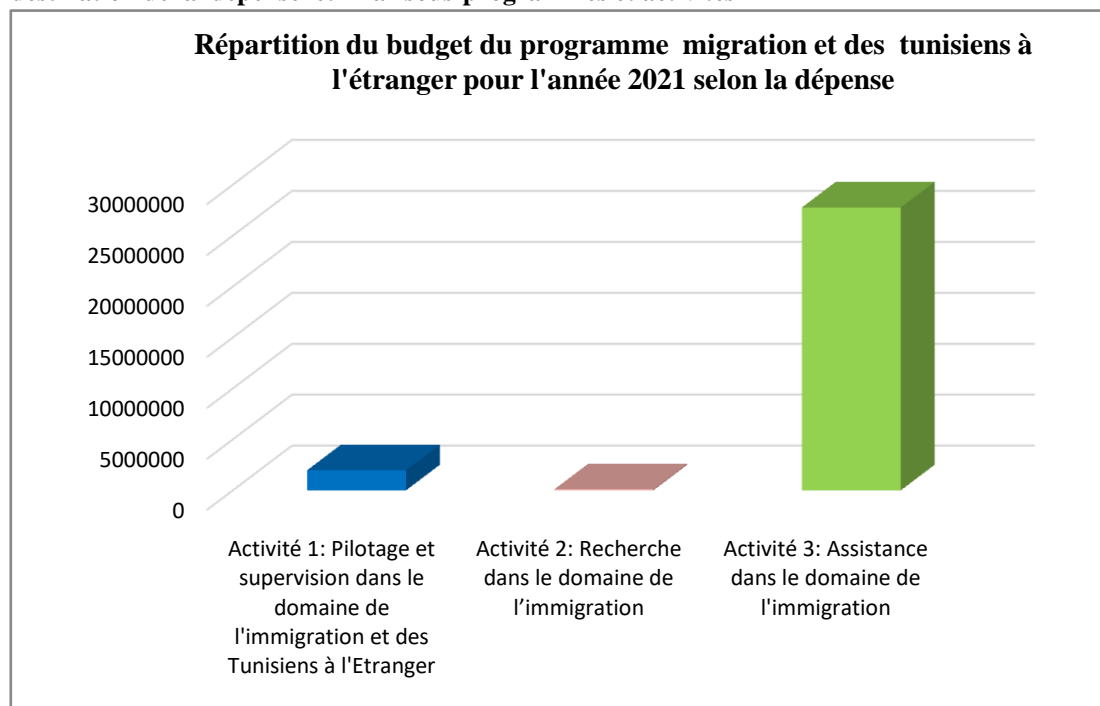


Tableau n ° 27 : Budget du programme Migration et tunisiens à l'étranger selon la destination de la dépense "par sous-programmes et activités"

Unité : dinar

| Libellé | Activité | Réalisation s 2019 | Loi de finance 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution (2021-2020) | |
|---|--|--------------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------|
| | | | | | Montant | Taux en % |
| Sous- Programme central | Activités centrales | | 2.181.100 | 2081.500 | -99.600 | -4,57 |
| | Activité 1: Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des Tunisiens à L'étranger | | 2.081.100 | 1.971.500 | -109.600 | -5,27 |
| | Activité 2: Recherche dans le domaine de l'immigration | | 100.000 | 110.000 | 10.000 | 10 |
| | Opérateurs publics | | 25.290.000 | 27.760.000 | 2.470.000 | 9,77 |
| | Activité 3: Assistance dans le domaine de l'immigration | | 25.290.000 | 27.760.000 | 2.470.000 | 9,77 |
| Total des sous- programmes et activités | | | 27.471.100 | 29.841.500 | 2.370.400 | 8,63 |
| Total | | 21.912.051 | 27.471.100 | 29.841.500 | 2.370.400 | 8.63 |

Graphique n ° 11 : Budget du programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger, selon la destination de la dépense et "Par sous-programmes et activités



3.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme de la migration et des tunisiens à l'étranger :

3.2.1-Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme :

Unité :Dinar

| Nature de la dépense | Réalizations | | | | Prévisions | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | LF2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Rémunération | 15.289.915 | 15.963.839 | 17.108.596 | 22.470.100 | 24.630.000 | 24.000.000 | 26.000.000 |
| Fonctionnement | 2.741.215 | 2.219.138 | 2.397.445 | 3.191.000 | 3.691.500 | 3.900.000 | 4.350.000 |
| Interventions | 1.163.000 | 1.065.000 | 2.406.000 | 1.810.000 | 1.510.000 | 3.140.000 | 2.640.000 |
| Investissements | | | | | 10.000 | 10.000 | 10.000 |
| Operations financières | | | | | | | |
| Total | 19.194.130 | 19.247.977 | 21.912.051 | 27.471.100 | 29.841.500 | 31.050.000 | 33.000.000 |

Programme Pilotage et appui

Responsable du programme : Mohamed BenYouchai Directeur général des Services Communs

1. Présentation du programme et de sa stratégie

Le programme de pilotage et appui est un programme d'appui aux autres programmes opérationnels du ministère à savoir « l'emploi et les relations professionnelles », « la promotion sociale », la « sécurité sociale » et « la migration et les Tunisiens à l'étranger »

Il fournit les services nécessaires pour ces différents programmes. Les services de ce programme se focalisent principalement sur la gestion des ressources humaines et financières du ministère et la fourniture des moyens de travail matériels et techniques aux différentes structures du ministère.

Le programme s'emploie également à améliorer le travail administratif moyennant la modernisation des services et l'adoption de technologies modernes. Il s'est assigné également l'objectif d'établir une plus grande transparence et davantage d'efficacité dans services fournis aux citoyens.

Dans ce contexte, le programme de pilotage et appui se déploie à :

- ✓ Développer le système de supervision des structures et des établissements du Ministère,
- ✓ Veiller à soutenir la culture de l'innovation et l'appropriation des compétences dans les domaines de la prospective et du contrôle administratif
- ✓ Fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des programmes,
- ✓ Améliorer la gestion des ressources humaines et soutenir les programmes de formation visant à développer les compétences professionnelles

- ✓ Améliorer les systèmes d'information et soutenir l'utilisation des technologies modernes,
- ✓ Assurer une coordination entre les différents services administratifs, financiers et techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme,
- ✓ Rationaliser la gestion administrative et financière et assurer la qualité des services administratifs
- ✓ Aider à développer un système de planification, de suivi et d'évaluation

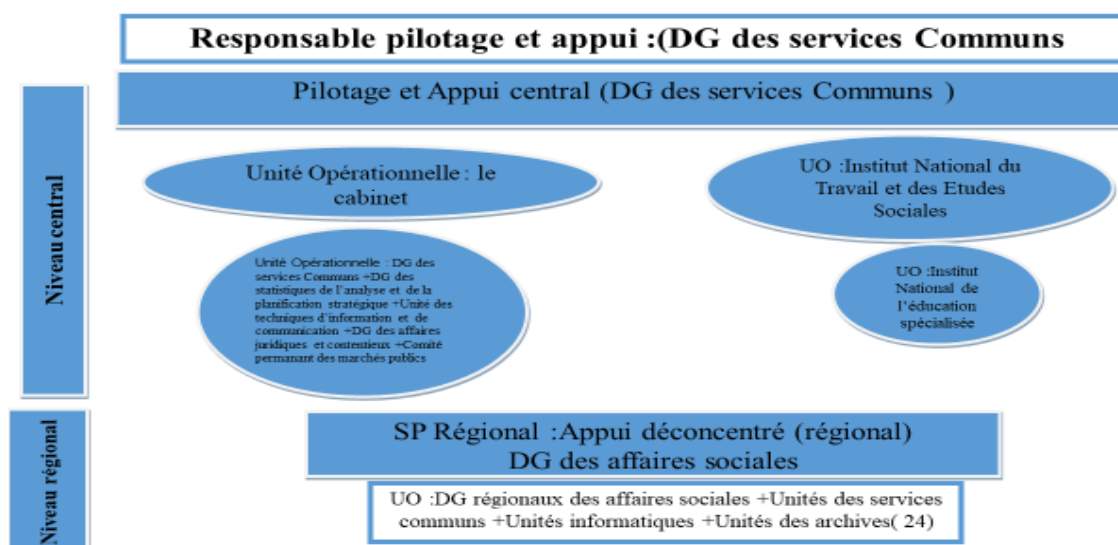
A cet effet, les services du programme pilotage et appui ont œuvré au :

- ✓ Renforcement des systèmes informatiques liés à la modernisation du travail administratif : budget social –gestion des locaux et des équipements– inspection du travail- échange de données avec les autres structures publiques.
- ✓ Mise en œuvre de la numérisation des services et l'amélioration de leurs qualités dans le cadre du projet de la réforme et de la modernisation de l'Administration en mettant en œuvre l'utilisation de la carte Labess par la CNAM.

La stratégie du programme se traduit à travers les axes stratégiques suivants :

- ✓ La gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- ✓ La gouvernance des moyens disponibles.
- ✓ Renforcer l'autonomie de gestion administrative et financière au niveau régional

Cartographie n°15 : Cartographie du programme pilotage et appui



1. Les objectifs et les indicateurs du programme

| Sous Programme | Objectifs stratégiques | Objectifs opérationnels |
|---------------------------|---|--|
| Pilotage et appui central | Objectif 1: Maîtriser la masse salariale Objectif 2: Augmenter l'efficacité du programme pilotage et appui | Objectif 1: Améliorer l'affectation des ressources humaines Objectif 2 : Rationaliser les crédits de fonctionnement Objectif 3: Adapter la formation aux besoins du marché de travail |
| Appui déconcentré | | Objectif 4 : Rationaliser les crédits de fonctionnement (régional) |

Présentation des objectifs stratégiques et les indicateurs de performance du programme :

- ✓ **Maîtriser la masse salariale** et ce à travers l'amélioration de la gestion prévisionnelle des ressources humaines qui s'intègre dans le cadre de l'amélioration de la performance

des agents publics qui constitue l'une des composantes de la réforme administrative et le développement de la performance des structures administratives et des compétences des ressources humaines.

- ✓ **Augmenter l'efficacité du programme pilotage et appui** : Cet objectif s'intègre dans le cadre de la bonne gouvernance des moyens disponibles, la bonne gestion des crédits alloués et la rationalisation des crédits à travers :
 - La rationalisation des crédits de fonctionnement : activité qui s'intègre dans la stratégie qui vise à la rationalisation des dépenses, l'implémentation des composantes de la bonne gouvernance et la consécration des principes de l'efficacité et de la transparence ce qui impacterait les ressources de l'Etat et la rentabilité de son budget. Le ministère œuvre dans ce cadre à la contribution à la réalisation des orientations nationales dans le domaine de la rationalisation de la consommation d'énergie, de l'eau et du téléphone, et l'amélioration de la gestion des équipements et dans les différents moyens logistiques du travail.
- ✓ Adaptation de la formation des étudiants aux besoins du marché de travail qui s'intègre dans l'orientation du ministère, développement de la formation assurée par les structures sous son tutelle dans le but d'améliorer l'intégration des sortants de ces établissements et de leur employabilité. A cet effet, le ministère a mis en place une unité de suivi qui collecte et analyse les données relatives à ces diplômés pour aider à formuler des stratégies de formation et l'adapter aux spécificités du marché du travail.

Présentation des objectifs

Objectif 9.1.1 : Maîtriser la masse salariale

Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources humaines et la bonne gestion des dotations réservées à la rémunération.

Référence de l'objectif :

Justification du choix des indicateurs de l'objectif : Calcul de la différence entre les prévisions de la masse salariale et la masse des salariale consommée réellement.

Tableau n ° 28 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs d'objectifs 1.1.9

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|--------|------------|--------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur : Taux d'exactitude des prévisions de la masse salariale (estimée / réalisée) | % | 116 | 114 | 117 | 104,13 | 105 | 100,95 | 100 |

Objectif 9.1.2 : Améliorer l'efficacité du programme de pilotage

Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la gouvernance des ressources disponibles et de la bonne gestion des allocations et de la rationalisation des dépenses.

Référence de l'objectif :

Justification du choix des indicateurs de l'objectif 9.1.2 : Calcul des dépenses du programme par rapport aux crédits de la mission

Tableau n ° 29 : Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs d'objectif 9.1.2

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur : La taille du programme de pilotage et appui par rapport au budget de la mission | % | 2,9 | 3,45 | 2,48 | 3,3 | 3,2 | 3,1 | 3 |

2.2 - Présentation des activités de programme :

Tableau n ° 30 : État des activités et des interventions du programme de pilotage et appui

| Objectif | Indicateur | Prévisions | Interventions | Activités | Crédits prévus 2021 (Unité MD) |
|---|---|------------|---|--|--------------------------------|
| Objectif 1 : Maîtriser la masse salariale | Taux d'exactitude des prévisions de la masse salariale (estimée / réalisée) | 97,8% | <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à implémenter une application informatique de gestion des ressources humaines -Définir les besoins en personnel au niveau central et régional conformément aux priorités et sur la base de données actualisée -Actualiser les tableaux de répartition du personnel selon les catégories et les grades -Etablir les fiches de poste -Elaborer la loi cadre du ministère | A1: Pilotege | 260.000 |
| | | | | A2 : Gestion des ressources humaines | 39.740.000 |
| Objectif 2 : Améliorer l'efficacité du programme de pilotage | La taille du programme de pilotage et appui par rapport au budget de la mission | 3,2% | <ul style="list-style-type: none"> -Elaborer et suivre l'exécution du budget - Développer une application de gestion des équipements et des bâtiments. -Faire l'inventaire des équipements et des bâtiments -La définition des besoins. -Rationalisation de la consommation du carburant et de l'électricité.... -Elaboration d'un manuel des procédures | A3 : Gestion des Moyens logistiques | 18.338.500 |
| | | | | A4: Enseignement supérieur | 1.643.000 |
| | | | | A5/ Exécution et suivi du budget au niveau régional | 22.788.679 |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les structures d'emploi dans le secteur public et privé et les associations et leur fournir la liste des sortants annuellement de l'Institut pour faciliter leur intégration. -Ouvrer à trouver de nouvelles perspectives de travail pour les éducateurs -Réviser les programmes et les filières de formation en coordination avec le ministère de l'enseignement supérieur. -Sensibiliser les intervenants pour rationaliser les dépenses. | | |

3-Les dépenses du programme pilotage et appui

3.1-Budget du programme pilotage et appui

Tableau n°31 : Budget du programme pilotage et appui selon la nature de la dépense selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Unité :Dinar

| Libellé | Réalizations 2019 | LF2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution 2021/2020 | |
|---------------------------|----------------------|-------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|
| | | | | Montant (2)-(1) | % ((2)-(1))/(1) |
| Rémunération | 35.552.944 | 45.956.447 | 62.186.379 | 16.229.932 | 35,32 |
| Fonctionnement | 8.283.858 | 5.816.041 | 6.286.800 | 470.759 | 8,09 |
| Intervention | 5.213.667 | 4.437.000 | 4.937.000 | 500.000 | 11,27 |
| Investissements | 2.329.584 | 6.950.000 | 9.360.000 | 2410.000 | 34,68 |
| Operations financières | | | | | |
| Total global | 44.320.981 | 63.159.488 | 82.770.179 | 19.610.691 | 31,05 |

Graphique n° 16 : Budget du programme pilotage et Appui de l'année 2021 selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

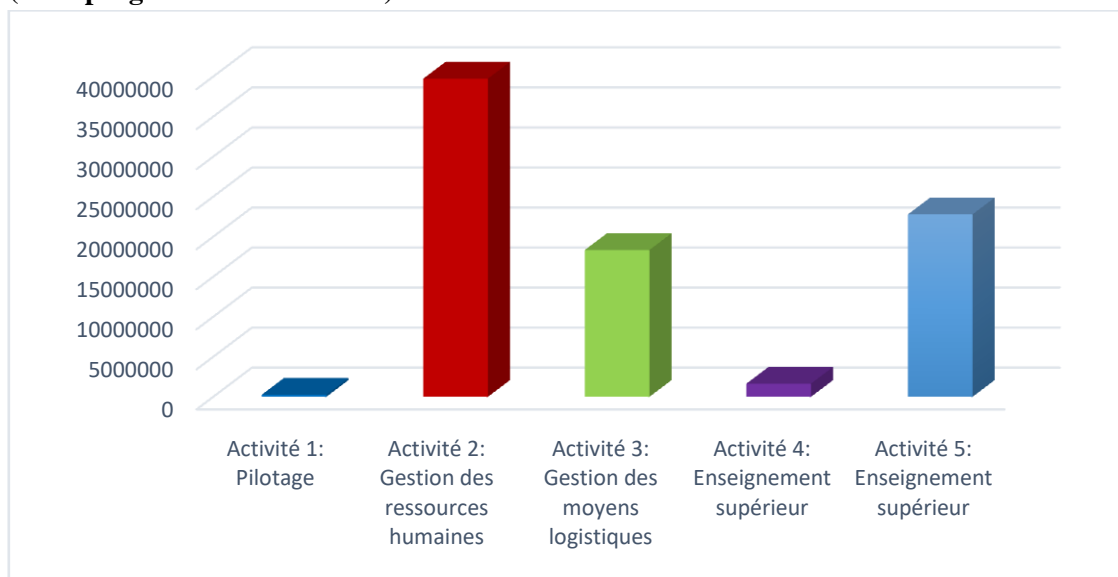
Tableau n°32 : Budget du programme pilotage et appui selon la destination de la dépense (sous programmes et activités)

| Libellé | Activité | Réalizations | Loi de finance 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Taux de croissance (2021-2020) | |
|----------------------------|---------------------|--------------|----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------|
| | | | | | Montant | Taux en % |
| Sous- programme central | Activités centrales | | 39.582.231 | 59.981.500 | 20.399.269 | 51,54 |

| | | | | | | |
|---------------------------|---|--|-------------------|-------------------|-----------------|--------------|
| Pilotage et appui central | Activité 1: Pilotage | | 225.179 | 260.000 | 34.821 | 15,46 |
| | Activité 2: Gestion des ressources humaines | | 17.040.578 | 39.740.000 | 22.699.422 | 133,21 |
| | Activité 3: Gestion des moyens logistiques | | 15.028.745 | 18.338.500 | 3.309.755 | 22,02 |
| | Activité 4: Enseignement supérieur | | 7.287.729 | 1.643.000 | -5.644.729 | -77,46 |
| Total des sous-programmes | Activités régionales | | 23.577.257 | 22.788.679 | -788.578 | -3,34 |
| Appui régional | Activité 5: Enseignement supérieur | | 23.577.257 | 22.788.679 | -788,578 | -3,34 |

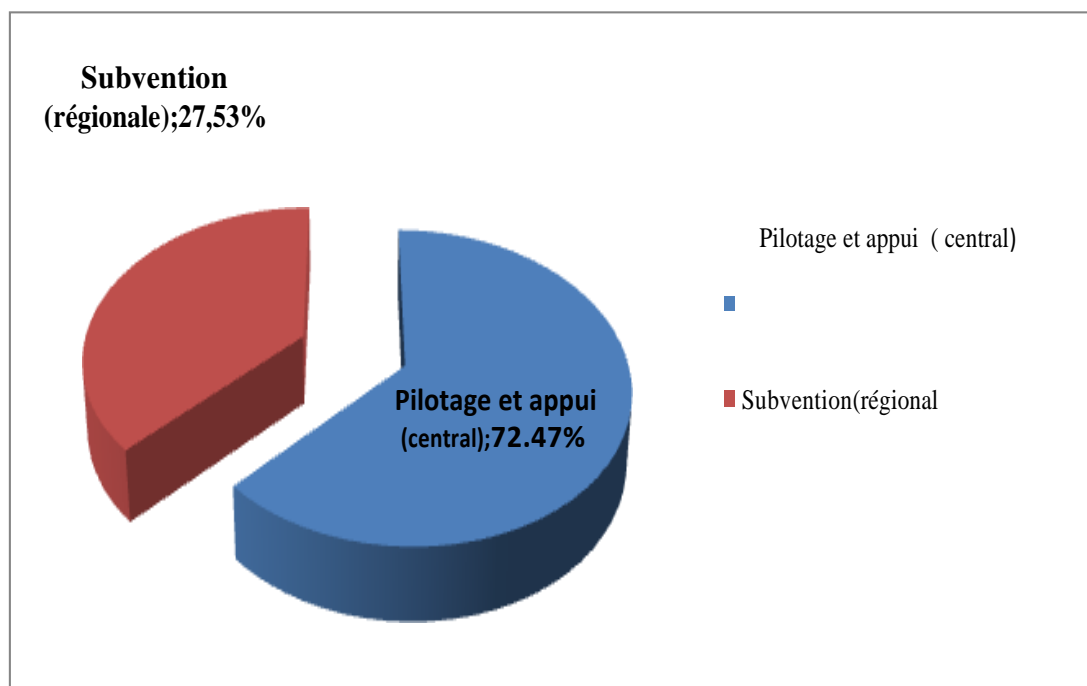
| | | | | | | |
|------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| <i>Tunis</i> | | | 1.480.196 | 716.455 | -763.741 | - 51,60 |
| <i>Ariana</i> | | | 568.568 | 401.454 | -167.114 | -29,39 |
| <i>Ben Arous</i> | | | 908.838 | 871.769 | -37.069 | -4,08 |
| <i>Manouba</i> | | | 671.255 | 341.973 | -329.282 | -49,05 |
| <i>Bizerte</i> | | | 665.924 | 436.618 | -229.306 | -34,43 |
| <i>Nabeul</i> | | | 707.045 | 421.699 | -285.346 | -40,36 |
| <i>Beja</i> | | | 506.123 | 580.861 | 74.738 | 14,77 |
| <i>Zaghouan</i> | | | 335.864 | 338.464 | 2.600 | 0,77 |
| <i>Kef</i> | | | 1.214.355 | 1.035.760 | -178.595 | -14,71 |
| <i>Siliana</i> | | | 1.041.709 | 1.097.046 | 55.337 | 5,31 |
| <i>Kairouan</i> | | | 824.648 | 605.754 | -218.894 | -26,54 |
| <i>Kasserine</i> | | | 3.501.984 | 4.042.664 | 540.680 | 15,44 |
| <i>Gafsa</i> | | | 1.213.860 | 871.166 | -342.694 | -28,23 |
| <i>Sidi Bouzid</i> | | | 816.002 | 573.003 | -242.999 | -29,79 |
| <i>Sfax</i> | | | 811.788 | 3.154.757 | 3.342.969 | 288,62 |
| <i>Mahdia</i> | | | 1.165.345 | 461.489 | -703.856 | -60,40 |
| <i>Monastir</i> | | | 779.063 | 697.410 | -81.653 | -10,48 |
| <i>Gabes</i> | | | 865.309 | 866.185 | 876 | 0,10 |
| <i>Médenine</i> | | | 426.017 | 419.872 | -6,145 | 1,44 |
| <i>Tataouine</i> | | | 946.814 | 643.966 | -302.848 | -31,99 |
| <i>Tozeur</i> | | | 1.165.247 | 1.406.843 | 241.596 | 20,73 |
| <i>Kibili</i> | | | 863.405 | 1.026.792 | 163.387 | 18,92 |
| <i>Sousse</i> | | | 804.918 | 934.158 | 129.240 | 16,06 |
| <i>Jendouba</i> | | | 1.292.980 | 842.521 | -450.459 | -34,84 |
| Total programme | | 44.320.981 | 63.159.488 | 82.770.179 | 19.610.691 | 31,05% |

Graphique n°17 Budget du programme pilotage et appui selon la destination de la dépense (Sous programmes et activités)



Graphique n ° 18 : Répartition du budget du programme de pilotage et d'appui de l'année 2021

Selon la dépense (sous-programmes et activités)



3.2– Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme Pilotage et Appui :

3.2.1- Cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) du programme

| | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Rémunération | 30.655.577 | 32.104.369 | 35.252.944 | 45.956.447 | 62.186.379 | 62.500.000 | 71.300.000 |
| Fonctionnement | 4.782.807 | 5.090.517 | 8.283.858 | 5.816.041 | 6.286.800 | 7.000.000 | 7.518.000 |
| Interventions | 3.118.833 | 3.721.000 | 5.213.667 | 4.437.000 | 4.937.000 | 8.317.500 | 4.700.000 |
| Investissements | 3.339.784 | 2.647.644 | 2.329.584 | 6.950.000 | 9.360.000 | 7.500.000 | 7.982.000 |
| Opérations financières | | | | | | | |
| Total | 41.897.001 | 43.573.530 | 44.320.981 | 63.159.488 | 82.770.179 | 85.317.500 | 91.500.000 |

Les annexes

**Les fiches indicateurs du
programme
Travail et Relations
professionnelles**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur :1-1-1

Libellé de l'indicateur : Taux des salariés couverts par les inspections

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Travail et relations professionnelles
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Inspection de travail, santé et sécurité au travail
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Garantir les conditions de travail décent
- 4. Définition de l'indicateur :** Les visites sur les lieux de travail faites par les agents chargés de l'inspection du travail et de médecine du travail aux établissements soumis au code du travail pour contrôler le respect des lois en vigueur.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Ramifications du programme :** services d'inspection de travail et de réconciliation, les unités locales d'inspection de travail et de réconciliation et les services d'inspection de la santé et de la sécurité au travail.

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1.Méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre de salariés couverts par les d'inspections/ le nombre total de travailleurs au niveau national
- 2.Unité de l'indicateur :** %
- 3.Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Fiche d'inspection
- 4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**rapports mensuels /annuels

5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Fiche d'inspection provenant des services d'inspection et de conciliation / unités locales et des services d'inspection de la santé et de la sécurité au travail.

6. Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque mois / chaque année

7.Valeur cible de l'indicateur : 41,5%

8. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de l'Inspection du travail et de la Conciliation et la Direction générale de l'Inspection de la Médecine et de la Sécurité au Travail.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1.Série chronologiques des réalisations et des prévisions des indicateurs

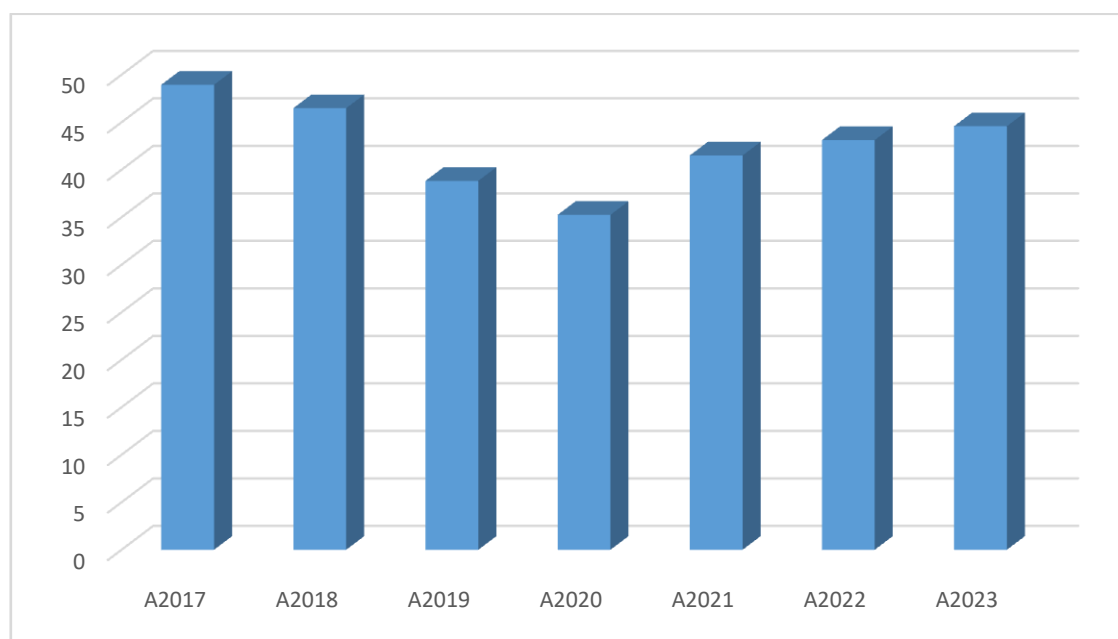
| | Unité | Réalizations | | | LF 2020 | Prévisions | | |
|--|----------------|--------------|---------|---------|------------|------------|---------|---------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux des salariés couverts par les inspections | % | 48,94 | 46,48 | 38,83 | 35,25 | 41,50 | 43,12 | 44,58 |
| Sous indicateur1 : taux de salariés couverts par les visites d'inspection de travail | % | - | - | - | 15,54 | 20,83 | 21,87 | 22,92 |
| Sous indicateur2 : Taux de salariés couverts par les visites d'inspection médicale et de la sécurité au travail | % | | 36,70 | 53,70 | 19,71 | 20,67 | 21,25 | 21,66 |
| Nombre de salariés couverts par les visites d'inspection de travail | Salarié | 499.358 | 465.733 | 466.032 | 373.000 | 500.000 | 525.000 | 550.000 |

| | | | | | | | | |
|---|----------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|-----------|
| Nombre de salariés couverts par les visites d'inspection médicale et de la sécurité au travail | Salarié | 473.135 | 498.037 | 913.850 | 473.000 | 496.000 | 510.000 | 520.000 |
| Nombre de salarié à l'échelle nationale | | 972.493 | 963.770 | 1.379.882 | 846.000 | 996.000 | 1.035.000 | 1.070.000 |

2. Analyse des résultats et estimation des réalisations relatives à l'indicateur :

- ✓ En application des dispositions réglementaires en vigueur le calcul du nombre d'employé couverts par les visites d'inspection de travail et d'inspection médicale et de la sécurité au travail s'est basé sur les données de l'INS aussi, le nombre total de travailleurs est de 1.200.000 environ.
- ✓ Compte tenu que les inspections de travail et les inspections médicales et de la sécurité au travail couvrent la même catégorie de travailleurs en même temps, et pour éviter que le nombre de travailleurs couverts par ces visites soit supérieur au nombre total de travailleurs soit 1.200.000, il a été retenu de considérer le nombre total des travailleurs couverts par les visites d'inspection divisé par deux.
- ✓ Ainsi, le taux retenu pour les deux types de visites d'inspection sont soumis au même coefficient.

3. Graphique n° 1 : Evolution de la part des salariés couverts par les visites d'inspection



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible l'indicateur :

| | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous-programme | Prévisions de l'indicateur 2021 | Interventions (ne n'ayant pas d'impact financier) | Activités (nécessitant des allocations financières) | Prévisions des crédits pour les activités (Unité : mille) |
|--|------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|---|---|
| Indicateur : pourcentage des travailleurs couverts par les visites d'inspection | | | 35,25% | Intervention 1 : conseiller les employeurs des avantages de l'application de la loi | Activité 1 : pilotage dans le domaine du contrôle et de l'application de la législation du travail | 4.981.499 |
| | | | | Intervention 2 : Assister les employeurs de régulariser leur situation juridique | Activité 2 : Contrôle et réconciliation | 13.891.371 |
| | | | | Intervention 3 : clarification et interprétation des points juridiques peu clairs | Activité 3 : Coordination avec les partenaires sociaux dans le domaine du dialogue social | 1.000.000 |
| | | | | Intervention 4 : Présenter les programmes auprès des employeurs et les encourager dans le domaine du droit social | Activité 4 : pilotage dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail | 1.894.462 |
| | | | | Intervention 5 : Interprétation des droits et devoirs des travailleurs | Activité 5 : Inspection de médecine du travail | 3.773.289 |

5- Limites de l'indicateur :

- ✓ La vétusté du parc auto mis à la disposition du programme.
- ✓ Le non recrutement d'inspecteurs de travail et d'inspecteurs en médecine de travail et sécurité au travail.
- ✓ Départ à la retraite et le détachement d'un nombre d'inspecteurs.

**Les fiches indicateurs du
programme
Sécurité Sociale**

Fiche indicateur

-Symbole de l'indicateur :2-1-1

-Libellé de l'indicateur: Taux d'équilibre entre les charges et les revenus

-Date de mise à jour de l'indicateur : Chaque année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. Le programme auquel se réfère l'indicateur : Sécurité sociale
2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :/
3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale
4. Définition de l'indicateur : Charges /ressources
5. Type d'indicateur : Indicateur de résultats
6. La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Charges /ressources
2. Unité de l'indicateur : Pourcentage
3. Données de base pour le calcul de l'indicateur : États financiers des caisses et budgets prévisionnels
4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur: États financiers des caisses et budgets prévisionnels
5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale / La Caisse Nationale de Retraite et de prévoyance Sociale / La Caisse Nationale d'Assurance Maladie
6. Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année
7. Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant
7. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de la Sécurité Sociale

8. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 (1) | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------|-------|-------------|------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) | | | | | | | | |
| - taux d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 118 | 116 | 116 | 117 | 117 | 117 | 116 |
| -Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits des régimes de retraite | % | 114 | 144 | 143 | 145 | 145 | 145 | 143 |
| Caisse National de Retraite et de Prévoyance sociale (CNRPS) | | | | | | | | |
| - Taux d'équilibre entre les charges et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 107.2 (*) | 124.9 | 120.7 | 115.5 | 117.3 | 119.8 | 124.9 |
| - Taux d'équilibre entre les charges et les produits des régimes de retraite | % | 122.8 (*) | 125.6 | 121.6 | 116.1 | 117.9 | 120.5 | 125.9 |
| Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) | | | | | | | | |
| - Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits de l'ensemble de la caisse | % | 86.3 | 82 | 78.65 | 80.8 | 81.92 | 83.04 | 84.57 |
| - Taux d'équilibre entre les dépenses et les produits du régime d'assurance maladie | % | 94.1 | 89.8 | 84.31 | 86.69 | 88.68 | 89.9 | 91.14 |

*Prévisions

* compte tenu des crédits inscrits dans le budget de l'Etat pour l'année 2017 qui s'élèvent à 500 MD

2. Analyse des réalisations et des Séries chronologiques des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'évolution de l'équilibre entre les charges et les ressources montrent les difficultés financières que connaissent les caisses de sécurité sociale, notamment au niveau des régimes de retraite. Ces difficultés Impactent négativement la Caisse Nationale

d'Assurance Maladie. En effet, bien qu'il y a eu une amélioration des résultats comptables la pression sur la trésorerie persiste ce qui n'est pas sans conséquence sur les assurés.

Un certain nombre de facteurs structurels internes et externes ont contribué au déséquilibre financier des régimes de retraite tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Les facteurs internes sont liés aux caractéristiques techniques des régimes de retraite actuels et aux facteurs externes dont notamment les mutations démographiques et les circonstances économiques.

*** La Caisse Nationale de Sécurité Sociale**

Le taux (charges / ressources)s'est amélioré légèrement en passant de 116% en 2018 et 2019 à un taux de 117% fin 2020 et ce grâce à l'augmentation des charges selon un rythme plus élevé que celui des produits (10%contre9%). Quant à la branche de retraite, elle enregistre à son tour, une légère amélioration des équilibres financiers (143% en 2019 contre 145% prévu fin 2020) et ce en raison d'une augmentation plus importante des charges par rapport à celle des produits.

Quant aux résultats négatifs enregistrés au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ils sont principalement dus à un croisement de facteurs :

- A l'évolution démographique, et à la situation économique difficile,
- A l'importance du secteur parallèle et à l'aggravation du phénomène d'évasion sociale.

***La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale**

Le taux (charges / ressources) a connu une légère amélioration en passant de 124,9% en 2018 à 115,5% prévu en 2020, grâce aux effets positifs des mesures définies par la loi n°2019- 37 en date 30 avril 2019 modifiant et complétant la loi n°85-12en date du 5 mars 1985 modifiant et complétant la loi n°85-12 du 5 mars 1985, relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public.

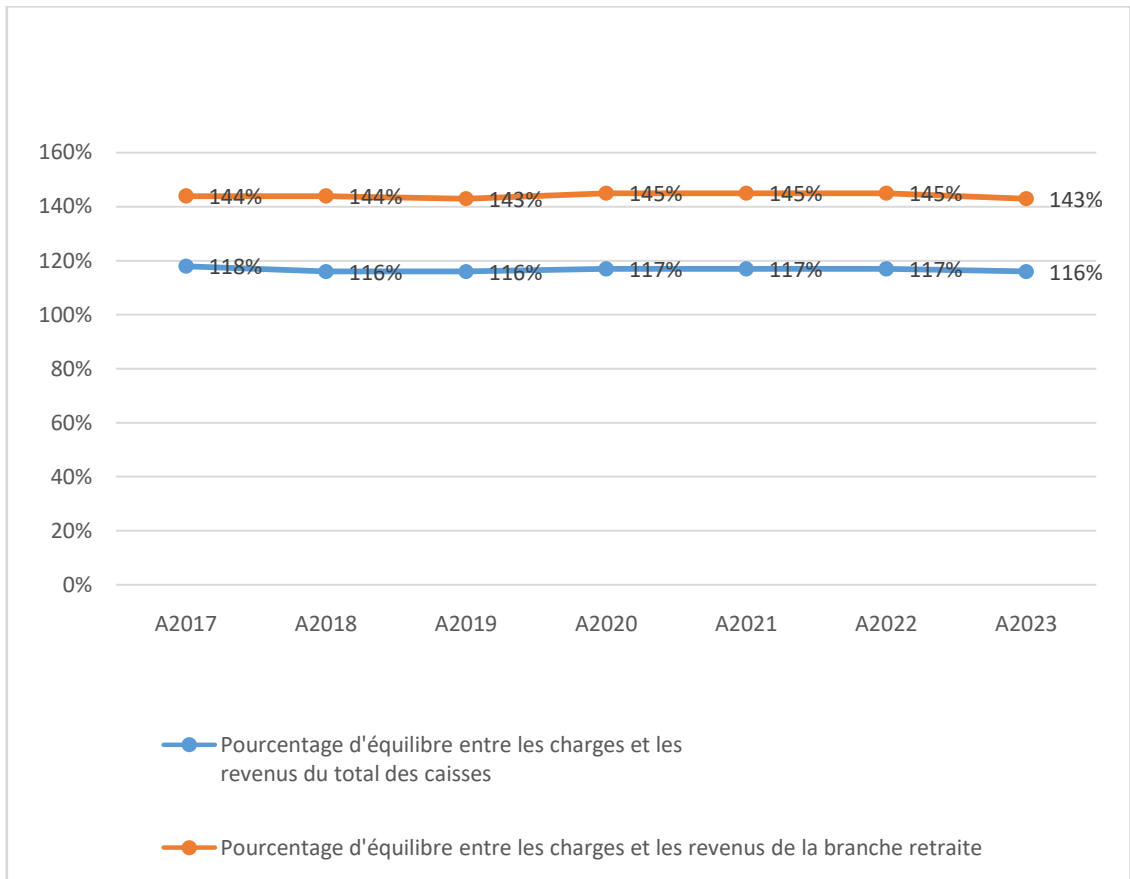
Le solde a, par contre, connu une détérioration en 2018 et devrait s'améliorer de nouveau en 2019et2020, en raison de l'impact financier de la réforme du régime de retraite dans le secteur public.

***La Caisse Nationale d'Assurance Maladie**

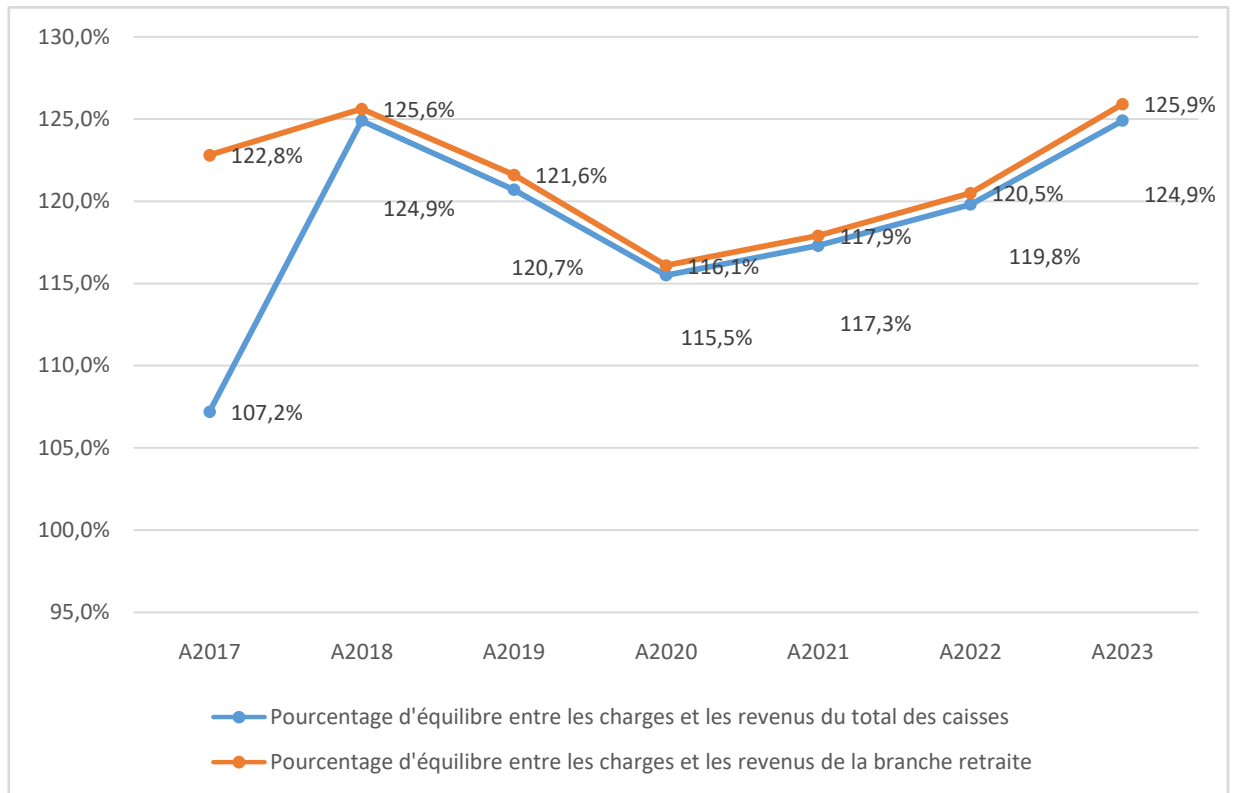
La caisse a continué à enregistrer un équilibre entre les charges et les produits, comme le montre le ratio qui a atteindra 80,8% en 2020 contre 78,6% en 2019et 82% en 2018.Il reste entendu qu'il s'agit des résultats comptables et qu'ils ne reflètent les pressions que subit la trésorerie de la caisse.

1. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

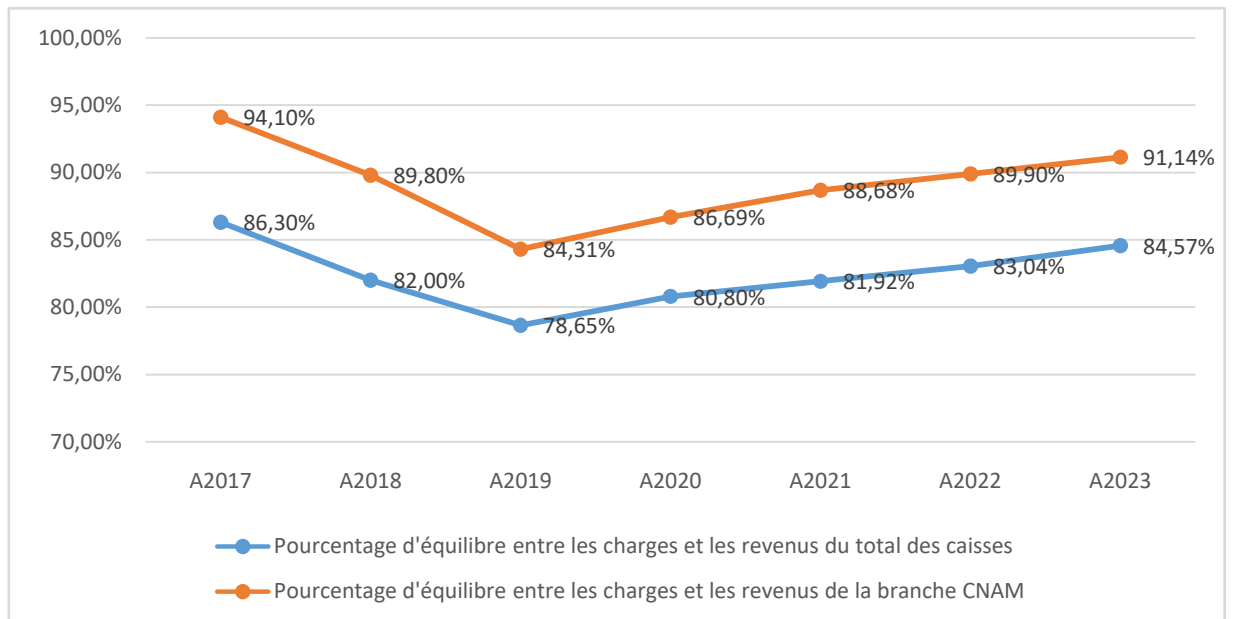
Graphique n° 1 : L'évolution de l'équilibre de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale



Graphique n°2 : L'évolution de l'état d'équilibre de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale



Graphique n°3 : L'évolution des ratios de solde de la Caisse nationale d'assurance maladie



3. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

| | Les indicateurs | Valeur cible des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : D) |
|---|-----------------|-----------------------------------|---|--|---|
| Indicateur : Pourcentage d'équilibre entre les charges et les ressources | Voir Tableau | Voir Tableau | <p>- entrée en vigueur de la réforme du système de retraite des salariés dans le secteur non agricole.</p> <p>- Demander au ministère des finances l'augmentation des recettes de la contribution sociale au titre de 2021 pour atteindre 650MD et à fin de faire face aux besoins de liquidité prévus pour l'année 2021</p> <p>- Une proposition de création d'un Fonds de Trésor sous le nom de diversification des sources de financement de la sécurité sociale". Ce fonds serait destiné à affecter les recettes</p> <p>- Proposition de la prise en charges des dettes des sociétés publiques de transport envers la CNRPS et la CNSS .</p> <p>- Proposition d'une amnistie fiscale au titre des intérêts de retard accumulés pour le non versements des retenues à la sources opérées par la CNRPS sur les pensions de retraite.</p> <p>- Proposition d'inclure dans la LF 2021 des dispositions pour la création de caisse pour l'apurement des dettes de la caisse remontant à 20 et 30 ans Cette caisse est financé par les recettes fiscales qui pourraient être affectées au profit de la sécurité sociale et ce en</p> | <p>Activité1 : Pilotage et supervision des caisses de sécurité sociale</p> | 653.072.500 |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | <p>plus des crédits inscrits annuellement dans le budget de l'Etat.</p> <p>-Proposition d'inclure dans la LF2021 des dispositions relatives à la bonification au titre des emplois pénibles et Filières actives, travail pénible et les travaux qui ne respectent les conditions d'hygiène et de santé et ce sans la faire supporter au régime de la retraite et de la sécurité sociale dans le secteur public.</p> <p>-Prévoir un dispositif réglementaire permettant à la CNRPS de recourir aux avances bancaires à un taux d'intérêt préférentiel qui respecte la sécurité de gestion et ce pour financer le déficit entre les produits et les charges au moment des versements des pensions</p> <p>-Prévoir un dispositif réglementaire permettant la retenue à la source sur les subventions accordées aux entreprises publiques afin de réduire l'évasion sociale et d'éviter l'accumulation des dettes de ces entreprises en vers la CNRPS.</p> <p>-L'application de l'article 71 de la loi n°37-2019 du 30 avril 2019 et qui stipule la prise en charge par le budget de l'Etat du coût des mesures exceptionnelles prises par la CNRPS et qui impactent son équilibre financier.</p> <p>-Demande d'une subvention budgétaire au profit de la CNRPS d'un montant de 500MD.</p> <p>- Mise en place d'une application au niveau de la CNRPS pour la déclaration et le paiement des cotisations et les retenues sociales et de l'assurance maladie .</p> <p>-Entamer l'élaboration d'une norme comptable relative au secteur de sécurité social..</p> | |
|--|--|--|--|

1- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

-Symbole de l'indicateur :2-1-2

-Libellé de l'indicateur : taux de recouvrement

-Date de mise à jour de l'indicateur : Chaque année

II- Caractéristiques générales de l'indicateur

1.Le programme auquel se réfère l'indicateur : Sécurité Sociale/

2.L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration des équilibres financiers des caisses de sécurité sociale

3.Définition de l'indicateur : Montants recouverts / déclarations déposées

4.Type d'indicateur : Indicateur d'activité

5.La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1.Méthode de calcul de l'indicateur : Montants recouverts / déclarations déposées

2.Unité de l'indicateur : Pourcentage

3.Données de base pour le calcul de l'indicateur : États financiers des caisses et budgets prévisionnels

4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :Données financières et comptables recueillies auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Documents comptables de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

6.Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année

7.Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant

8.Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1.Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur :Evolution des taux de recouvrement des cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

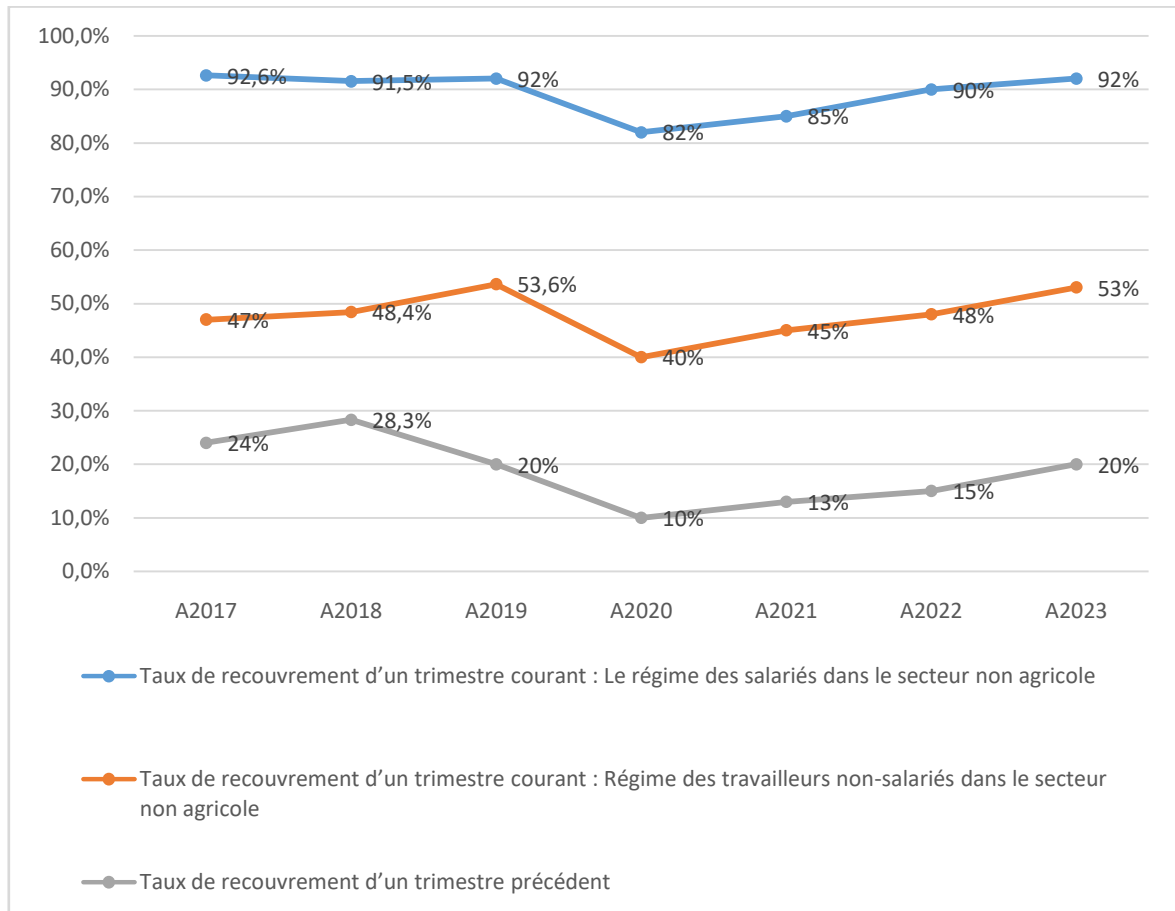
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de recouvrement d'un trimestre courant : | | | | | | | | |
| -Le régime des salariés dans le secteur non agricole | % | 92,6 | 91,5 | 92 | 82 | 85 | 90 | 92 |
| -Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole | | 47 | 48,4 | 53,6 | 40 | 45 | 48 | 53 |
| Taux de recouvrement d'un trimestre précédent | % | 24 | 28,3 | 20 | 10 | 13 | 15 | 20 |

2.Analyse des résultats des prévisions :

Le taux de recouvrement au titre du trimestre courant ou au titre du dernier trimestre a enregistré une baisse considérable qui atteindra dans le secteur non agricole 82% en 2020 contre 92% en 2019. En revanche, le taux de recouvrement au titre du trimestre courant des non-salariés dans le secteur non agricole est baissé de 53,6% en 2019 à 40% en 2020. Quant aux taux de recouvrement des trimestres précédents, ils sont baissés de 28,3% en 2018 à 10% prévus en 2020.La régression du taux de recouvrement s'explique par la crise COVID19.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur:

Graphique n° 1 : Evolution du taux de recouvrement des cotisations de la CNSS



4 Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

| | Les indicateurs | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : D) |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|--|--|---|
| Taux de recouvrement (CNSS) | Taux de recouvrement (CNSS) | Voir Tableau | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le recouvrement en intensifiant le contrôle, en ciblant les secteurs et les employeurs caractérisés par la fraude sociale -Optimiser les interventions du contrôle en se basant sur les échanges de données avec les autres structures publiques -Informatiser le programme de | -Activités financées sur le budget de l'opérateur public | 10.350.00 |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>contrôle pour pouvoir cibler les employeurs concernés</p> <p>-Proposer l’insertion, dans le projet de la loi de finances pour 2021, de dispositions visant à créer une caisse d’assainissement des dettes anciennes (20 ou 30 ans de la sécurité sociale.). Cette caisse serait financée par des impôts et taxes dédiés et par une dotation annuelle du Budget de l’Etat.</p> <p>-Faire le recoupement des créances de la CNSS chez les entreprises publiques</p> <p>- Tenir des comptes individuels au niveau des salaires des affiliés pour leur ouvrir le droit aux services fournis par la CNAM</p> <p>-Tenir un registre reprenant la situation des prestataires de services de santé vis- à-vis du système de sécurité sociale peut s’y référer lors du paiement des prestations de services qui leur sont dues par les caisses</p> <p>-Etablir un échéancier des dettes des deux caisses sociales dues à la CNAM,</p> <p>- Préparation d’une norme comptable spéciale des caisses de sécurité sociale</p> <p>-Renforcer le contrôle administratif et médical</p> | | |
|--|--|--|--|--|--|

2- Limites de l’indicateur :

Fiche indicateur

-Code de l'indicateur :1-2-2

-Libellé de l'indicateur : taux de couverture sociale

-Date de mise à jour de l'indicateur : Chaque année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1.Le programme auquel se réfère l'indicateur : Sécurité Sociale

2.L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribuer à l'amélioration de la couverture sociale

3.Définition de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des fonctionnaires des entreprises concernées par les taxations d'office) / la population occupée (y compris les travailleurs du secteur informel)

4.Type d'indicateur : Indicateur de résultats

5.La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

1.Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés (sans tenir compte des fonctionnaires des entreprises concernées par les taxations d'office) / la population occupée (y compris les travailleurs du secteur informel)

2.Unité de l'indicateur : Pourcentage

3.Données de base pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de travailleurs déclarés et le nombre de total de travailleurs

4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Registres d'affiliation auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et données publiées par l'Institut National de Statistique

5.Date de disponibilité de l'indicateur : chaque année

6.Valeur cible de l'indicateur : Voir le tableau suivant

7. Responsable de l'indicateur du programme : La Direction générale de la Sécurité Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs

Evolution des taux de recouvrement des cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

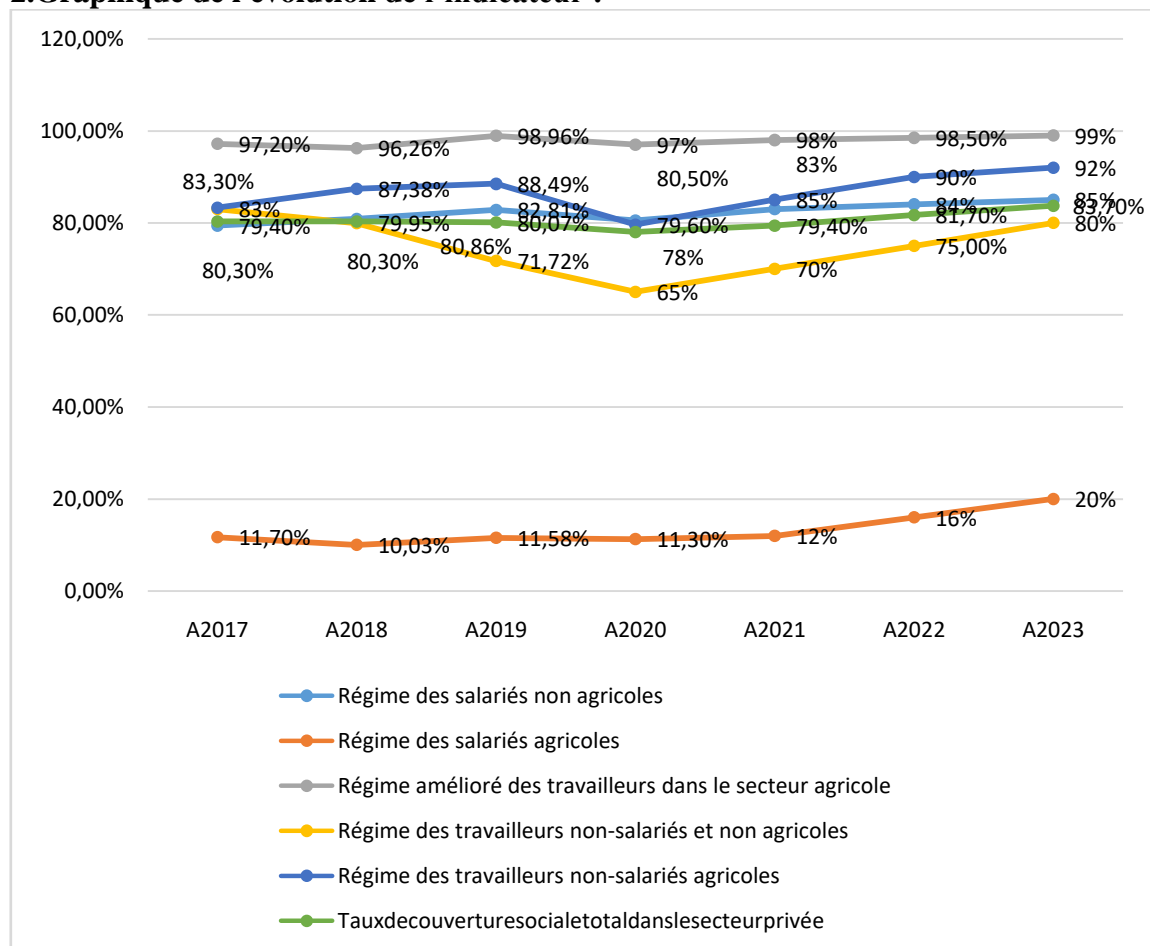
| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------------|--------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Régime des salariés non agricoles | % | 79,4 | 80,86 | 82,81 | 80,5 | 83 | 84 | 85 |
| Régime des salariés agricoles | % | 11,7 | 10,03 | 11,58 | 11,3 | 12 | 16 | 20 |
| Régime amélioré des travailleurs dans le secteur agricole | % | 97,2 | 96,26 | 98,96 | 97 | 98 | 98,5 | 99 |
| Régime des travailleurs non-salariés et non agricoles | % | 83 | 79,95 | 71,72 | 65 | 70 | 75 | 80 |
| Régime des travailleurs non-salariés agricoles | % | 83,3 | 87,38 | 88,49 | 79,6 | 85 | 90 | 92 |
| Total | % | 80,3 | 80,3 | 80,07 | 78 | 79,4 | 81,7 | 83,7 |

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de couverture sociale effective dans le secteur privé est passé de 80% en 2018 à un taux attendu de l'ordre de 78% en 2020. Cette régression s'explique par les impacts de la crise COVID. Elle a touché tous les secteurs, cependant, le taux de couverture sociale du régime des travailleurs dans le secteur agricole demeure, faible. La faiblesse de ce taux est attribuable à trois facteurs :

- Faiblesse de la demande adressée à ce régime en raison de la faible capacité de financement des catégories qui en dépendent.
- L'éloignement des structures de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de ces catégories, et en particulier la faiblesse de la culture de sécurité sociale chez ces catégories.

2. Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4. Les activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

| | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous-programme | Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : 1000 D) |
|--|------------------------------|---------------------------------|--|---|--|--|
| Indicateur : Couverture sociale effective | Voir le tableau | Voir le tableau | Voir le tableau | <ul style="list-style-type: none"> -Intensification du contrôle sur le terrain (porte à porte) et renforcement du personnel de contrôle. - Adopter et renforcer le plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale à travers : <ul style="list-style-type: none"> *Le lancement des campagnes de sensibilisation *la préparation des brochures pour la vulgarisation des systèmes de sécurité sociale *la préparation des programmes d'information sous forme de série vidéo 2D diffusée sur les réseaux sociaux. -Développer un mini site dédié à la sécurité sociale Sécu .tn -Organiser des sessions de formation au profit des journalistes et prendre contact avec les établissements et publics et les associations de microfinance -Soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile en créant encore des unités mobiles pour effectuer les procédures d'affiliation et d'immatriculation et ce en collaboration avec Millennium Challenge Corporation. -Proposer des mesures pour lutter contre l'exercice des activités informelles et le renforcement des règles de concurrence loyale entre les opérateurs économiques (sanctionner par exemple toute personne qui ne s'inscrit pas à la sécurité sociale d'une pénalité allant | N3 : Gestion pour le compte de l'Etat des régimes spéciaux de sécurité sociale et certains mécanismes et interventions sociales (CNRPS) | 186.130.000 |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | | <p>de 1000 dinars à 50000 dinars et ce, en conformité avec l'article 52 de la loi de finances de 2016.)</p> <p>- Augmenter le délai de prescription de la CNSS de 3 à 5 ans, et ce à travers la révision de l'article 110 premier alinéa de la loi n°60- 30 du 14 décembre 1960 relatives à l'organisation des régimes de sécurité sociale et ce en vue de renforcer davantage le contrôle de la véracité des déclarations des salaires et du respect de la législation sociale-Lutter contre l'évasion sociale</p> | | |
|--|--|--|---|--|--|

5- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

- **Code d'indicateur :1-3-2**
- **Libellé de l'indicateur** : Les délais d'octroi des prestations et le pourcentage des dossiers liquidés dans les délais
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : Chaque année

II- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur** : Sécurité Sociale
- 2. L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux
- 3. Définition de l'indicateur** : Les délais d'octroi des prestations et le pourcentage des dossiers liquidés dans les délais
- 4. Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
- 5. La nature de l'indicateur** : un indicateur de qualité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur** : Délais
- 2. Unité de l'indicateur** : Nombre de jours ou pourcentage de dossiers liquidés dans les délais
- 3. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Caisses sociales
- 5. Date de disponibilité de l'indicateur** : chaque année
- 6. Valeur cible de l'indicateur** : Voir le tableau suivant
- 7. Responsable de l'indicateur du programme** : La Direction générale la Sécurité Sociale

Les délais des prestations et le taux des dossiers liquidés dans les délais

| Libellé | Réalizations | | | | Prévisions | | |
|---|--------------|-------|-------|---------|------------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | (1)2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| CNSS : Délais des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants (par jour) (1) | 41 | 46 | 44 | 44 | 42 | 40 | 36 |
| CNRPS : (pourcentage des dossiers clôturés dans les délais) (2) | | | | | | | |
| -Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés (2- | 85% | 87% | 85,5% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| -Liquidation des dossiers de retraite (2-2) | 98,2% | 98,3% | 98,1% | 99% | 99% | 99% | 99% |
| - Liquidation des pensions de veuvage (2-3) | 96,5% | 96,5% | 96,4% | 96,5% | 97% | 98% | 98% |
| - Liquidation des pensions des orphelins (2-4) | 78% | 81,6% | 85,7% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| CNAM (par jour) | | | | | | | |
| -Délais de remboursement des dépenses (3) (par jour) | - | - | 35,1 | 35 | 30 | 28 | 25 |
| Délais de paiement des prestataires des services de santé (par jour) | | | | | | | |
| Honoraires des médecins | 1 | 136 | 103,9 | 106,5 | 90 | 85 | 80 |

| | | | | | | | |
|--|-----------|---------|------------|-----------|---------|---------|--------|
| Honoraires des pharmaciens | 111 | 123 | 80,8 | 85,8 | 70 | 60 | 50 |
| Honoraires du physiothérapeute | 75,3 | 127 | 105,4 | 95 | 90 | 85 | 80 |
| Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour) | | | | | | | |
| Prise en charge des opérations chirurgicales selon la formule d'accord préalable. | 14 | 13 | 11,9 | 12,2 | 11,2 | 10,2 | 8,2 |
| Transplantation rénale | 18 | 23 | 37,9 | 42,1 | 20 | 18 | 16 |
| Greffe de moelle épinière | 18 | 22 | 11,3 | 11,4 | 10,4 | 9,4 | 7,4 |
| Prise en charge des interventions chirurgicales sur le cœur et les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques | 14 | 14 | 13,23 | 13,5 | 12,5 | 11,5 | 9,5 |
| Lithotripsie des calculs rénaux | 9 | 8 | 8,13 | 8 | 7 | 7 | 7 |
| Scanner, diagnostic RM | 8 | 13 | 13,58 | 13,4 | 12,4 | 11,4 | 10,4 |
| Prise en charge de l'appareillage médical. | De 5 à 60 | De 5à48 | De 5,4à 52 | De 6,1à58 | De 5à50 | De 5à40 | De5à30 |
| Prise en charge des soins thermaux. | 10 | 10 | 8,5 | 10,5 | 9,5 | 8,5 | 7,5 |
| Prise en charge des soins de physiothérapie. | 15 | 10 | 17,7 | 18,2 | 17 | 15 | 13 |

- (1) La période d'attente de l'assuré social, à partir de la date d'ouverture du droit à pension.
- (2) Le pourcentage des dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total des dossiers
 - (2-1) : Mode de calcul des délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours
 - (2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier
 - (2-3) : Le mois de dépôt ou le mois suivant le mois de dépôt
 - (2-4) : Le mois de dépôt ou le mois suivant la récupération des dépenses pour le traitement des maladies lourdes ou chroniques,
- (3) Récupération des dépenses pour le traitement des maladies accidentelles, récupération de frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur:

- **Concernant la Caisse Nationale de Sécurité Sociale :**

Les délais de versement des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants de 2020 sont restés au même niveau que ceux de 2019 (44 jours), il est attendu une amélioration pour l'année 2021 pour passer respectivement à 42j en 2021 et 36j en 2023.

- **En ce qui concerne la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale,** l'identifiant unique de sécurité sociale est attribué aux nouvelles recrues selon les délais fixés à 85,5% des cas en 2019, il est prévu qu'ils atteignent 87% en 2020.

- Quant à la liquidation des dossiers de pensions de retraite, des dossiers de pensions de veuvage et des dossiers des pensions temporaires d'orphelins, il est prévu qu'elles soient effectuées dans les délais, respectivement, à raison de 99%, de 96,5% et de 87% en 2020.

- **Pour la Caisse Nationale d'Assurance Maladie :**

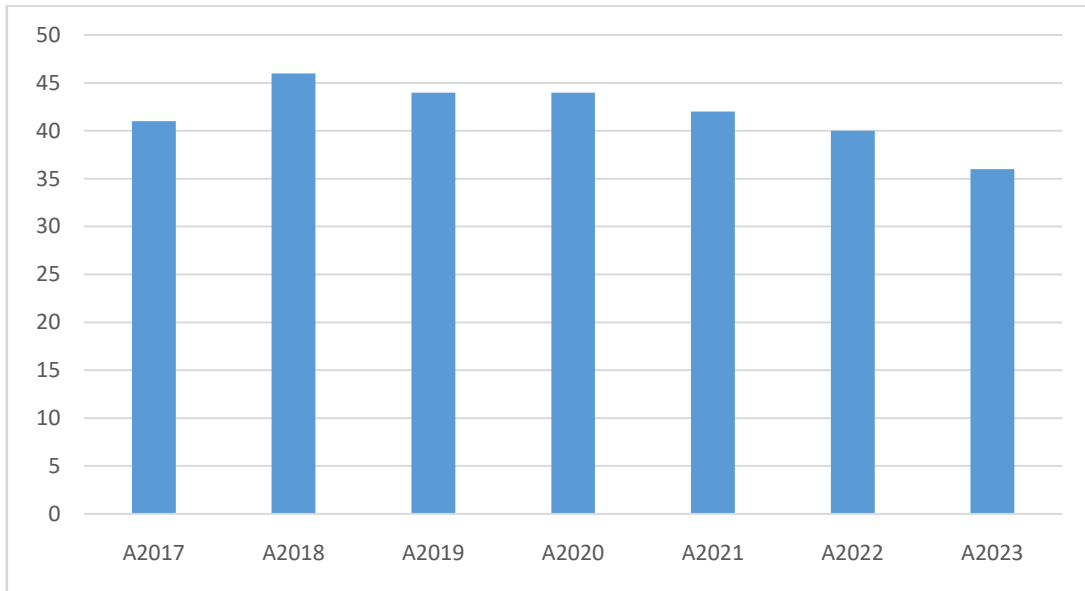
- Les délais de remboursement des dépenses sont restés au même niveau que 2019 (35 jours). Quant aux délais de versement des prestations de santé, ils ont connu une augmentation par rapport à 2019

L'exception des délais de remboursement des spécialistes de physiothérapie qui ont connu une amélioration pour être à 95 jours contre 105 jours en 2019. Les délais des prises en charge des prestations soumises à l'accord préalable ont connu une légère augmentation en 2020 par rapport à 2019.

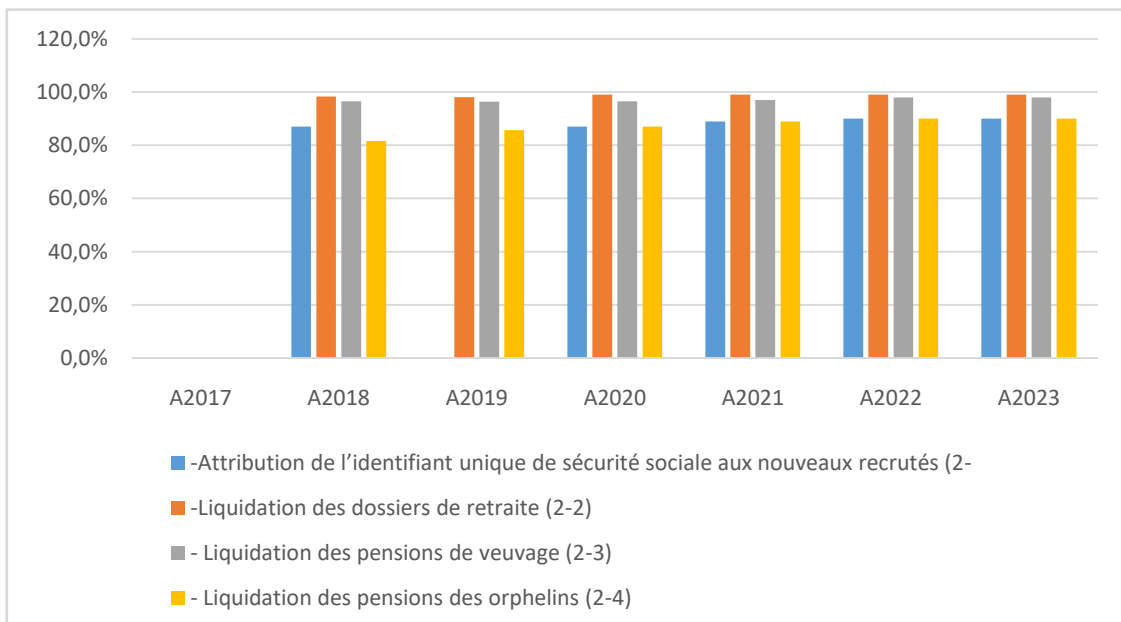
Ces délais s'expliquent par les pressions que subit la trésorerie de la CNAM en raison du non transfert de sa quote-part des cotisations sociales par la CNSS.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

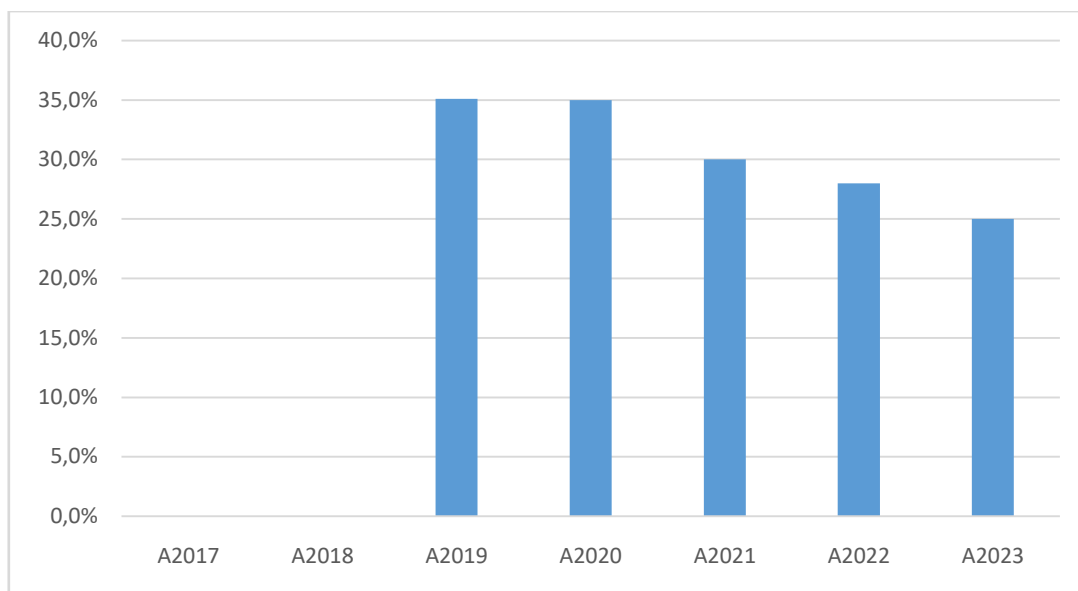
Graphique n° 1 : CNSS : les délais de paiement des prestations au titre de la vieillesse, de l'invalidité et des survivants



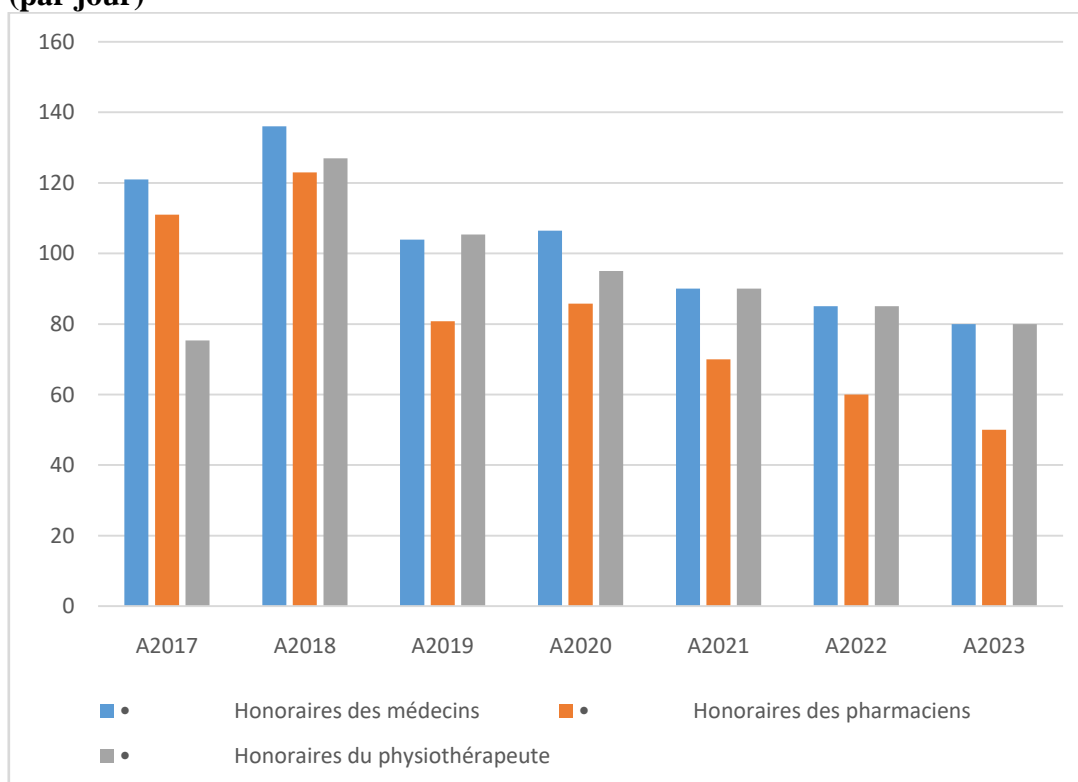
Graphique n° 2 : La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (pourcentage de dossiers clôturés dans les délais)



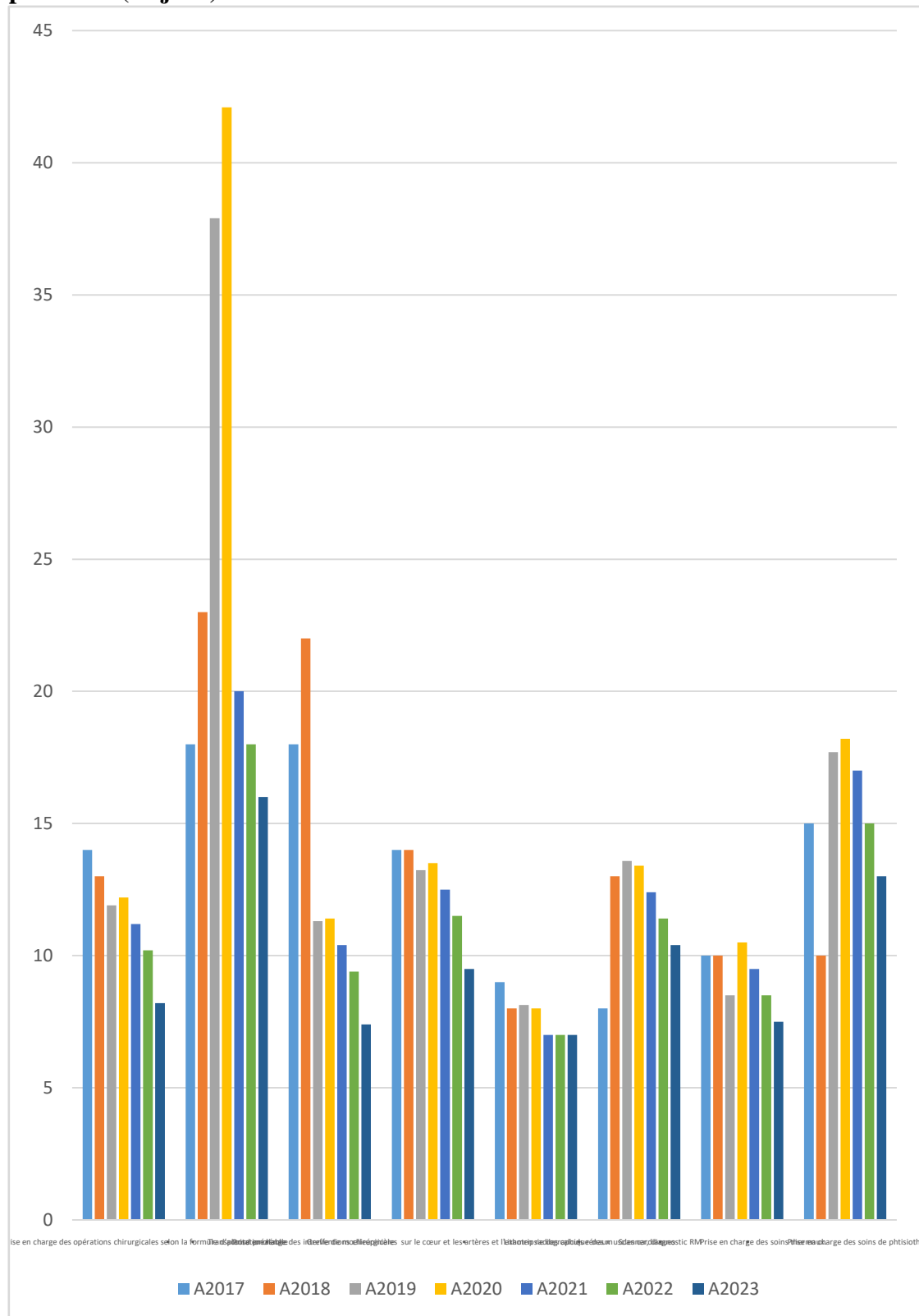
**Graphique n° 3 : Caisse nationale d'assurance maladie :
délais de remboursement des dépenses**



**Graphique n° 4 : Délais de remboursement des prestataires de services de santé
(par jour)**



Graphique n° 5 : Délais de prise en charge des prestations soumises à autorisation préalable (en jour).



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

| Libellé | indicateur | Prévisions de l'indicateur 2021 | Interventions | Activité | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : D) |
|---|---|---------------------------------|--|---|--|
| Objectif 3 : Améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux | Indicateur4 : Délais de prestation des services et taux des dossiers traités dans les délais. | Voir Tableau | <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la décentralisation et du facteur humain au niveau des centres régionaux et locaux - Continuer à mettre en place les comptes individuels pour les assurés sociaux, en menant des campagnes de sensibilisation et d'information aux niveaux central, régional et local. | Activité4 : Gestion au profit de l'Etat des régimes spéciaux de sécurité sociale (CNAM) | 700.000 -Activités financées sur le budget de l'acteur public |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> -Continuer à mettre en place les maisons de la sécurité sociale et étendre le réseau des structures régionales et locales des caisses sociales. - Soutenir et promouvoir l'administration électronique en globalisant l'utilisation du système de messagerie électronique au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale. - Développer un nouveau système d'information pour la gestion des pensions au niveau de la CNRPS afin de réaliser l'intégration avec l'application des comptes individuels, financiers et du recouvrement et des employeurs et la simplification les travaux de traitement des dossiers de pensions au moment de la création et de la modification -L'élargissement du champ des services à distance, -La mise en place d'un système d'échange électronique de données entre la Caisse Nationale D'Assurance Maladie et les prestataires de services de santé. -Poursuivre la mise en place du système d'échange électronique des données entre la CNAM et les prestataires de services de soins. -L'utilisation de l'ordonnance médicale électronique et la signature électronique -Créer les départements interrégionaux médicaux conformément à l'organigramme de la CNAM | | |
|--|--|--|---|--|--|

5. Limites de l'indicateur

**Les fiches indicateurs du
programme
Promotion sociale**

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :1-1-3**
- **-Libellé de l'indicateur :** Le taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses bénéficiant d'une source de revenus/ nombre total des familles nécessiteuses
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Octobre2020**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de la promotion Sociale
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** / Programme de la Promotion Sociale-Central-
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés
- 4. Définition de l'indicateur :**
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats (Quantitatifs et qualitatifs)
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité socioéconomique
- 7. Désagrégation :** Selon les directions régionales des affaires sociales

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Pourcentage
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :**
- 4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des services de la promotion sociale.
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier trimestre de l'année suivante
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 0,35%
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** Mme Raja Ben Brahim
- 9. Responsable de l'indicateur du programme :** La Direction Globale de la Promotion Sociale

III- Lecture des résultats de l'indicateur

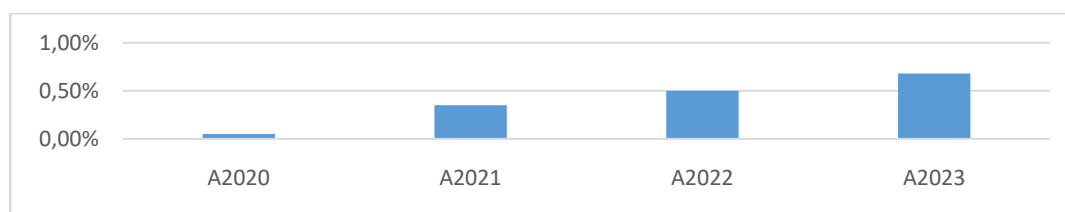
1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

| Objectif | Indicateurs de mesure de performances | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|--|-------|--------------|------|------|-------|------------|------|-------|
| | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Objectif : Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés | Indicateur 1: Le taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses bénéficiant d'une source de revenu | % | - | - | - | 0,005 | 0,35 | 0,5 | 0,068 |

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'objectif principal du choix de l'indicateur consiste à cibler le programme de création des sources de revenu. Le ministère cherche à développer ses interventions dans ce domaine pour éliminer la culture d'assistance au profit d'une culture de l'autonomie en incitant les familles nécessiteuses à créer leurs sources de revenu pour assurer leur intégration sociale. Cet indicateur vise les femmes cheffes de famille qui constituent une grande part des bénéficiaires des aides sociales. Il est prévu d'augmenter le taux d'intégration social et économique des familles nécessiteuses pour passer de 0,05% en 2020 à 0,68 en 2023.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



4. Les activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

| Objectif | Indicateur | Prévisions des Indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits 2021 (DT) |
|--|--|---------------------------------|--|--|----------------------------------|
| <p>Objectif : Contribuer à lutter contre la pauvreté et à réduire l'exclusion des groupes marginalisés</p> | <p>Indicateur: Le taux d'intégration sociale et économique des familles nécessiteuses bénéficiant d'une source de revenu</p> | <p>0,35%</p> | <p>-Renforcer la protection sociale des catégories vulnérables. -Considérer l'élimination de la pauvreté et l'accès aux services de la santé et d'enseignement sans exclusion comme des défis à relever et s'engager à réaliser les objectifs de développement durable 2030. -Définir des mécanismes clairs pour détecter la pauvreté et la production de données fiables et crédibles permettant de concevoir les solutions pour réduire la pauvreté et l'augmentation de la transparence dans la distribution des aides. -Déployer une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité pour la gestion et le ciblage des catégories visées par les aides et les interventions sociales. -Renforcer l'intégration économique et sociale des catégories pauvres et à revenu limité capables de produire. -Renforcer davantage l'approche participative et les efforts de réduire la pauvreté. - Déployer la coopération internationale et régionale afin de réduire la pauvreté à travers le recours à l'assistance technique et la réalisation des recherches et des études et le renforcement des compétences pour définir des politiques et des programmes efficace dans le domaine de la protection sociale et l'intégration économique.</p> | <p>Activité 1 : Pilotage, planification et supervision le dans domaine de la promotion sociale</p> | <p>48.774.588</p> |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | | <p>-Elaborer un cadre réglementaire pour le programme « création des petits projets au profit des familles pauvres ».</p> <p>-Mettre en œuvre le programme « création de sources de revenu profit des familles pauvres » en collaboration avec les directions régionales du ministère.</p> <p>- Définir en collaboration avec les structures intervenantes spécialisées, des mécanismes pour permettre aux enfants des familles pauvres et à revenu limité de bénéficier de la gratuité du transport public terrestre.</p> <p>-Contribuer à la finalisation des composantes du projet d'une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité du système d'information pour la gestion du programme AMEN social notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Système de gestion des aides *Système pour la lutte contre la fraude et le recours *Système pour les services à distance *Carnets de soin intelligents et biométriques *Les campagnes de sensibilisation et un plan de communication *Développer davantage les formes d'assistance des familles pauvres et la contribution à la réduction des requêtes de divorce à travers les interventions du médiateur familial. <p>-Œuvrer à évaluer et à développer les activités du mécanisme du secours social et son extension pour couvrir les gouvernorats de Sousse, de Sfax à travers la coopération avec l'Organisation Internationale du Secours Social financé par MONACCO.</p> | | |
|--|--|--|---|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>-Ancrer davantage l'approche humanitaire dans l'exercice des attributions des intervenants sociaux</p> <p>-Elaborer un plan de communication dans le domaine de la promotion sociale.</p> | | |
|--|--|--|--|--|--|

Fiche indicateur

-Code de l'indicateur :1-2-3

-Libellé de l'indicateur : Le taux de femmes issues de familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales

- Date de mise à jour de l'indicateur : octobre 2020

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de la Promotion
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** La promotion sociale centrale
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribuer à la lutte contre la pauvreté et la réduction de l'exclusion des groupes marginalisés
- 4. Définition de l'indicateur :**
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultat
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité socio-économique
- 7. Ramifications :** Selon les directions régionales des affaires sociales

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1.Méthode de calcul de l'indicateur :** pourcentage
- 2.Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3.Données de base pour le calcul de l'indicateur :**
- 4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** les rapports des services de la promotion sociale
- 5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :**
- 6.Date de disponibilité de l'indicateur :** 1^{er} trimestre de l'année suivante
- 6.Valeur cible de l'indicateur :** 62%

7. Responsable de l'indicateur du programme : Mme Raja Ben Brahim

8. Responsable de l'indicateur du programme : La direction générale de la promotion sociale.

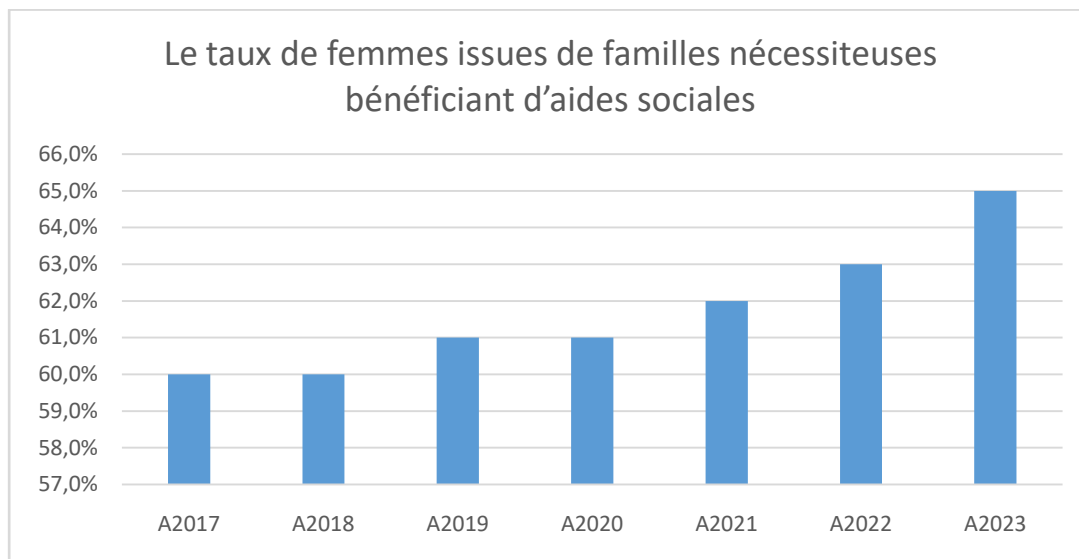
III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

| Indicateur de Performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|-------------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1 : Le taux de femmes issues de familles nécessiteuses bénéficiant d'aides sociales | % | 60 | 60 | 61 | 61 | 62 | 63 | 65 |

2-Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Graphique de l'évolution de l'indicateur



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur
:

| Les objectifs | Les indicateurs | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits pour les activités En DT |
|---|--|---------------------------------|---|---|---|
| Objectif 1 : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et limiter l'exclusion des groupes | Indicateur 2 : Le taux de femmes issues à des familles nécessiteuses | 0.62% | -Renforcer la protection sociale des catégories vulnérables. -Considérer l'élimination de la pauvreté et l'accès aux services de la santé et d'enseignement sans | Activité 2 : Versement des aides aux familles nécessiteuses et à faible revenu | 731.300.000 |
| | | | | Activité 3 : | 76.200.000 |

| | | | | |
|--------------|------------------------------|--|--|------------|
| marginalisés | bénéficiant d'aides sociales | <p>exclusion comme des défis à relever et s'engager à réaliser les objectifs de développement durable 2030.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définir des mécanismes clairs pour détecter la pauvreté et la production de données fiables et crédibles permettant de concevoir les solutions pour réduire la pauvreté et l'augmentation de la transparence dans la distribution des aides. -Déployer une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité pour la gestion et le ciblage des catégories visées par les aides et les interventions sociales. -Renforcer l'intégration économique et sociale des catégories pauvres et à revenu limité capables de produire. -Renforcer davantage l'approche participative et les efforts à réduire la pauvreté. - Déployer la coopération internationale et régionale afin de réduire la pauvreté à travers le recours à l'assistance technique et la réalisation des recherches et des études et le renforcement des compétences pour définir des politiques et des programmes efficace dans le domaine de la protection sociale et l'intégration économique. -Elaborer un cadre réglementaire pour le | <p>Partenariat avec les Associations</p> <p>Activité7 : Recherche sociale et suivi des groupes vulnérables</p> | 60.322.346 |
|--------------|------------------------------|--|--|------------|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <p>programme création des petits projets au profit des familles pauvres.</p> <p>-Mettre en œuvre programme création de sources de revenu profit des familles pauvres en collaboration avec les directions régionales du ministère.</p> <p>- Définir en collaboration avec les structures intervenantes spécialisées, des mécanismes pour permettre aux enfants des familles pauvres et à revenu limité de bénéficier de la gratuité du transport public terrestre.</p> <p>-Contribuer à la finalisation des composantes du projet d'une banque de données sur les familles pauvres et à revenu limité du système d'information pour la gestion du programme AMEN social notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Système de gestion des aides *Système pour la lutte contre la fraude et le recours *Système pour les services à distance *Carnets de soin intelligents et biométriques *Les campagnes de sensibilisation et un plan de communication *Développer davantage les formes d'assistance des familles pauvres et la contribution à la réduction des requêtes de divorce à travers les interventions du médiateur familial. | | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | | | <p>-Œuvrer à évaluer et à développer les activités du mécanisme du secours social et son extension pour couvrir les gouvernorats de Sousse, de Sfax à travers la coopération avec l'Organisation Internationale du Secours Social financé par MONACCO.</p> <p>-Ancrer davantage l'approche humanitaire dans l'exercice des attributions des intervenants sociaux</p> <p>-Elaborer un plan de communication dans le domaine de la promotion sociale.</p> | | |
|--|--|--|---|--|--|

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :1-2-3**
- **Libellé de l'indicateur : Le taux d'inclusion des personnes handicapées**
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Octobre2020**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1.Le programme auquel se réfère l'indicateur : Programme de la promotion sociale

2.Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur : Programme de la Promotion Sociale-Central-

3.L'objectif auquel se réfère l'indicateur :Contribuer à l'intégration sociale et économique des groupes vulnérables et des populations à besoins spécifiques

4.Définition de l'indicateur :Cet indicateur vise à élever le niveau des services éducatifs, de réadaptation et de formation dispensée dans les centres d'éducation concernés pour faire progresser l'inclusion économique et sociale des enfants et des jeunes inscrits.

5.Type d'indicateur : Indicateur de résultats (Quantitatifs et qualitatifs)

6.La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité socio- économique

7.Ramifications :Selon les directions régionales des affaires sociales

II- Détails techniques de l'indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur

2. Unité de l'indicateur : Pourcentage

3.Données de base pour le calcul de l'indicateur : Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme de création des sources de revenus au profit des personnes handicapées et capables de travailler.

4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports des services de promotion sociale.

5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Programme de création des sources de revenus aux personnes handicapées et capables de travailler

6.Date de disponibilité de l'indicateur : le premier trimestre de l'année suivante

9. Valeur cible de l'indicateur :16%

9.Responsable de l'indicateur du programme : Mme Raja Ben Brahim

10. Responsable de l'indicateur du programme : La direction générale de la promotion sociale

| |
|---|
| III- Lecture des résultats de l'indicateur |
|---|

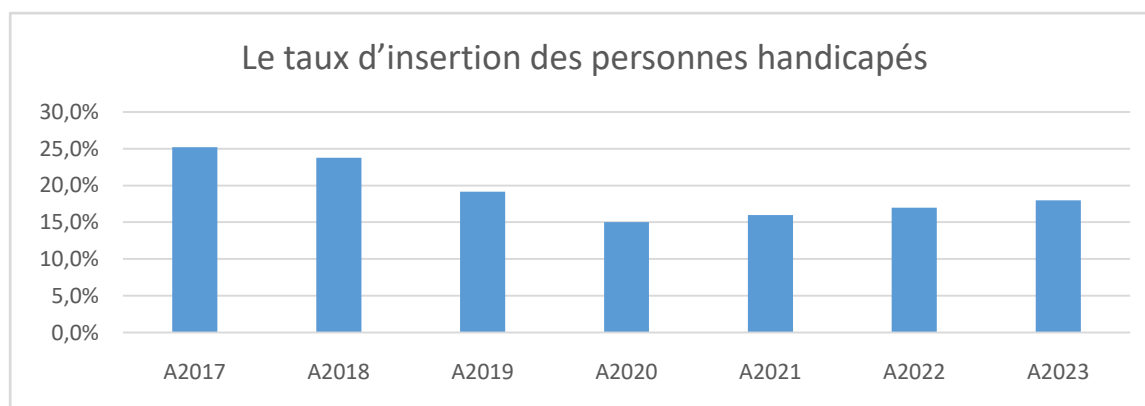
1.Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Objectif stratégique | Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|---|-------|--------------|-------|-------|------|------------|------|------|
| | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Objectif 2 : Contribuer à l'intégration sociale et économique des catégories vulnérables et des populations à besoins spécifiques | Indicateur 1 : Le taux d'insertion des personnes handicapés | % | 25.21 | 23.78 | 19.17 | 15 | 16 | 17 | 18 |

2.Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'objectif principal de l'adoption de l'indicateur consiste à améliorer le niveau des services éducatifs de réhabilitation de formation des centres spécialisés afin de renforcer l'intégration sociale et économique de la personnes concernées en ayant recours surtout aux accords de partenariat entre les secteurs public et privé et l'implication de la société civile. Il est prévu d'augmenter le taux d'intégration de 15% en 2020 à 18% en 2023 soit un taux de croissance de 20%.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur



4. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur :

| Les objectifs | Indicateur | Prévisions de L'indicateur 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour l'année 2023 En DT |
|---|---|---------------------------------|---|---|--|
| Objectif 2 : Contribuer à l'intégration sociale et économique des catégories vulnérables et des populations à besoins spécifiques | Indicateur 1 : Le taux d'insertion des personnes handicapés | 16% | -Elaborer une carte sur le handicap et les situations des personnes handicapées en Tunisie à travers le recensement national des personnes handicapées et l'élaboration d'une banque de données mobile et moderne -Mettre en œuvre un plan d'action de la stratégie nationale de l'intégration éducative sociale et économique des personnes handicapées. -Vulgariser et communiquer sur le programme placement des | Activité 4 : Prise en charge des catégories à besoins Spécifiques | 4.742.500 |
| | | | | Activité 5 : Prise en charge et réadaptation des personnes Handicapées | 4.320.500 |

| | | | | |
|--|--|--|---|------------|
| | | <p>personnes handicapées chez des familles et ce dans le cadre de la promotion de la prise en charge non institutionnelle et fournir un niveau minimum de stabilité familiale et psychologique des personnes handicapées sans soutien.</p> <p>-Renforcer les compétences des intervenants dans le domaine de la promotion des personnes handicapées</p> <p>-Renforcer les compétences des intervenants dans le cadre associatif (cadres administratifs et représentants des associations)</p> <p>-Restructurer les structures de la promotion sociale dans le but d'améliorer la qualité de ses services.</p> <p>-Evaluer et reverser le programme de création de source de revenu aux personnes handicapés</p> <p>-Entamer la mise en œuvre du plan d'action issu du programme de coopération tuniso-italien sur la convention internationale sur les personnes handicapées et ce en coordination avec les ministères concernés.</p> <p>-Changer la carte d'handicapés en vigueur et la remplacer par une carte biométrique sécurisée.</p> <p>-Définir les critères de référence de la carte d'handicapés et lancer une étude sur la situation des personnes handicapées en Tunisie.</p> <p>-Définir les procédures</p> | <p>Activité 8 : Encadrement des personnes</p> | 29.435.266 |
|--|--|--|---|------------|

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <p>opérationnelles pour la réhabilitation des établissements de promotion sociale conformément aux meilleures pratiques internationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réviser les règlements intérieurs des institutions sociales. -Réviser les projets institutionnels selon les spécificités de chaque établissement. -Mettre en œuvre les projets individuels des personnes prises en charge. -Contribuer à mettre en œuvre les programmes d'intégration économique et sociale des catégories pauvres et en situations vulnérables et les projets nationaux élaborés en collaboration avec les intervenants nationaux et internationaux et les organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales. -Développer les interventions des structures régionales de promotion sociale et des établissements concernant le soutien l'assistance sociale aux personnes victimes de la traite. - Poursuivre l'exécution du projet « protection alternative adaptée aux enfants handicapés et sans soutien familial » et qui se base sur la création d'unités familiales pour prendre en charge les enfants handicapés et sans soutien familial. -Publication d'un décret organisant les attributions et les | | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | <p>activités du comité central chargé du suivi des situations des enfants sans soutien familial et en conflit avec la loi.</p> <p>-Renforcer l'intervention du ministère dans le domaine de la protection de l'extrémisme et du terrorisme à travers le renforcement des compétences des établissements et les intervenants sociaux dans le domaine de la détection, l'évaluation et l'accompagnement.</p> | | |
|--|--|--|--|--|--|

3- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :3-3-1**
- **Libellé de l'indicateur :** Taux global d'analphabétisme
- **Date de mise à jour de l'indicateur :**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de la Promotion Sociale
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Alphabétisation
10L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Contribution à la réduction du taux global d'analphabétisme.
- 3. Définition de l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme global
- 4. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 5. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 6. Ramifications :** régionale

II-Détails techniques de l'indicateur

- 1.Méthode de calcul de l'indicateur :** Le pourcentage d'apprenants dans les divers centres d'éducation sociale (centres d'éducation des adultes) à travers tout le pays
- 2.Unité de l'indicateur :** Apprenant
- 3.Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre d'apprenants ayant réussi l'examen du certificat d'éducation sociale dans chaque centre d'éducation sociale au niveau de chaque délégation et dans chaque gouvernorat / le taux d'analphabétisme global
- 4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur:** Selon les tableaux statistiques
- 5.Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Les unités régionales d'éducation des adultes (24 unités) dans les directions régionales des affaires sociales
- 6.Date de disponibilité de l'indicateur :** (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire
- 7. Valeur cible de l'indicateur :**17,3%

8. Responsable de l'indicateur du programme : Chef de services des programmes, Direction de l'alphabétisation.

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Objectifs stratégiques | Indicateur de Performance | Unité | | | | LF | Prévisions | | |
|--|---|-------|------|------|------|------|------------|------|------|
| | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Contribuer à réduire le taux global d'analphabétisme | Indicateur : Taux global d'analphabétisme | % | 18,4 | 18,1 | 17,7 | 17,6 | 17,3 | 17 | 16,7 |

Remarque : L'INS est la source des données pour les années 2017 et 2018. Le taux moyen national de l'analphabétisme a régressé de 0.3 points annuellement durant la période 2015 - 2018.

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur

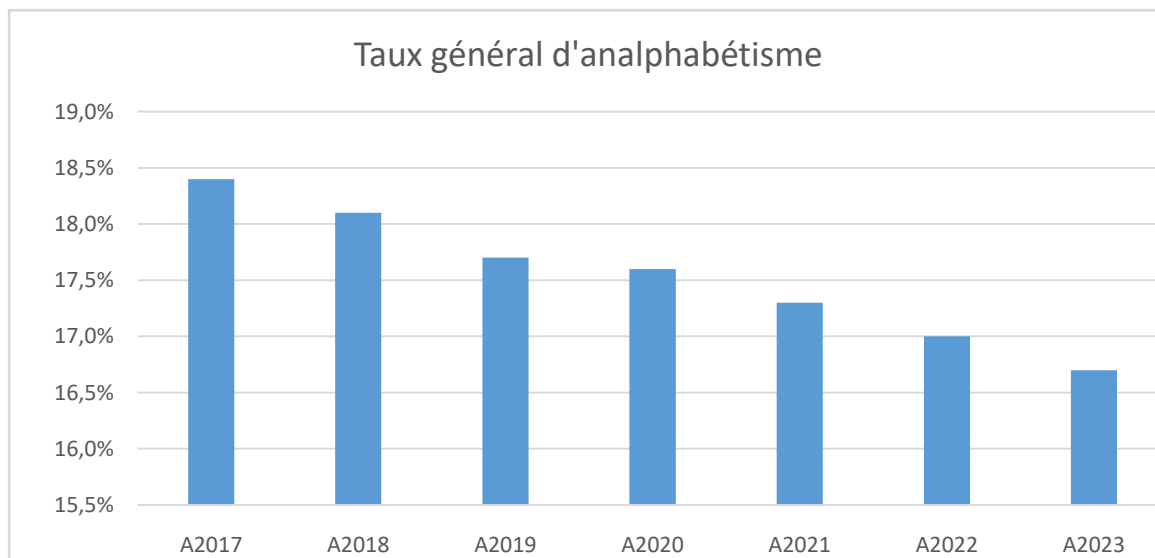
Au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'alphabétisation a porté sur 7138 personnes, soit près de 69,4% des estimations. Le pourcentage de réussite a baissé par rapport à l'année 2017 où il était égal à 91,6%.

L'objectif de réussite (estimé à 8700 personnes) n'a pas été atteint pour trois raisons :

- La baisse du nombre d'apprenants dans le système d'enseignement intensif (un an pour éradiquer l'analphabétisme), le nombre d'apprenants dans ce type d'enseignement est passée de 2546 apprenants au cours de l'année scolaire 2016-2017 à 1124 apprenants au cours de l'année 2017-2018 soit une baisse de 55,8%.
- La non-participation à l'examen national d'éradication de l'analphabétisme touche 15,1% du nombre total d'apprenants inscrits au cycle complémentaire (deuxième année du système d'alphabétisation).
- Le taux d'échec à l'examen national est relativement élevé et estimé à 9,3%.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur

Graphique n° 1 : Taux global d'analphabétisme



2. Les principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur.

| Les objectifs | Les indicateurs | Valeur cible par sous programme | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits pour l'année 2023 En DT |
|---|---|----------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| Objectif : Contribuer à réduire le taux global d'analphabétisme | Indicateur 1 Taux global d'analphabétisme | 8700 apprenants alphabets par an | 17.3% | -création de 1000 centres d'enseignement des adultes -Conclure 1050 contrats avec les écoles. -Mobiliser 22000 apprenants -Assurer des séances de formation coranique et de | Activité 6 : Enseignement des adultes | 10.500.000 |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | formation sur les compétences essentielles et des formations sur les compétences professionnelles. -Diversifier les partenariats et les programmes nationaux et internationaux. | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

3. Limites de l'indicateur :Le taux d'analphabétisme devrait être déterminé par l'INS, les données devraient être fournies, ventilées par sexe, par catégorie sociale, par région et par âge. Ce qui n'est pas le cas en Tunisie, ce qui entrave le travail du centre national d'enseignement des adultes.

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :3-3-2**
- **Libellé de l'indicateur :** Taux d'analphabétisme féminin
- **Date de mise à jour de l'indicateur :**

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** Programme de la Promotion Sociale.
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Alphabétisation.
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux global d'analphabétisme.
- 4. Définition de l'indicateur :** Contribution à la réduction du taux d'analphabétisme féminin.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Désagrégation :** régional

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Mode De calcul de l'indicateur :** Le pourcentage d'apprenantes dans les centres d'enseignement des adultes à travers tout le pays.
- 2. Unité de l'indicateur :** Apprenante.
- 3. Données de base pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre d'apprenantes ayant réussi l'examen du certificat d'éducation sociale dans chaque centre d'enseignement sociale par délégation et gouvernorat / le taux d'analphabétisme global.
- 4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** sur la base des tableaux Statistiques.
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Les unités régionales d'enseignement des adultes (24 unités) relevant des directions régionales des affaires sociales.
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** (Trimestriel, semestriel, annuel) à la fin de l'année scolaire.
- 7. Valeur cible de l'indicateur :23%**
- 8. Responsable de l'indicateur du programme :** Responsable de la Direction des

programmes de l’alphabétisation

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l’indicateur :

| Objectifs stratégiques | Indicateur | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|---|---|-------|--------------|-------------|-------------|------|------------|------|------|
| | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme global | Indicateur Taux d'analphabétisme féminin | % | 24 ,5 | 24,1 | 23,8 | 23,4 | 23,0 | 22,7 | 22,4 |

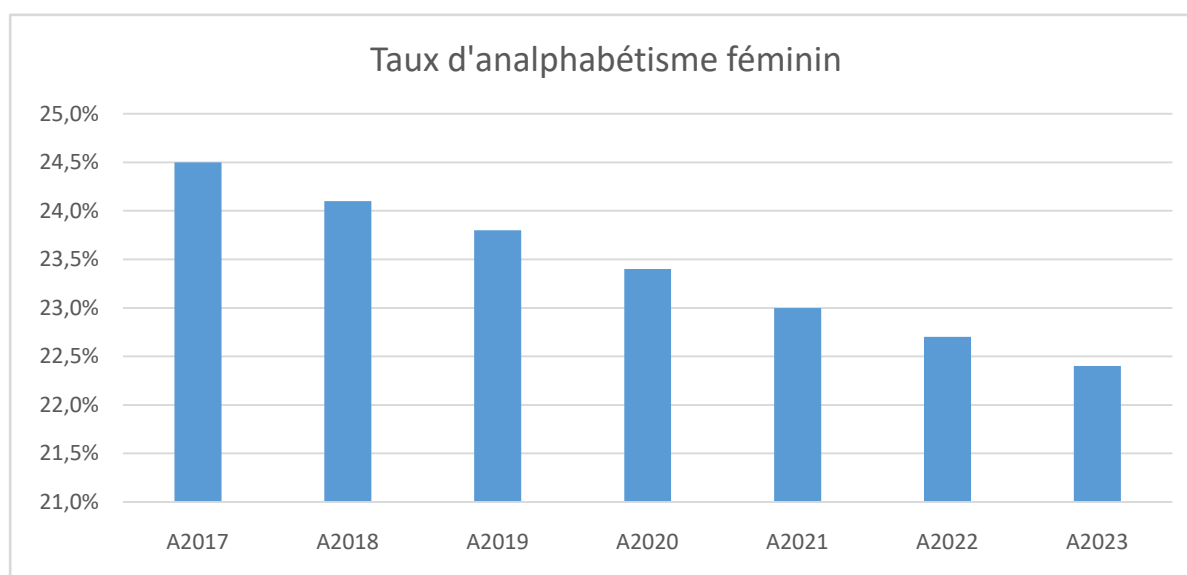
Remarque :Les données fournies par l’INS relatives à la régression du taux national d’analphabétisme ne sont pas ventilées par sexe, aussi il a été convenu de considérer que le taux d’analphabétisme des femmes a régressé de 0.3 points durant la période 2015-2018.

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

L'objectif de ce travail consiste à réduire le taux d'analphabétisme chez les femmes de 23,4% en 2019 à 22,7% en 2022, soit un taux de régression de -2.99%. A cet effet et dans la cadre de la disponibilité des statistiques qui permettront de définir les priorités (Centre, Nord Est) les efforts seront focalisés sur les zones rurales et sur l'adaptation des interventions au profit des femmes analphabètes qui ont des difficultés à accéder à l'enseignement en focalisant sur la formation professionnelle et les droits civiques.

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Taux global d'analphabétisme féminin



4. Programmation des principales activités pour atteindre la cible de l'indicateur :

| Les objectifs | Les indicateurs | Valeur cible par sous programme | Prévisions des indicateurs 2021 | Interventions | Activités | Prévisions des crédits pour l'année 2023 En DT |
|---|--|---|---------------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Objectif : Contribuer à réduire le taux global d'analphabétisme | Indicateur 2 Taux global d'analphabétisme chez les | Mobiliser 18000 apprenantes parmi tous les apprenants soit 80% et à travers | 23% | -Renforcer la formation professionnelle dans les centres pilotes et les | Activité 6 : Enseignement des adultes | 10.500.000 |

| | | | | | | |
|--|--------|--|--|--|--|--|
| | femmes | tous les cycles Alphabétiser 6090 femmes | | centres multidisciplinai res afin de garantir l'intégration économiques des femmes sortantes de ces centres. -Renforcer la formation sur les compétences de la vie en relation avec : *les droits de la femme *les droits de l'enfant *la citoyenneté *la santé familiale *l'enseigne ment *l'environneme nt *la vie économique Et ce pour garantir l'intégration économique des femmes sortantes des centres d'enseigne ment sociale | | |
|--|--------|--|--|--|--|--|

5- Limites de l'indicateur :

**Fiches des indicateurs du
programme de la migration
et des tunisiens à
l'étranger.**

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :4-1-1**
- **Intitulé de l'indicateur :Taux de projets d'investissement financés par des Tunisiens à l'étranger**
- **Date de mise à jour de l'indicateur : Octobre2019**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se rattache l'indicateur :** programme de la migration et des tunisiens à l'étranger
- 2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Relations avec les tunisiens à l'étranger
- 3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.
- 4. Définition de l'indicateur :** Mettre en place des mécanismes de soutien aux tunisiens à l'étranger en vue de financer des projets d'investissement en Tunisie.
- 5. Type d'indicateur :** Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons -** Office des Tunisiens à l'Etranger - Observatoire National de la migration-Direction Globale du Suivi et de la Planification

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Formule de calcul de l'indicateur :**Les projets financés par les Tunisiens à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3. Données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Suivi direct avec les parties spécialisées en investissement et en finance.
- 5. Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** API-APIA -FIPA - Banque Centrale- UTICA- ONTA.
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuel
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 6,5%

8. **Responsable de l'indicateur:** Chef du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

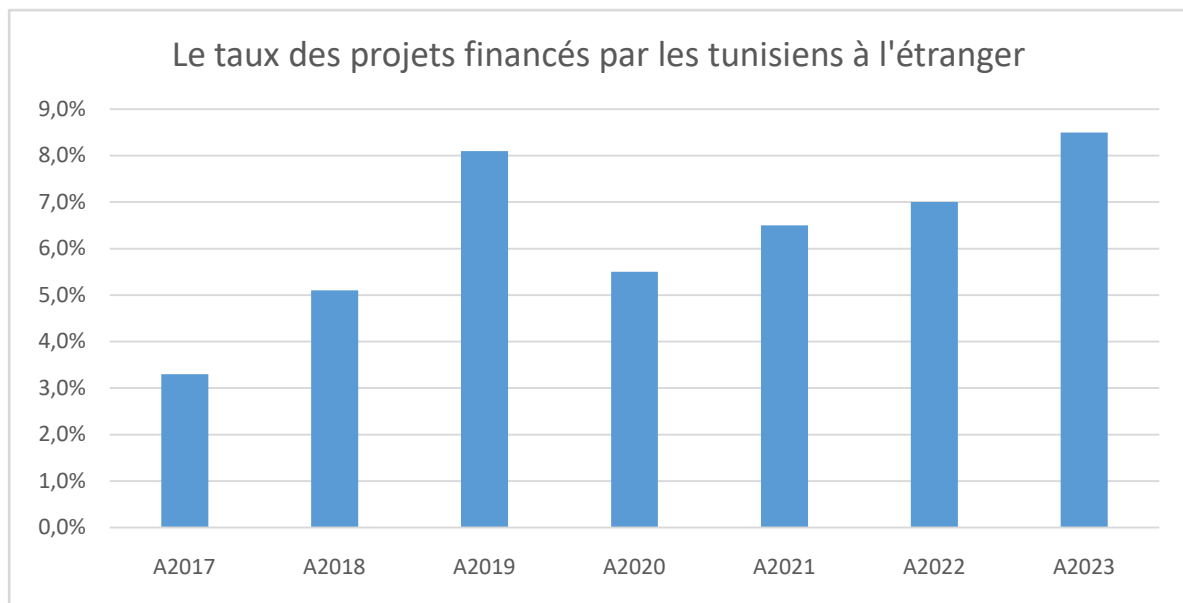
1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateurs de performance | Unité | réalisations | | | Loi de Finances | prévisions | | |
|--|-------|--------------|------------|------------|-----------------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Le taux des projets financés par les tunisiens à l'étranger | % | 3,3 | 5,1 | 8,1 | 5,5 | 6,5 | 7 | 8,5 |

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur : L'indicateur vise à renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger dans les projets d'investissement et les augmenter en passant d'un taux de 5,5 en 2020 à 8,5 en 2023 soit un taux d'évolution de 54,5%

3. Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens résidents à l'étranger



4. Principales activités pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| L'objectif | L'indicateur | Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : 1000 D) |
|---|---|--|---|---|--|
| Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement | Le taux des projets d'investissements financés par les tunisiens à l'étranger | 6,5% | Simplification des formalités administratives relatives à la promotion d'investissement | Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger | 1.971.500 |
| | | | | Activité2 : Recherche dans le domaine de l'immigration | 110.000 |

4. Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :4-1-1**
- **Intitulé de l'indicateur :**Taux de projets d'investissement financés par des Tunisiennes à l'étranger
- **Date de mise à jour de l'indicateur :**

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1.Le programme auquel se rattache l'indicateur : programme de la migration et des tunisiens à l'étranger

2.Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Relations avec les tunisiens à l'étranger

3.L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement.

4.Définition de l'indicateur : Mettre en place des mécanismes de soutien aux tunisiens à l'étranger en vue de financer des projets d'investissement en Tunisie.

5.Type d'indicateur : Indicateur de résultats

6.La nature de l'indicateur : un indicateur d'efficacité

7.Déclinaisons - Office des Tunisiens à l'Etranger - Observatoire National de la migration- Direction Globale du Suivi et de la Planification

II- Détails techniques de l'indicateur

1.Formule de calcul de l'indicateur : Les projets financés par les tunisiens à l'étranger, par rapport au total des projets d'investissement.

2.Unité de l'indicateur : Pourcentage

3.Données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données statistiques disponibles auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation et de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.

4.Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Suivi direct avec les parties spécialisées en investissement et en finance.

5Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

API-APIA -FIPA - Banque Centrale- UTICA- ONTA.

6.Date de disponibilité de l'indicateur : Annuel

7.Valeur cible de l'indicateur : 0,8%

9.Responsable de l'indicateur du programme : Chef du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

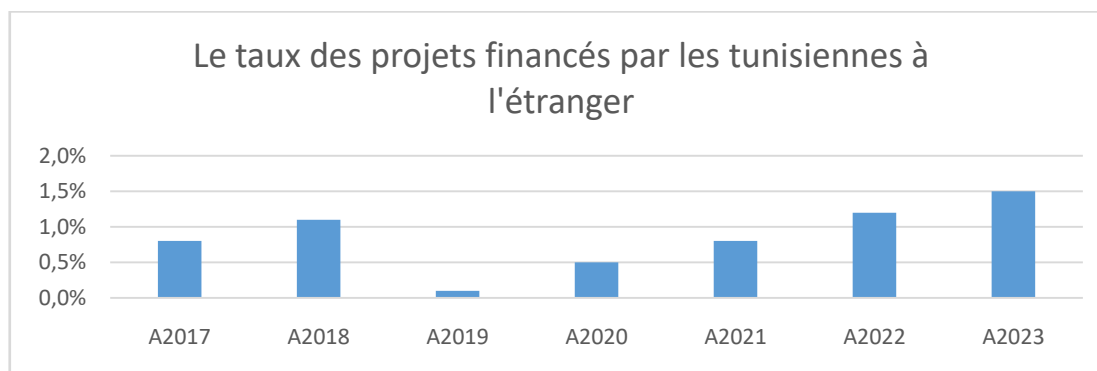
5. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | Loi de Finances | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------------|------------|-----------------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Le taux des projets financés par les tunisiennes à l'étranger | % | 0,8 | 1,1 | 0,1 | 0,5 | 0,8 | 1,2 | 1,5 |

4. Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : L'indicateur vise l'augmentation de la contribution des tunisiennes à l'étranger dans les projets d'investissement en passant de 0,5% en 2020 à 1,5% en 2023 soit un taux d'évolution de 200%

5.Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiennes à l'étranger



6. Principales activités pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| L'objectif | L'indicateur | Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021 | Interventions | Activités | Crédits prévus pour les activités pour l'année 2021 (Unité : 1000 D) |
|---|---|--|---|--|--|
| Renforcer la contribution des tunisiens à l'étranger aux efforts de développement | Le taux des projets d'investissements financés par les tunisiens à l'étranger | 0,8% | Octroi des avantages fiscaux supplémentaires au profit des tunisiennes à l'étranger qui souhaitent investir | Activité 1 : Pilotage et supervision dans le domaine de la migration et des tunisiens à l'étranger | 1.971.500 |
| | | | | Activité 2 : Recherche dans le domaine de l'immigration | 110.000 |

7. Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :1-2-4**
- **Intitulé de l'indicateur** : Le taux de satisfaction des tunisiens à l'étranger des services des centres sociaux et culturels.
- **Date de mise à jour de l'indicateur** :

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se rattache l'indicateur:** programme d'immigration et des Tunisiens à l'étranger
- 2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Relations avec les tunisiens à l'étranger
- 5.L'objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger
- 6.Définition de l'indicateur :** Cet indicateur recense le degré de satisfaction des tunisiens à l'étranger des différentes tranches d'âge ayant trait aux services fournis dans les centres.
- 7.Type d'indicateur :** Indicateur de résultats.
- 8.La nature de l'indicateur :** un indicateur d'efficacité.
- 9.Déclinaisons :**

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1.Formule de calcul de l'indicateur :** Les services du Cabinet élaborent des questionnaires envoyés aux superviseurs des centres en vue de les adresser aux visiteurs afin de recueillir leurs commentaires et évaluations des activités disponibles (à partir du quatrième trimestre2019).Ces questionnaires sont conçus sur la base des rapports mensuels et annuels communiqués par les attachés sociaux et les responsables des centres sociaux et culturels à l'étranger.
- 2 Unité de l'indicateur :**Pourcentage
- 3Données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le taux de présence et le taux de participation des Tunisiens résidant à l'étranger aux activités de ces centres.
- 4Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Les rapports mensuels et annuels dirigés par les attachés sociaux et les responsables des centres sociaux et culturels, ainsi que les fiches qui seront adoptées à l'avenir.

5.Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE)

6.Date de disponibilité de l'indicateur : Annuel et mensuel

7.Valeur cible de l'indicateur : 70%

8.Responsable de l'indicateur du programme : Le responsable du programme

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

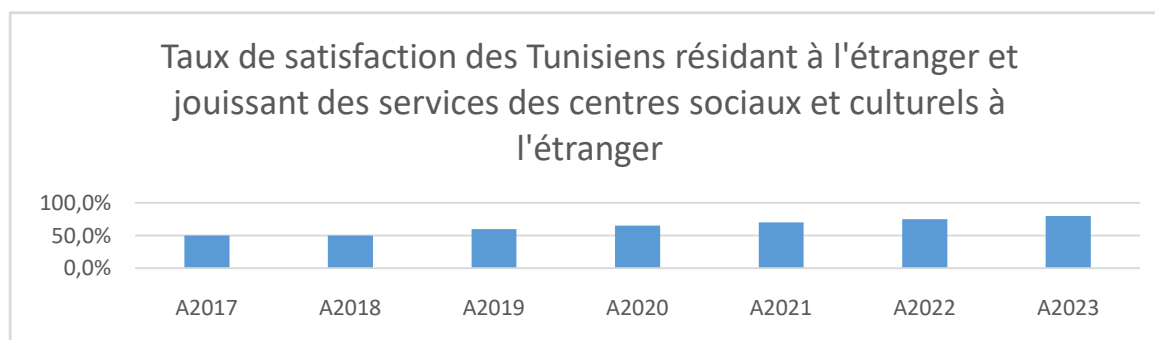
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | LF | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels à l'étranger | % | 50% | 50% | 60% | 65% | 70% | 75% | 80% |

2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur cible l'augmentation de la satisfaction des tunisiens à l'étranger bénéficiant des services de ces centres pour faire passer leur taux de satisfaction de 65% en 2020 à 80% en diversifiant les activités et leur adaptation aux attentes.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur :

Graphique n° 1 : Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger et jouissant des services des centres sociaux et culturels à l'étranger



4.Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indice :

| Objectif | Indicateur | Prévisions | Interventions | Activités | Prévisions de crédits pour l'année 2021 (Unité :MD) |
|---|--|-------------------|--|---|--|
| Renforcer les relations avec les tunisiens à l'étranger | Taux de satisfaction des Tunisiens résidant à l'étranger jouissant des services des centres sociaux et culturels | 70% | Revue du dispositif des centres sociaux et culturels qualitativement et quantitativement | A3 : Assistance sociale et culturelle pour les tunisiens à l'étranger | 27.760.000 |

:

5- Limites de l'indicateur :

**Fiches indicateurs de
performance du
programme Pilotage et
appui**

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur :9.1.1**
- **Intitulé de l'indicateur** : Le pourcentage d'exactitude des prévisions de la masse salariale (inscrites dans la loi de finances /réalisées)
- **Date de mise à jour de l'indicateur** : annuel

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1.Le programme auquel se rattache l'indicateur** : Pilotage et appui
- 2. Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Pilotage et appui (central)
- 3. L'objectif auquel se rattache l'indicateur** : Maîtriser de la masse salariale
- 4. Définition de l'indicateur** :
- 5. Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons** : L'Administration Centrale

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1. Formule de calcul de l'indicateur** : masse salariale (inscrite dans la loi de finances / réalisée)
- 2. Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3. Données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :masse salariale (inscrite dans la loi des finances /réalisée).
- 4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Données administratives et tableaux statistiques.
- 5. Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur:**(Système d'Aide à la Décision Budgétaire).ADEB
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuel /Périodique
- 7. Valeur cible de l'indicateur** :105%
- 8. Responsable de l'indicateur du programme** :Direction générale des Services Communs.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | Prévisions | | | |
|--|-------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux d'exactitude de l'estimation de la masse salariale (inscrite dans de la loi des finances /réalisée) | Taux | 116 | 114 | 106,99 | 104,13 | 105 | 100,95 | 100 |
| Masse salariale consommée (prévisions de consommation) | en MD | 143.837.207 | 148.782.313 | 176.281.470 | 190.000.000 | 208.398.164 | 212.000.000 | 215.000.000 |
| Masse salariale inscrite dans la loi de Finances initiale | en MD | 136.930.000 | 144.171.0000 | 164.770.000 | 182.460.000 | 204.311.926 | 210.000.000 | 215.000.000 |

2. Analyse des réalisations et des prévisions de l'indicateur :

Initiation depuis 2016 de la mise en place d'un système d'information qui permettra la réalisation d'une gestion efficace des ressources humaines dans le cadre d'un plan conçu pour définir les normes de référence caractérisant les ressources humaines a use in du Ministère des Affaires Sociales. Des travaux sont en cours pour améliorer davantage la programmation des prévisions des crédits des salaires de manière à garantir une bonne mise en œuvre.

3. Graphique sur l'évolution de l'indicateur :



Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| Objectif | Indicateur | Prévisions | Interventions | Activités | Crédits d'activités pour l'année 2020 (Unité : 1000d) |
|------------------------------|--|------------|--|----------------------|---|
| Maitriser la masse salariale | Taux d'exactitude de l'estimation de la masse salariale (inscrite dans de la loi des finances /réalisée) | 105% | - Poursuivre le développement d'une application informatique permettant de contrôler les besoins en ressources humaines ventilés par catégories et par grade. -Définir les besoins aux niveaux central et régional, en fonction des priorités et des ressources disponibles | Activité1 : Pilotage | 260.000 |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|------------|
| Objectif Opérationnel | Indicateur opérationnel | | sur la base de données actualisées sur les agents. -Mise à jour des tableaux de répartition des agents en fonction des catégories et des grades. -Préparation des fiches de poste -Préparation d'un plan déploiement du personnel du Ministère | Activité 2 : Gestion des ressources humaines | 17.040.578 |
| Améliorer l'affectation des ressources humaines au ministère | Taux de réalisation du plan spécifications de référence pour les ressources humaines | | | | |

5- Limites de l'indicateur :

- Difficulté de coordination entre toutes les parties impliquées.
- Difficultés d'accepter les changements dans les modes de travail en particulier la dématérialisation
- Difficultés au niveau de la mise à jour périodique des données insérées dans le système.

Fiche indicateur

- **Code de l'indicateur** :9.1.2
- **Intitulé de l'indicateur** : Taille du programme de pilotage et appui par rapport au budget de l'admission.
- **Date de mise à jour de l'indicateur** :Annuelle

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme auquel se rattache l'indicateur** :
2. **Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : pilotage et appui (central)
3. **L'objectif auquel se rattache l'indicateur** : Efficacité du programme de pilotage et appui
4. **Définition de l'indicateur** :
5. **Type d'indicateur** : Indicateur de résultats
6. **La nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité
7. **Déclinaisons** :L'Administration Centrale

II- Détails techniques de l'indicateur

1. **Formule de calcul de l'indicateur** :
2. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage
3. **Données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
4. **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Données administratives et tableaux statistiques
5. **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur**:(Système d'Aide à la Décision Budgétaire).ADEB
6. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuel /Périodique
7. **Valeur cible de l'indicateur** :3,2%
8. **Responsable de l'indicateur du programme** : Direction générale des Services Communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

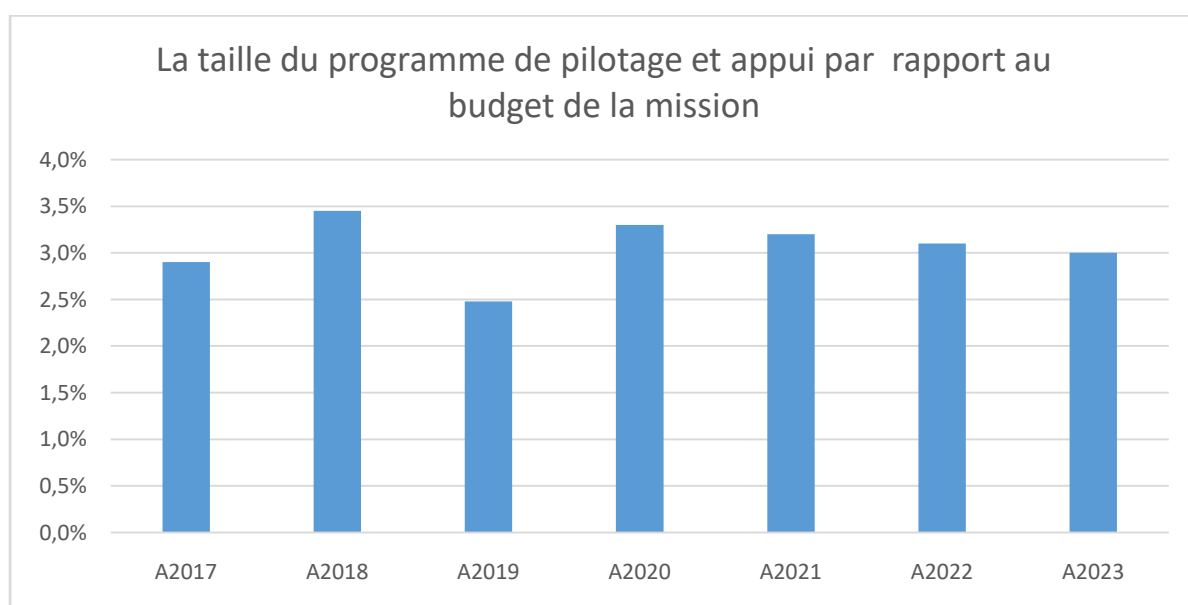
1. Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | L F | Prévisions | | | |
|---|-------|--------------|------|------|--------|------------|------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| La taille du programme de pilotage et appui par rapport au budget de la mission | % | 2,9 | 3,45 | 2,48 | | 3,3 | 3,2 | 3,1 | 3 |

1. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

On vise à baisser les crédits inscrits au programme pilotage et appui qui est destiné à soutenir les autres programmes techniques du ministère et ce à travers la rationalisation des dépenses des moyens et services et d'améliorer la réalisation des dépenses de rémunération et d'interventions publiques

2. Graphique de l'évolution de l'indicateur :



3. Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

| Objectif | Indicateur | Prévisions | Interventions | Activités | Crédits prévus Pour l'année 2020 (Unité MD) |
|--|---|------------|--|-------------------------------------|---|
| Efficacité du programme de pilotage et appui | La taille du programme de pilotage et appui par rapport au budget de la mission | 3,2% | -L'élaboration et le suivi du budget. -Développement d'une application de gestion des équipements et des bâtiments -L'inventaire des équipements et des bâtiments. -La définition des besoins. -Rationalisation de la consommation du carburant et de l'électricité.... -Elaboration d'un manuel des procédures | A3 : Gestion des Moyens logistiques | 18330500 |
| Objectif Opérationnel2 Rationaliser les dépenses de fonctionnement | Indicateur opérationnel2 Diminuer les dépenses de fonctionnement | 910.000MD | | | |
| | Sous indicateur opérationnel 2 1 : Maîtriser les dépenses en carburants | | | | |
| | Sous indicateur opérationnel2 2 : Maîtriser les dépenses de télécommunication | 240.000 MD | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|---|---|-------------------|
| <p>Objectif 3 Opérationnel Adéquation de la formation des étudiants avec les besoins du marché de travail</p> | <p>Indicateur opérationnel 3: Taux d'intégration professionnelle des étudiants</p> | | <p>- Préparer les structures du secteur public et du secteur privé et les associations qui emploient les diplômés de l'institut en leur communiquant annuellement la liste des diplômés - Œuvrer à élargir des nouvelles perspectives d'emploi pour les éducateurs (intégration scolaire, encadrement des personnes âgées, les personnes non intégrées socialement) et encourager la création d'établissements privés, ce qui permettrait d'augmenter les chances de leur employabilité - Réviser les programmes et les filières de formation à l'institut en coordination entre les services du ministère de l'enseignement supérieur et ceux du ministère des affaires sociales</p> | <p>Activité 4 enseignement supérieur</p> | <p>1643000</p> |
| <p>Objectif Opérationnel : 4 Rationaliser les dépenses de fonctionnement régionales</p> | <p>Indicateur opérationnel : 4 Baisser les dépenses de fonctionnement</p> | | <p>-Sensibiliser les intervenant de le nécessité de rationaliser les dépenses et d'optimiser sa gestion</p> | <p>Activité5 : Exécution et suivi du budget au Niveau décentralisé</p> | <p>22.788.679</p> |

5- Limites de l'indicateur :

-Une grande partie des dépenses de fonctionnement communes sont inscrites dans le budget du programme pilotage et appui.

-Une grande partie des dépenses d'investissement communes sont inscrites dans le budget du programme pilotage et appui.

-L'absence de comptabilité analytique réduit l'efficacité du programme pilotage et appui

**Fiches de
l'opérateur public
impliqué dans le
programme de la
promotion sociale**

**Centre International de Recherche, d'Etudes, de
Documentation et de formation sur le handicap
Basma**

1. Le programme : Programme de promotion sociale

I-Identification

1. L'activité principale :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Ministère en matière de recherche, d'études, de documentation et de formation dans le domaine du handicap.
- Création d'un espace numérique pour documenter les recherches et les études élaborées par le centre.
- Assurer le suivi des études et des nouveautés à l'échelle nationale et internationale dans le domaine du handicap et les mettre à la disposition des acteurs, notamment des chercheurs et des pédagogues.
- Soutenir la recherche scientifique dans le domaine du handicap par la réalisation de recherches et d'études scientifiques dans divers domaines du handicap.
- Création d'un laboratoire de recherche sur le handicap.
- Offrir des services de formation professionnelle, d'adaptation et de réadaptation au centre au profit des parties prenantes.
- Formation de formateurs et de cadres travaillant dans le domaine du handicap
- Définir une stratégie de formation des formateurs dans les domaines de prise en charge des personnes handicapées.
- Fournir les espaces appropriés et les services de formation payante, présentielle et à distance au profit des parties prenantes.
- Développer la coopération et le partenariat avec des centres, institutions, organisations et associations similaires liés au handicap, tant au niveau national qu'international.
- Etablir des relations de partenariats avec les universités et les instituts de recherche scientifique, dont notamment ceux qui sont concernés par le handicap, au niveau national et international.
- Organisation des colloques et des forums nationaux et internationaux sur le thème de l'handicap.

3- Classement de l'établissement : Etablissement Public à caractère non administratif

4- Référence de création :

- Décret gouvernemental n ° 819 de 2019 du 15 août 2019 relatif à la création du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap (Basma) et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son

fonctionnement.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret gouvernemental n ° 819 de 2019 du 15 août 2019 relatif à la création du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap "Basma" et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.

| |
|---|
| II -Cadre de capacité de performance |
|---|

1-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant) :

| |
|---|
| II- Cadre de capacité de performance : |
|---|

1- Stratégie générale :

- ❖ Mener des recherches et des études sur le handicap.
- ❖ Organisation des sessions de formations et des stages orientés vers ce domaine.
- ❖ Mettre en place une bibliothèque numérique sur le handicap.
- ❖ Créer une unité de recherche

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : contribution à concurrence d'un tiers dans le budget.

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Entreprendre des recherches et des études.
- ❖ Organiser de sessions de formation pour les intervenants dans le domaine du handicap.
- ❖ Instaurer une bibliothèque numérique sur le handicap.
- ❖ Établir des relations de coopération et de partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales travaillant dans le domaine.

4- Indicateurs de mesure du rendement et principales activités :

- ❖ Augmenter le nombre des formés handicapés et veiller à leur insertion.
- ❖ Organiser des sessions de formation au profit des intervenants dans ce domaine...
- ❖ Créer une unité de recherche.
- ❖ Initier la mise en place de la bibliothèque numérique

5- Les mesures d'accompagnement :

| |
|-----------------------|
| III- le budget |
|-----------------------|

Présentation des prévisions budgétaires du Centre International de Recherche, d'Etudes, de Documentation et de formation sur le handicap "Basma" pour l'exercice 2021 :

Unité :en dinar

| Subvention de l'État au titre de la rémunération publique | Subvention de l'État au titre du fonctionnement | Subvention de l'État au titre des interventions | Subvention de l'État : titre II | Total |
|---|---|---|---------------------------------|-----------|
| 1.000.000 | 1.000.000 | | | 2.000.000 |

**Fiche de
l'opérateur public
impliqué dans le
programme de
l'immigration et
des tunisiens à
l'étranger**

L'Office des tunisiens à l'étranger

1- Le programme : Programme d'immigration et des tunisiens à l'étranger

I- Identification

2. L'activité principale :

- Mise en œuvre des conventions de main d'œuvre conclues avec d'autres pays.
- Organiser et suivre l'immigration des tunisiens à l'étranger.
- Développer et mettre en œuvre des programmes d'encadrement des Tunisiens résidant à l'étranger.
- Détermination et mise en œuvre des programmes de protection sociale au profit des travailleurs tunisiens à l'étranger et leurs familles dans les pays de résidence.
- Elaborer et mettre en œuvre chaque programme culturel qui développe et soutient l'attachement des tunisiens vivant à l'étranger à leur patrie.
- Faciliter la réintégration de la main d'œuvre tunisienne retournant de la migration dans l'économie nationale.
- Mettre en place un système d'information et de notification continue au profit des Tunisiens résidant à l'étranger et assurer son suivi.

3. Classement de l'établissement : Classe A

4. Référence de création :

- Loi n ° 60 de 1988 en date du 2 juin 1988 relative à la loi de finances complémentaire de 1988, notamment ses articles 12 et 14.
- Loi de finances n ° 115 de 1989 en date du 30/12/1989, notamment son article 58 relatif au changement du nom de l'Office des Travailleurs Tunisiens à l'étranger en Office des Tunisiens à l'étranger.

4. Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n ° 1380 de 1998 du 30 juin 1998 relatif au contrôle de l'organisation administrative et financière et des modalités de gestion du bureau tunisien à l'étranger.
- Décret n ° 2835 de 2002 du 29 octobre 2002 fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement de l'Office des tunisiens à l'étranger.

5. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement / l'institution (le cas échéant) : En cours d'achèvement.

II- Cadre de capacité de performance :

6- Stratégie générale :

- ❖ Promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine de la gestion d'immigrations,
- ❖ Garantir les droits et les intérêts des Tunisiens à l'étranger et renforcer leurs liens avec la patrie,
- ❖ Renforcer la contribution de la migration au développement social et économique aux niveaux local, national et régional,
- ❖ Promouvoir la migration organisée des tunisiens et prévenir informelle,
- ❖ Protéger les droits des migrants étrangers et des demandeurs d'asile

7- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

8- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Développement des recherches et des études
- ❖ Promouvoir le rôle des Tunisiens à l'étranger dans le développement.
- ❖ Garantir les droits sociaux des Tunisiens à l'étranger.
- ❖ Etablir les liens avec la communauté tunisienne à l'étranger.

9 Indicateurs de mesure de la performance et les principales activités

- ❖ Le pourcentage de projets d'investissement financés par des Tunisiens résidant à l'étranger
- ❖ Le pourcentage de satisfaction des Tunisiens à l'étranger qui jouissent des services des centres sociaux et culturels à l'étranger

10 Les mesures d'accompagnement :/

III- le budget

Présentation des prévisions budgétaires de l'Office des Tunisiens à l'Etranger pour l'exercice 2021 : Unité : en dinar

| Subvention de l'État au titre de la Rémunération publique | Subvention de l'État au titre du fonctionnement | Subvention de l'État au titre Des interventions | Subvention de l'État : titre II | Total |
|---|---|---|---------------------------------|------------|
| 23.000.000 | 3.000.000 | 760.000 | | 26.760.000 |

**La fiche des
opérateurs
publics impliqués
dans le
programme de la
Sécurité Sociale.**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

1- Le programme : Programme de la sécurité sociale.

II- Identification

1-L'activité principale :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale gère :

- Les régimes de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur privé et légalement assujettis à la sécurité sociale tels que les travailleurs salariés et non-salariés dans les secteurs agricole et non agricole, les travailleurs tunisiens à l'étranger et les catégories à faible revenu, les artistes, créateurs et intellectuels en plus des étudiants et des stagiaires.
- La contribution à la gestion des conventions bilatérales de sécurité sociale avec des pays d'accueil d'une proportion importante de la communauté tunisienne.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée actuellement :

- Du recouvrement des cotisations sociales
- De la gestion de trois branches en l'occurrence :
 - Les prestations familiales,
 - Les prestations en espèces (indemnités de décès et capital au décès) et
 - Les pensions de vieillissement, l'invalidité et les survivants.

2- Classement de l'établissement :

3- Référence de création :

- Loi n ° 30 de l'année 1960 en date du 14 décembre 1960.

4- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n° 1902 de 2000 du 24 août 2000 fixant l'organisation administrative et financière et des modalités de fonctionnement de la Caisse nationale de sécurité sociale

5- Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public:

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

La stratégie générale de la caisse repose principalement sur les axes suivants :

- ❖ Extension de la couverture sociale pour toucher les différents groupes socio- professionnels,
- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse et assurer sa pérennité financière afin de préserver les droits des générations présentes et futures,
- ❖ Améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher des assurés sociaux.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- ❖ Améliorer le recouvrement des créances de la caisse et lutter contre l'évasion sociale,
- ❖ Développer la gouvernance de la caisse et améliorer les services et leur qualité en œuvrant à la réduction des délais d'octroi des différents services sociaux,
- ❖ Améliorer la couverture sociale effective des différents régimes de sécurité sociale et attirer le secteur parallèle pour assurer l'intégration volontaire des travailleurs du secteur parallèle aux régimes de sécurité sociale.
- ❖ Renforcer la décentralisation de la gestion à travers le rapprochement les services des assurés sociaux par la mise en place des maisons de la sécurité sociale dans les zones dépourvues de bureaux régionaux et locaux des caisses de sécurité sociale.

4- Indicateurs de performance et principales activités

En ce qui concerne l'amélioration des équilibres financiers de la caisse :

- ✓ Entrée en vigueur de la réforme des régimes de retraite.
- ✓ Diversification des sources de financement à travers :
- ✓ La proposition d'institution d'impôts et taxes dédiées au financement de la sécurité sociale, à l'instar taxes greffant les produits du tabac et le café, les envois et les appels téléphoniques pour participer aux compétitions télévisées et le pari mutuel, l'alcool, les redevances sur l'utilisation des autoroutes, les entreprises polluantes, les contrats d'assurance complémentaire, les entreprises et les laboratoires des médicaments, les plus-values de cessions de biens immobiliers, les revenus des placements financiers, les honoraires d'avocats, les produits nocifs pour la santé,...
- ✓ Améliorer le recouvrement.
- ✓ Réhabilitation du dispositif juridique dans le domaine de la sécurité sociale

- ✓ Proposer une amnistie fiscale au titre des pénalités de retards accumulées par la CNRPS en raison de son incapacité à payer des sommes prélevées sur les pensions des retraités au profit de l'administration fiscale.
- ✓ Proposer l'insertion au niveau de la loi de finances de 2019 de dispositions portant sur la création d'une caisse d'amortissement de la dette de la sécurité sociale et lui assigner comme objectif l'assainissement des créances des caisses de sécurité sociale sur une longue période (20 ou 30 ans). Cette caisse serait financée par des impôts et taxes et une dotation annuelle et permanente du budget de l'État.

En ce qui concerne l'amélioration de la couverture sociale :

- ✓ Renforcer le rôle du contrôle et réorganiser les procédures de contrôle et de recouvrement et fournir tous les moyens logistiques nécessaires.
- ✓ Réhabilitation du système législatif dans le domaine de la sécurité sociale
- ✓ Soutenir et développer l'administration électronique.
- ✓ Proposer des mesures de maîtrise de la coordination et la collaboration entre l'administration fiscale et les services de la Caisse nationale de sécurité sociale permettant ainsi, l'échange des données et le droit d'accéder aux informations entre ces services, et leur facilitant de visualiser toutes les données disponibles sur les redevables, à la fois, des impôts et, des cotisations de sécurité sociale.
- ✓ Défendre la proposition suivante qui consiste à :
 - ✓ lier la participation aux marchés publics, aux concessions et aux adjudications publiques de l'État, des collectivités locales, des entreprises et établissements publics et des organisations soumises au contrôle de l'État ou encore aux appels d'offres relatifs à l'attribution des contrats de partenariat entre les secteurs public et privé avec la nécessité de déposer toutes les déclarations des salaires venues à terme auprès de la caisse nationale de sécurité sociale et de payer l'intégralité des cotisations s'y rapportant.
 - ✓ Proposer la liaison de l'octroi des certificats des visites techniques que délivre l'Agence d'Inspection Technique des véhicules aux attestations de régularisation vis à vis de la Caisse nationale de sécurité sociale, aux propriétaires des licences de transport terrestre tels que les taxis, les transports en commun et les entreprises de transport terrestre.

En ce qui concerne l'amélioration du recouvrement

- ✓ Intensification du contrôle sur le terrain et renforcement du corps de contrôle.
- ✓ Adoption et renforcement du plan de communication pour diffuser la culture de la sécurité sociale.
- ✓ Poursuite de l'amélioration des méthodes de gestion, y compris l'amélioration de l'accueil et l'adoption d'une formation ciblée.
- ✓ La lutte contre l'évasion sociale.

- ✓ Intégration des femmes rurales dans le système de couverture sociale et sanitaire.
- ✓ Soutenir l'expérience de la sécurité sociale mobile.

En ce qui concerne l'amélioration des services

- ✓ Développement du système d'information de la caisse
- ✓ Soutenir la décentralisation dans le but de réduire les délais de paiement des prestations tout en créant de nouvelles structures régionales pour rapprocher les services.
- ✓ l'amélioration de la gestion des comptes individuels et l'adoption de l'identifiant social comme référence unifiée et exhaustif pour l'identification de l'assuré social.
- ✓ Revoir les aspects techniques du système de déclaration des salaires et de paiement des cotisations à distance en vue de faciliter ces opérations et d'inciter les employeurs à y recourir massivement.
- ✓ Elargir le champ des services à distance afin d'inclure les messageries courtes, l'affiliation et la délivrance à distance des documents.
- ✓ Economiser les dépenses en réduisant les envois par la poste et en évitant l'utilisation des supports papier.
- ✓ Répartition efficace des ressources humaines, élaboration des fiches de description des travaux et renforcement de la formation pour améliorer la rentabilité.
- ✓ Mise en place d'un numéro vert au service des affiliés de la caisse.
- ✓ Globalisation de la démarche de gestion selon les méthodes orientées vers le « client »
- ✓ Adopter la gestion du budget par objectifs pour rationaliser les dépenses

- **Les indicateurs** : Soldes financiers d'équilibre entre charges et produits

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | L.F | Les prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|----------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| CNSS : | | | | | | | | |
| - Taux de l'équilibre entre les charges et les produits de la caisse | % | 118 | 116 | 116 | 117 | 117 | 117 | 116 |
| -Taux d'équilibre entre les charges et les produits du régime de retraite | % | 144 | 144 | 143 | 145 | 145 | 145 | 143 |

Taux de recouvrement (Caisse Nationale de
Sécurité Sociale)

| Indicateurs de performance | Unité | Réalisation | | | L.F | Les prévisions | | |
|--|-------|-------------|------|------|------|----------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de recouvrement des trimestres courants - Régime des salariés dans le secteur non agricole | % | 92,6 | 91,5 | 92 | 82 | 85 | 90 | 92 |
| -Régime des travailleurs non-salariés dans le secteur non agricole | % | 47 | 48,4 | 53,6 | 40 | 45 | 48 | 53 |
| Taux de recouvrement des trimestres précédents | % | 24 | 28,3 | 20 | 10 | 13 | 15 | 20 |

Amélioration de la couverture sociale

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | L.F | Les prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------------|--------------|-----------|----------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| - Régime des salariés non agricoles | % | 79,4 | 80,86 | 82,81 | 80,5 | 83 | 84 | 85 |
| - Régime des salariés agricoles | % | 11,7 | 10,03 | 11,58 | 11,3 | 12 | 16 | 20 |
| -Régime des travailleurs dans le secteur agricole amélioré | % | 97,2 | 96,26 | 98,96 | 97 | 98 | 98,5 | 99 |
| Régime des travailleurs non-salariés et non agricoles | % | 83 | 79,95 | 71,72 | 65 | 70 | 75 | 80 |
| Régime des travailleurs non-salariés agricoles | % | 83,3 | 87,38 | 88,49 | 79,6 | 85 | 90 | 92 |
| Total | % | 80,3 | 80,3 | 80,07 | 78 | 79,4 | 81,7 | 83,7 |

Amélioration de la qualité des services et leur rapprochement des assurés sociaux

| Indicateur de performance | Réalizations | | | LF | Les prévisions | | |
|---|--------------|------|------|-------|----------------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020* | 2021 | 2022 | 2023 |
| CNSS : Délais de paiement des prestations au titre des pensions de vieillesse, d'invalidité et des survivants (par jour) (1) | 41 | 46 | 44 | 44 | 42 | 40 | 36 |

(1) La période d'attente de l'assuré social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

5- Mesures d'accompagnement :

Adopter des dispositions juridiques pour soutenir les efforts de la caisse, notamment dans le domaine du recouvrement et de la lutte contre l'évasion sociale.

| |
|----------------------|
| III-Le Budget |
|----------------------|

Présentation générale des prévisions budgétaires de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour l'exercice 2021 :

En cours d'élaboration

Caisse Nationale de Retraite et de la Caisse de Prévoyance Sociale

1- Le programme : Sécurité Sociale

I- Identification

1- L'activité principale :

- La caisse gère les régimes de couverture sociale de base dans le secteur public :

- Les régimes de retraite
- Le capital décès.

✓ La CNRPS assure également la gestion des pensions pour certains régimes spéciaux supportés par le budget de l'État

.

1- Classement de l'établissement :

2- Référence de création :

- Loi n° 18 de 1959 du 5 février 1959 telle que modifiée par la loi n° 12 de 1985 du 5 mars 1985 relative au régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public,
- Loi n° 83 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour la gestion 1976 et notamment ses articles 28 jusqu'à 34 portant transformation de la Caisse Nationale de Retraite et de la Caisse de Prévoyance Sociale en une Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

3- Référence de l'organisation administrative et financière :

- Décret n° 1890 de l'année 1989 en date du 6 décembre 1989 portant modification du décret n° 3 de l'année 1975 en date du 5 janvier 1976 relative à l'organisation administrative et financière de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale.

4-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public :

II- Cadre de capacité de performance :

1- Stratégie générale :

La stratégie globale de la caisse repose principalement sur les axes suivants :

- ❖ Préserver les équilibres financiers de la Caisse
- ❖ Mettre en place un système de bonne gouvernance dans la gestion de la caisse, améliorer la qualité des services fournis et les rapprocher de l'assuré social.

2-Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3-Les priorités et objectifs principaux:

- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse à travers, notamment, la révision des régimes de retraite dans le secteur public et la recherche et l'identification de nouvelles sources de financement,
- ❖ Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux.

4-Indicateurs de performance et principales activités

Principales activités :

- Contribuer à l'achèvement de la révision des régimes de retraite dans le secteur public et à la recherche de nouvelles sources de financement,
- Achèvement de la mise en place du projet de comptes individuels,
- Développement du système d'information de la caisse.
- Soutenir le processus de décentralisation en renforçant les missions assignées aux différentes structures régionales et locales de la caisse

Indicateurs Équilibres financiers de la CNRPS : l'équilibre entre charges et produits

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | L.F | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| CNRPS : - Le pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits de la caisse | % | 107,2 * | 124,9 | 120,7 | 115,5 | 117,3 | 119,8 | 124,9 |
| -Pourcentage d'équilibre entre les charges et les produits du régime de retraite | % | 122,8* | 125,6 | 121,6 | 116,1 | 117,9 | 120,5 | 125,9 |

Délais de prestation desservices(1)

| Indicateurs de performance | Réalizations | | | L.F | Prévisions | | |
|---|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| CNRPS (taux des dossiers achevés dans les délais) (1) en % | | | | | | | |
| - Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouveaux recrutés (1-1) | 85 | 87,8 | 85,5 | 87 | 89 | 90 | 90 |
| -Liquidation des dossiers de pension de retraite (1-2) | 98,2 | 98,3 | 98,1 | 99 | 99 | 99 | 99 |
| -Liquidation des dossiers des pensions de veuvage (1-3) | 96,5 | 96,5 | 96,4 | 5,96 | 97 | 98 | 98 |
| -Liquidation des dossiers des pensions temporaires d'orphelins (1-4) | 78 | 81,6 | 85,7 | 87 | 89 | 90 | 90 |

Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers. 1-1) : Mode de calcul des délais : moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

(1-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt du dossier

(1-3) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt (1-4) : Le mois de dépôt du dossier ou le mois suivant le mois de dépôt

5-Mesures d'accompagnement :

- ❖ Adopter des dispositions légales pour soutenir les efforts de la caisse, notamment dans le domaine du recouvrement et de la lutte contre l'évasion sociale.

III-Le Budget

Présentation générale des prévisions budgétaires de la Caisse Nationale de Retraite et de la Caisse de Prévoyance Sociale l'exercice pour 2021 : En cours d'élaboration

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

1. Le programme : Sécurité sociale

I- Identification

1-L'activité principale :

- Gérer le régime d'assurance-maladie,
- Gérer les régimes légaux de réparation des dommages résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles dans les secteurs public et privé,
- Gérer les autres régimes légaux d'assurance maladie prévus par la législation en vigueur,
- Octroyer des indemnités de maladie et de couche autorisées par les systèmes de sécurité sociale.

2-Classement de l'établissement :

3-Référence de création :

- Loi n ° 71 de 2004 du 02 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Décret n ° 1366 de 2007 du 11 juin 2007, relatif à la fixation des étapes d'application des dispositions de la loi n ° 71 de 2004 relative à la création d'un régime d'assurance maladie pour les différentes catégories d'assurés sociaux mentionnées dans les différents régimes légaux de sécurité sociale

4-Référence de l'organisation administrative et financière :

Décret n ° 321 du 2005 du 16 février 2005 portant organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

5-Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'opérateur public :

| |
|---|
| II- Cadre de capacité de performance : |
|---|

1- Stratégie globale :

- Mettre en place un système de santé intégré qui comprend des services fournis dans les secteurs public et privé de la santé et fondés sur les principes de solidarité et d'égalité des droits.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme : une contribution directe

3- Les priorités et objectifs principaux :

- ❖ Améliorer les équilibres financiers de la caisse,
- ❖ Développer la gouvernance de la caisse, améliorer la qualité des services et les rapprocher des assurés sociaux,
- ❖ Rationaliser davantage les dépenses de santé en coordination avec le Ministère de la Santé et les différents prestataires des services de santé,
- ❖ Maîtriser la gestion des filières de soins à travers :
 - Le renforcement du contrôle médical et administratif
 - Le développement d'un manuel de procédures unifiant les méthodes de traitement des factures, de leur contrôle et des ordres de leur paiement et encadrant les cas d'approbation exceptionnelle.

4- Indicateurs de mesure de performances et principales activités

- Principales activités :

- ✓ Soutenir la décentralisation et renforcer l'élément humain dans les centres régionaux et locaux.
- ✓ Continuer à mettre en place les maisons de la sécurité sociale.
- ✓ Mettre en place un système d'échange de données automatisé avec les prestataires de services de santé.

-Les indicateurs

| Indicateurs de Performance | Réalisations | | | | Prévisions | | |
|--|--------------|-------|-------|----------|------------|------|------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 (*) | 2021 | 2022 | 2023 |
| Caisse National de Sécurité Sociale -Délais de paiement des prestations au titre de la retraite, de, l'invalidité et des survivants (par jour) (1) | 41 | 46 | 44 | 42 | 40 | 36 | 36 |
| Caisse National de Retraite et de Prévoyance Sociale (Pourcentage de dossiers clôturés dans les délais) (2) -Attribution de l'identifiant unique de sécurité sociale aux nouvelles recrues (2-1) -Liquidation des dossiers de retraite (2-2) -Liquidation des dossiers des veuves (fs) s (2-3) -Traitement des dossiers des orphelins (2-4) | 85% | 87.8% | 85.5% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| | 98.2% | 98.3% | 98.1% | 99% | 99% | 99% | 99% |
| | 96.5% | 96.5% | 96.4% | 96.5% | 97% | 98% | 98% |
| | 78% | 81.6% | 85.7% | 87% | 89% | 90% | 90% |
| Caisse Nationale d'Assurance Maladie (par jours) -Délais de remboursement des frais (3) (par jour) -Délais de remboursement des prestataires de soins (par jour) : | | | 35.1 | 35 | 30 | 28 | 25 |
| • Honoraires des médecins | 121 | 136 | 103.9 | 106.5 | 90 | 85 | 80 |
| • Remboursement des pharmaciens | 111 | 123 | 80.8 | 85.8 | 70 | 60 | 50 |
| • Honoraires des physiothérapeutes | 75.3 | 127 | 105.4 | 95 | 90 | 85 | 80 |
| -Délais de prise en charge des services soumis à autorisation préalable (par jour) | | | | | | | |
| • Prise en charge des opérations chirurgicales avec accord au préalable | 14 | 13 | 11.9 | 12.2 | 11.2 | 10.2 | 8.2 |
| • Transplantation rénale | 18 | 23 | 37.9 | 42.1 | 20 | 18 | 16 |
| • Greffe de moelle épinière | 18 | 22 | 11.3 | 11.4 | 10.4 | 9.4 | 7.4 |

| | | | | | | | |
|--|-----------|-----------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| • Prise en charge des frais des interventions chirurgicales sur le cœur, les artères et l'examen radiographique des muscles cardiaques | 14 | 14 | 13.23 | 13.5 | 12.5 | 11.5 | 9.5 |
| • Lithotripsie des calculs rénaux | 9 | 8 | 8.13 | 8 | 7 | 7 | 7 |
| • Scanner, diagnosticIRM | 8 | 13 | 13.58 | 13.4 | 12.4 | 11.4 | 10.4 |
| • Prise en charge des dépenses d'appareillage médical | De 5 à 60 | De 5 à 48 | De 5.4 à 52 | De 6.1 à 58 | De 5 à 50 | De 5 à 40 | De 5 à 30 |
| • Prise en charge des frais de soins thermaux | 10 | 10 | 10.5 | 10.5 | 9.5 | 10.5 | 7.5 |
| • Couvrir les frais de physiothérapie | 15 | 10 | 17.7 | 18.2 | 17 | 15 | 13 |

**Equilibres financiers de la Caisse Nationale d'Assurance
Maladie : Taux d'équilibre entre charges et les Produits**

| Indicateurs de performance | Unit é | Réalizations | | | L.F | Prévisions | | |
|--|--------|--------------|------|-------|-------|------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| CNAM : | | | | | | | | |
| -Taux d'équilibre entre les charges et les produits consolidés de la caisse. | % | 86,3 | 82 | 78,65 | 80,8 | 81,92 | 83,04 | 84,57 |
| - Taux d'équilibre entre les charges et les produits du régime d'assurance maladie | % | 94,1 | 89,8 | 84,31 | 86,69 | 88,68 | 89,9 | 91,14 |

Délais d'octroi des prestations.

(1) La période d'attente de l'affilié social, à partir de la date d'ouverture du droit à la retraite

(2)Le pourcentage de dossiers clôturés dans les délais par rapport au nombre total de dossiers

(2-1) : Comment calculer les délais : Moins de 24 heures, un jour, deux ou trois jours

(2-2) : Le mois d'ouverture du droit, le mois de dépôt du dossier ou le mois qui suit le mois de dépôt du dossier (2-3) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

(2-4) : Le mois de dépôt ou le mois qui suit le mois de dépôt

- (3) Remboursement des dépenses de traitement des maladies lourdes ou chroniques, récupération des dépenses de traitement des maladies accidentelles, récupération des frais des chirurgies, recouvrement des frais d'accouchement et recouvrement des frais de suivi de la grossesse.

5-Mesures d'accompagnement :

- Renforcement du contrôle médical et administratif.
- Révision de certains textes réglementaires.

| |
|----------------------|
| III-Le Budget |
|----------------------|

**Présentation générale du budget prévisionnel de la Caisse Nationale d'Assurance
Maladie pour l'année 2021 : En cours d'élaboration**